RWANDA
DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

« AMÉLIORATION DE L'ACCÈS PAYSAN AU MATÉRIEL DE PLANTATION DE QUALITÉ POUR RACINES, TUBERCULES ET ESPÈCES FRUITIERES »

RWA0604711 – NN 3003085

AUGUST 2007

Version définitive approuvée à Kigali le 04/10/2007 par le CdC

TABLE DES MATIÈRES

Résumé et Fiche Analytique de l'Intervention **4**

Project Summary **5**

1. Analyse de la Situation

1.1. Introduction 8

1.2. Analyse SWOT des filières de production de matériel de plantation des R&T et espèces fruitières 8

2. Orientations Stratégiques de l'Intervention

2.1. Nature et Axes d'Intervention 10

2.2. Bénéficiaires 11

2.3. Organisations Partenaires 12

2.4. Composantes et Localisation de la Prestation 13

3. Planification Opérationnelle

3.1. Objectif Général 14

3.2. Objectif Spécifique 14

3.3. Résultats Attendus 15

3.4. Activités à mettre en oeuvre 17

3.5. Indicateurs et Sources de Vérification 34

3.6. Hypothèses et Risques 35

3.7. Acteurs intervenant dans la mise en oeuvre 37

4. Planification Financière

4.1. Ressources Humaines 39

4.2. Ressources Matérielles 41

4.3. Ressources Financières 42

5. Modalités d'Exécution

5.1. Cadre Légal et Responsabilités Administratives 56

5.2. Responsabilités Techniques 56

5.3. Structures d'Exécution et de Suivi 57

5.4. Responsabilités Financières 59

5.5. Modalités de Gestion de la contribution financière non remboursable 64

5.6. Gestion en « régie » 66
5.7. Rapportage Administratif, Comptable et Financier 66
5.8. Mécanisme d'Appropriation des Adaptations au DTF 68
5.9. Suivi et Evaluation 68
5.10. Clôture de la Prestation 72

6. Annexes

6.1. Cadre Logique 73
6.2. Calendrier d'Exécution et Chronogramme 88
6.3. Termes de Référence du Personnel « long terme » affecté au projet 91
6.4. Sigles et Abréviations 102

RÉSUMÉ ET FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

Résumé

Le projet vise à promouvoir l'accès paysan au matériel de plantation amélioré pour les quatre principales composantes retenues à savoir, (1) la pomme de terre, (2) le manioc et les patates douces, (3) les bananes, et (4) les espèces fruitières.

La conception du projet est basée sur le principe que l'utilisation d'un matériel de plantation amélioré est une des conditions indispensables pour une augmentation de la productivité agricole. A cet effet, les différentes lacunes qui dans les conditions actuelles limitent l'utilisation du matériel de plantation amélioré ont été identifiées en préalable à la définition des actions à mener dans le cadre du projet.

Afin d'améliorer le niveau d'échange d'information entre les multiplicateurs du matériel de plantation pour les quatre composantes et les producteurs pour un meilleur équilibre entre l'offre et la demande, le projet va renforcer le cadre de concertation actuel à travers la création et l'animation de commissions thématiques. En agissant au niveau de chacune des quatre provinces rurales du Rwanda, les commissions produiront des informations qui sont de nature à réguler l'offre et la demande en matériel de plantation de bonne qualité.

Actuellement, les niveaux de production en matériel de plantation amélioré restent largement déficitaires pour les composantes végétales retenues de sorte que des demandes s'avèrent constamment insatisfaites. De ce fait, le projet envisage de favoriser l'augmentation des capacités de production à tous les niveaux des chaînes de multiplication semencière (matériel de souche, matériel de base et matériel commercial de plantation).

Cette contribution du projet sera essentiellement basée sur le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des principaux multiplicateurs de matériel de plantation amélioré.

En plus des multiplicateurs institutionnels, le projet agira particulièrement en faveur d'une plus grande professionnalisation basée sur une implication croissante du secteur associatif et privé dans la multiplication du matériel de plantation amélioré.

Pour cela, le projet assurera la promotion et le renforcement de l'accès au système de crédit en faveur des acteurs impliqués dans la production du matériel de plantation. Le projet renforcera l'actuelle ligne budgétaire du projet AFSR réservée au crédit au bénéfice du monde associatif et privé actif dans la multiplication semencière.

La seule augmentation des quantités de matériel de plantation ne suffit pas pour réaliser l'objectif spécifique du projet qui s'articule autour de l'accès paysan au matériel de plantation amélioré. C'est ainsi que le projet prévoit de mettre en œuvre toute une série d'actions visant à améliorer les conditions de distribution du matériel de plantation amélioré que ce soit au niveau du stockage ou du transport. Plus particulièrement, le projet visera à assurer l'incorporation du matériel de plantation amélioré dans le secteur informel de distribution « de semences » grâce à des micro-projets qui seront financés par la ligne budgétaire du projet SNVA. Pour ce faire, le projet contribuera à renforcer les capacités de préparation de micro-projets au niveau des coopératives et associations paysannes à travers l'organisation de sessions de formation.

En plus des différents aspects d'ordre quantitatif, la qualité du matériel de plantation reste une préoccupation fondamentale à toutes les étapes des chaînes de multiplication.

A cet effet, le projet procédera à une identification des mécanismes de contrôle actuellement en vigueur et des faiblesses rencontrées. Des actions visant à augmenter les capacités de contrôle de la qualité du matériel de plantation seront mises en œuvre à travers l'organisation de sessions de formation pour les agents en charge de cette mission au niveau du pays.

Dans le même ordre d'idées, le projet financera également l'achat de certains équipements et consommables utilisables dans l'optique d'un renforcement des opérations de contrôle de la qualité du matériel de plantation. Le projet sensibilisera les autorités quant à l'importance de la mise en œuvre d'un système performant pour le contrôle de qualité du matériel de plantation.

Enfin, en vue d'assurer la durabilité après la fin de la période de financement du projet, les retombées positives du projet seront largement mises en évidence. A cet effet, le projet développera une stratégie de communication visant à rendre l'information accessible au niveau des différents utilisateurs potentiels.

Les messages développés à cet effet seront diffusés via les divers canaux de communication de manière à atteindre un maximum d'utilisateurs finaux en vue de susciter un intérêt croissant pour la production et l'usage du matériel de plantation amélioré.

Le projet travaillera également en synergie avec plusieurs autres projets et institutions de développement oeuvrant dans le même secteur et ses réalisations seront des constituants essentiels à l'alimentation du futur Centre d'Information et de Communication Agricole (CICA).

Project Summary

The project aims at promoting the farmers' access to improved planting materials for the four main components retained in this framework which are (1) potato, (2) cassava and sweet potato, (3) banana, and (4) fruit species. The project is based on the principle that the utilisation of improved planting material constitutes one of the main conditions leading to increased agricultural productivity.

The different constraints leading to limitation of the utilisation of improved planting materials in Rwanda were identified. The project activities and intermediate results aim at addressing these in view of a large scale utilisation of improved planting materials for roots and tubers, bananas and fruit species.

To improve the exchange of information between multiplication actors of planting materials for the four main components and farmers in view of a better 'offer/ demand' balance, the project will reinforce the present consultation/ dialogue framework by creating and leading animation of thematic commissions.

Through their actions at the level of each of the four rural Rwandese Provinces, the thematic commissions will generate data allowing to regulate aspects relative to offer and demand of high quality planting materials for the four main components of the project.

In the present conditions, the production levels of improved planting materials remain deficient for the components retained in the project leading to prevalence of uncovered demand.

To bring solutions to this problematic situation, the project will contribute to increasing the capacities at the different levels of seed multiplication chains (strain, basic and commercial planting material). This project contribution will be mainly achieved on the base of technical and organisational capacity building for the benefit of the diverse multiplication actors.

In addition to the institutional seed multiplication actors, the project will bring particular support in favour of a greater professionalism based on an increased involvement of the associative and private sectors in the multiplication of improved planting materials. The project will promote and reinforce the access to the credit system in the favour of actors involved in the production of improved planting materials. The project will reinforce the present AFSR budget line available for the credit scheme to the benefice of the private and associative sectors active in seed production/ seed multiplication.

However, the single increase of planting material quantities is not enough to achieve the specific objective of the project which turns out farmers' access to improved planting materials for the four main components subject of the project. In order to create successful conditions for the project, different actions aiming at improving the distribution process of planting materials at the respective levels of storage and transport will be organised.

More particularly, the project will aim at carrying out incorporation of the improved planting materials in the informal seed sector through micro-projects funded with the budget line of the SNVA project. The project will assist and sustain farmers' cooperatives and associations by organising training sessions in view of building their capacity in relation to the preparation of such micro-projects.

In addition to the different quantitative aspects, the quality of the planting material quality remains a major concern at the different steps of the multiplication chains. The project will proceed to the identification of the mechanisms of quality control presently used in Rwanda and their relative weaknesses. Actions relative to the improvement of the quality of the control of the planting material will be implemented through the organisation of training sessions at the attention of the official technical staff in charge of planting material quality control.

In the same line, the project will facilitate the purchase of some laboratory equipments and consumables in view of reinforcing the operations of quality control of planting materials.

The project will also organise various awareness sessions at the attention of the authorities to let them measuring the real importance of an efficient quality control system of planting materials.

Finally, in view of insuring the durability after the end of the project-funding period, the positive outputs from the achievement of the different project activities will be highlighted. For that, the project will develop and implement a communication strategy aiming at making the information accessible to the different potential users.

The various messages developed in this frame will be diffused through the diverse communication channels that are considered as popular in Rwanda. The communication strategy aims at reaching a maximum number of final users to increase their interest to produce and use improved planting materials.

The project will work in close relation with other development projects and organisations covering the same sector and its outcome will be an essential source of information for the development of the Agricultural Information and Communication Centre (CICA).

Fiche Analytique

Titre de la prestation	Amélioration de l'Accès Paysan au Matériel de Plantation de Qualité pour Racines, Tubercules et Espèces Fruitières
Pays	Rwanda
N° d'intervention DGD	NN 30 03 085
Code CTB	RWA/ 06/ 047/ 11
Secteur d'intervention	Agriculture et Elevage – développement agricole (CAD 31120)
Institution partenaire	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
Contribution Rwandaise	250.000 EUR
Contribution Belge	2.850.000 EUR
Budget total	3.100.000 EUR
Date estimée de démarrage de l'intervention	Janvier 2008
Durée de la Convention Spécifique	4 ans
Durée de l'intervention	36 mois
Description	Le Projet d'Amélioration de l'Accès Paysan au Matériel de Plantation de Qualité pour Racines, Tubercules et Espèces Fruitières (projet «R & T») a comme Objectif Général de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale par l'augmentation de la productivité des facteurs de production et la diversification des opportunités de revenus. Son Objectif Spécifique est «l'accès des agriculteurs au matériel de plantation performant et adapté aux systèmes de production agricoles est amélioré durablement, en quantité et en qualité, pour les racines, tubercules et les espèces fruitières ». Cet objectif devra être poursuivi au moyen de quatre composantes en liaison avec des filières distinctes :- 1) une composante pomme de terre; 2) une composante manioc et patate douce; 3) une composante banane ; et 4) une composante espèces fruitières. Le projet développera diverses activités oeuvrant à plusieurs niveaux de la filière semencière, pour chacune ce ces composantes : production de matériel de souche, de base et commercial de plantation. Des activités spécifiques sont planifiées d'une part pour dynamiser la commercialisation et la distribution du matériel de qualité et d'autre part pour améliorer les systèmes de contrôle de qualité à chaque niveau. En phase avec la Politique Agricole Nationale, le projet donnera une attention toute particulière à la professionnalisation du secteur en contribuant au renforcement des capacités de production des coopératives et associations paysannes.

1. ANALYSE DE LA SITUATION

1.1. Introduction

Au Rwanda, l'agriculture représente le secteur clé de l'économie employant plus de 87% de la population active et générant plus de 80% des recettes d'exportation. Dans ces conditions, il est primordial de prendre en considération ce secteur clé de la vie économique du pays dans la mise en place des politiques de développement. Le Gouvernement de la République du Rwanda a effectivement envisagé de profonds changements de l'organisation de l'agriculture qui sont traduits dans le PSTA et la PAN. Dans ce contexte, toute une série d'objectifs spécifiques à réaliser ont été définis et ils incluent entre autre les aspects comme (1) responsabiliser les communautés paysannes en tant qu'acteurs du développement de l'agriculture, (2) accroître les productions agricoles, animales et halieutiques grâce à l'amélioration de la productivité, (3) augmenter les revenus grâce à une diversification des activités économiques en milieu rural, et (4) renforcer la liaison production/ marché.

L'accroissement des productions agricoles par le biais d'une amélioration de la productivité s'impose donc comme condition indispensable pour la réussite du PSTA en tant qu'outil de mise en œuvre de la Vision 2020 dans le secteur de l'agriculture.

Pour parvenir à cette situation d'augmentation de la productivité agricole, il devient urgent d'améliorer sensiblement la qualité du matériel de plantation. Le présent projet vise justement à améliorer l'accès paysan au matériel de plantation amélioré pour les racines, tubercules et espèces fruitières. Il est donc intéressant de réaliser une analyse préliminaire de la situation des filières semencières relatives à ces composantes. Cette analyse préliminaire de type SWOT permettra de présenter une image exacte de la situation prévalant actuellement et permettra d'envisager les actions à mener dans le cadre du présent projet pour une plus grande efficacité en vue de l'atteinte de l'objectif spécifique.

1.2. Analyse SWOT des filières de production de matériel de plantation des R&T et espèces fruitières

Les filières de matériel de plantation des racines, tubercules et espèces fruitières (quelques fois signalées dans ce document « R&T et spp. fruitières ») au Rwanda jouissent d'un certain nombre d'atouts (forces) qui sont de nature à favoriser leur développement en vue de répondre aux orientations que s'est fixées le pays dans le cadre des différents instruments de politique de développement et plus particulièrement celui du secteur de l'agriculture. Ces forces génèrent des opportunités qui peuvent être clairement exploitées en vue d'asseoir un développement du secteur de l'agriculture et de l'horticulture au Rwanda. Cependant, on retrouve également toute une série de facteurs défavorables au développement de l'agriculture et de l'horticulture et plus particulièrement pour les espèces des R&T et spp. fruitières telles que retenues comme composantes du présent projet (Tableau 1).

Tableau 1 : Analyse SWOT (*Strengths, Opportunities, Weaknesses and Threats*) des filières de multiplication du matériel de plantation des espèces de R&T et espèces fruitières

Forces	**Faiblesses**
- Existence de *germoplasme* performant au niveau national, régional et international adapté aux conditions locales, - Le mouvement associatif est structuré, - Existence de la loi semencière, -Volonté de créer une banque de gènes au Rwanda (action du projet AFSR au sein de l'ISAR), - Des structures sont mises en place par le Gouvernement pour soutenir l'exportation des produits horticoles. - Il existe un cadre de concertation dans le secteur semencier (projet AFSR), - Le secteur privé et les associations professionnelles se lancent dans la production du matériel de base de qualité pour certaines filières (pomme de terre), - Les OPA mieux structurées expriment clairement leur volonté d'utiliser du matériel de plantation de qualité, - Les opportunités de financement des activités agricoles existent et sont promues (BRD, BP, etc.).	- Les textes d'application de la loi semencière ne sont pas encore disponibles, - Le fonctionnement du cadre de concertation est encore faible, - Le secteur informel de production et de diffusion du matériel de plantation domine fortement (97 %) avec un risque flagrant d'utilisation du mauvais matériel, - Les filières manioc et patate douce n'ont pas été prioritaires et leurs produits ne sont pas valorisés, - Les capacités techniques et organisationnelles ne sont pas toujours en mesure de répondre aux besoins ressentis dans les filières semencières, - Les organes en charge de produire du matériel de souche et du matériel de base ne produisent pas toujours assez, ce qui entraîne des demandes non satisfaites, - Les démarches à accomplir par les multiplicateurs pour accéder au matériel de qualité (R&T et spp. fruitières) au niveau du RADA sont lourdes à accomplir, - La distribution du matériel de plantation de qualité n'est pas bien organisée, - Selon les conditions du marché, des multiplicateurs arrivent à vendre du matériel de plantation comme produit de consommation (cas de la pomme de terre), - Manque de contrôle de qualité au niveau de ce qui est produit à l'ISAR,
Opportunités	**Menaces**
- Des politiques et des stratégies claires de développement agricole, - Décentralisation des pouvoirs et des moyens en faveur de la transformation de l'agriculture - Le sol, le climat et la main d'œuvre au Rwanda constituent des facteurs favorables au développement de l'agriculture et de l'horticulture, -Les opérateurs économiques privés s'intéressent davantage aux filières d'exportation (maracuja, bananes, ananas, etc.), -Des bailleurs de fonds soutiennent des initiatives de développement agricole impliquant le monde associatif,	- La coordination des appuis de l'Etat/ Bailleurs de Fonds reste faible, - Manque d'infrastructures (chaîne de froid) et le coût élevé de transport portent préjudice à l'horti-business, - La pression des maladies et ravageurs sur les cultures de choix (maracuja, banane dessert) augmente. - Faible pouvoir d'achat des producteurs agricoles, - Pression des facteurs abiotiques et biotiques défavorables sur les cultures.

Il apparaît donc que la situation prévalant actuellement au niveau des filières semencières au Rwanda présente un nombre important de forces et d'opportunités dont la mise à profit pourrait permettre d'avoir des conditions optimales pour la réussite du présent projet. Cette réussite pourra se mesurer par le degré d'atteinte de l'objectif spécifique qui s'annonce comme suit 'L'accès des agriculteurs au matériel de plantation performant et adapté aux systèmes de production agricoles est amélioré durablement, en quantité et en qualité, pour les racines, tubercules et les espèces fruitières". Les politiques de développement du Rwanda sont établies de manière claire tandis que l'existence d'un mouvement coopératif et associatif bien structuré au niveau paysan est de nature à faciliter une plus grande participation des coopératives/ associations paysannes dans la multiplication du matériel de plantation de qualité. Actuellement, les coopératives et associations paysannes sont très actives dans les filières de multiplication du matériel de plantation et leurs demandes en matériel de base restent largement insatisfaites.

Malgré les nombreuses forces et opportunités, il ne faut pas perdre de vue que certaines faiblesses et menaces persistent et doivent ainsi être prises en compte dans la mise en œuvre du présent projet. On peut notamment citer les faibles capacités techniques et organisationnelles au niveau des associations paysannes. Par ailleurs, on remarque que ces dernières années les pressions des maladies et ravageurs sur les cultures ont été extrêmement contraignantes et les solutions appropriées mettent du temps à se mettre en place. De fortes lacunes persistent également dans le système de contrôle de la qualité du matériel de plantation quelles que soient les espèces végétales prises en considération.

2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'INTERVENTION

2.1. Nature et Axes d'Intervention

Le présent projet qui sera ancré au RADA au sein même du MINAGRI aura pour principale mission d'améliorer l'accès en milieu paysan au matériel de plantation de bonne qualité pour différentes composantes retenues. Il est ainsi envisagé de ne pas mener une intervention isolée mais au contraire de l'intégrer dans des structures déjà existantes et opérationnelles. L'ancrage au RADA est similaire à celui du projet AFSR qui opère également au niveau des filières semencières. En rattachant le présent projet au RADA et en veillant à ce qu'il y ait des synergies très fortes avec le projet AFSR, on crée des conditions pour que tout en assurant la mission qui lui est assignée au niveau des composantes végétales correspondantes, le projet profite effectivement de l'expérience déjà acquise dans le secteur.

Pour ce qui est des actions majeures envisagées dans le cadre de la mise en œuvre proprement dite du projet, il y a lieu de les regrouper dans les principales catégories suivantes :

- Amélioration de l'information relative à l'offre et à la demande ;
- Augmentation des niveaux de production du matériel semencier et ce à tous les niveaux ;
- Professionnalisation croissante de la production du matériel semencier ;
- Amélioration de la distribution du matériel de plantation pour les composantes concernées ;
- Renforcement du contrôle de la qualité à tous les niveaux de la chaîne de multiplication.

La mise en œuvre du projet sera réalisée en tenant compte des orientations politiques générales en rapport avec la réduction de la pauvreté au Rwanda. Il est ainsi particulièrement déterminant que la stratégie de l'intervention soit pensée en tenant à ce que cette dernière soit totalement intégrée dans les stratégies adoptées par le pays pour évoluer vers une réduction de la pauvreté. En effet, le projet

vise à augmenter les capacités de multiplication du matériel de plantation de qualité à tous les niveaux de la chaîne de multiplication et à en améliorer l'accessibilité en milieu paysan pour qu'un plus grand nombre d'agriculteurs puissent y avoir accès. Cette démarche concerne naturellement toutes les composantes qui ont été retenues à travers le projet à savoir la pomme de terre, le manioc et les patates douces, les bananiers et les espèces fruitières.

Une démarche envisagée dans le cadre de ce projet est de favoriser la professionnalisation des activités de production du matériel de plantation au niveau des coopératives/ organisations paysannes et du secteur privé. En privilégiant cette stratégie visant à impliquer de plus en plus le monde associatif et le monde privé dans la production semencière des espèces végétales concernées, le projet est parfaitement en cohérence avec la politique générale de développement et plus particulièrement avec la politique de développement du secteur rural.

Les renforcements de capacités techniques et organisationnelles n'ont pas été laissés de côté dans le cadre de ce projet. Dans ce contexte, il y a une volonté très forte pour construire un tissu humain doté de compétences améliorées (niveau technique et niveau organisationnel) de manière à ce qu'à la fin de la période de financement du projet il puisse y avoir continuation de fonctionnement du système qui aura été mis en place. Par ailleurs, étant donné le rôle majeur dévolu aux districts qui dans la nouvelle organisation administrative du Rwanda sont devenues des entités de planification et de coordination du développement[1], le projet prévoit d'interagir intensément avec ces entités administratives décentralisées afin d'apporter un encadrement efficace aux activités du monde agricole sur le plan local.

2.2. Bénéficiaires

Le projet profitera directement à tous les acteurs impliqués dans les filières de multiplication des composantes retenues et ce quel que soit le niveau des chaînes de multiplication (matériel de souche, matériel de base, matériel commercial de plantation). Il s'agit ainsi d'acteurs divers incluant :-

- Les multiplicateurs de matériel de plantation pour les composantes retenues : ces derniers seront des privés, des coopératives et associations paysannes et des organes étatiques impliqués dans les chaînes de multiplications ;
- Les producteurs des racines, tubercules, bananes et espèces fruitières à l'échelle du Rwanda étant donné qu'ils auront accès à du matériel semencier de bonne qualité leur permettant de produire mieux et plus ;
- Les consommateurs de racines, tubercules, bananes et espèces fruitières étant donné qu'ils auront accès à des quantités plus importantes de ces produits sur les marchés, ce qui pourra avoir un impact positif au niveau de leurs prix ;
- Les services techniques de la nouvelle administration décentralisée qui auront un rôle à jouer notamment dans l'encadrement du passage du matériel de plantation de bonne qualité vers le secteur informel. Ces mêmes services décentralisés auront des contacts directs avec les associations paysannes/ coopératives impliquées dans la multiplication du matériel de plantation de bonne qualité ;
- Les agents du MINAGRI en charge de la production du matériel semencier. L'impact du présent projet pourra se situer au niveau du RADA, de l'ISAR et du RHODA pour ce qui est de certaines espèces fruitières ;
- Les institutions financières du Rwanda comme la BRD qui vont pouvoir bénéficier d'une ligne budgétaire que le projet va libérer et mettre à disposition afin de faciliter l'accès au crédit au bénéfice des multiplicateurs de matériel de plantation de bonne qualité mais également des producteurs pour les composantes retenues dans le cadre de ce projet ;

[1] Source : Document d'identification du présent projet (2006)

- Le projet AFSR sera également bénéficiaire dans la mesure où il sera renforcé dans ses actions de soutien à la multiplication de matériel semencier pour les composantes retenues dans le cadre du présent projet ;
- Le projet SNVA qui aura des synergies très fortes avec le présent projet notamment dans la mise en œuvre de micro-projets destinés à assurer l'incorporation du matériel de plantation de qualité au niveau du secteur informel ;
- D'autres projets et/ ou organisations impliqués dans les filières de multiplication semencières et plus particulièrement en rapport avec les composantes du présent projet.

Comme exposé dans la suite, les coopératives/ associations paysannes ainsi que les privés vont être appelés à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du projet. Ils en seront des bénéficiaires majeurs dans la mesure où ils vont bénéficier d'actions visant à renforcer leurs capacités techniques et/ ou organisationnelles afin de leur permettre de répondre à la demande du marché en matériel de plantation de qualité pour les composantes retenues.

En plus de ces organisations ou particuliers impliqués dans la multiplication semencière, les agriculteurs qui actuellement ne s'approvisionnent que via le secteur informel seront également des bénéficiaires directs du projet dans la mesure où il est effectivement envisagé de mettre en place des mécanismes qui soient de nature à financer et soutenir l'incorporation progressive du matériel de plantation de bonne qualité au niveau des circuits du secteur informel. Au même titre, les chercheurs de l'ISAR ainsi que les cadres du RADA et du RHODA vont bénéficier des actions du projet qui consacrera des moyens au renforcement des capacités techniques de ces institutions du MINAGRI.

A côté de ces bénéficiaires directs du projet, les réalisations de ce dernier profiteront également à toute une série de bénéficiaires indirects étant donné que l'augmentation de la productivité liée à cette plus grande utilisation de semences de bonne qualité pourra contribuer à renforcer les mécanismes d'une économie de marché qui pourra se tourner également vers un développement d'activités de transformation. Ceci pourra se réaliser justement car une plus grande disponibilité de produits agricoles nécessite le développement des technologies de conservation et/ ou de transformation. De plus, une plus grande disponibilité de ces produits sur les marchés rwandais pourra également renforcer les activités d'exportation de ces productions agricoles, ce qui va générer un impact et un bénéfice au-delà même des frontières du Rwanda.

2.3. Organisations Partenaires

Le projet agira principalement au niveau des filières de multiplications semencières des espèces végétales retenues afin d'améliorer l'accès paysan au matériel de plantation amélioré aussi bien pour la qualité que pour la quantité. Dans ces conditions, les principaux partenaires du projet seront les différents intervenants dans le secteur semencier au Rwanda. On y retrouve aussi bien des structures publiques que des organisations du monde associatif et des acteurs à titre privé. Ils interviennent aux différents niveaux de la filière semencière incluant la production, le contrôle de qualité, le conditionnement, la commercialisation, la distribution et l'utilisation des semences. Le Tableau 2 présente une liste des différents intervenants du secteur semencier au Rwanda tout en précisant les rôles des uns et des autres.

La réalisation des différentes activités du projet sera envisagée en tenant effectivement compte des intervenants actuels dans les filières de chacune des espèces végétales concernées de manière à les impliquer au maximum pour assurer la durabilité même après la période de financement.

Tableau 2 : Acteurs intervenant dans la filière semencière du Rwanda et leurs rôles respectifs

Acteurs	Rôles et fonctions
MINAGRI	- Orientation, planification, coordination, contrôle et suivi des activités - Définition des cultures prioritaires
MINALOC	- Encadrement des structures techniques décentralisées, identification, formation et formation des multiplicateurs de semences
ISAR	- Obtention variétale, conservation des ressources phytogénétiques et production des semences de souche[2]
RADA	- Production des semences de base[3] - Contrôle de qualité des semences et initiation de la réglementation semencière
OPA	- Production des semences commerciales (certifiées ou de qualité déclarée)
ONG et projets de développement	- Diffusion du matériel de plantation de qualité auprès des utilisateurs
Utilisateurs de semences	- Production des semences «tout venant» (secteur informel) et des denrées de consommation

2.4. Composantes et Localisation de la Prestation

Le projet couvrira quatre composantes principales à savoir (1) la pomme de terre, (2) le manioc et les patates douces, (3) les bananes, et (4) les espèces fruitières.

Concernant les zones d'intervention du projet, le projet se concentre dans les zones identifiées comme étant à fortes potentialités tout en laissant suffisamment d'ouverture pour également prendre en compte d'autres opportunités d'intervention dans d'autres zones géographiques lorsque des initiatives existent et se manifestent pour l'une ou l'autre des filières correspondant aux quatre composantes.

Le cas de la pomme de terre est éloquent : le Nord du pays et en particulier la Région de Ruhengéri a toujours été une zone géographique privilégiée pour son développement. Néanmoins, des potentialités très intéressantes existent également dans la partie Sud du pays et plus précisément au sein du District de Nyaruguru où une ONG (ADENYA) est très dynamique dans cette filière.

C'est de cette manière que la multiplication du matériel de plantation sera sensiblement augmentée produisant un impact au niveau de l'accessibilité de ce dernier en milieu paysan. La création des commissions thématiques telle que proposée par l'une des activités permettra d'identifier rapidement les différentes opportunités en termes de demande de matériel de plantation pour les composantes retenues. Pour assurer cette ouverture, le projet concentrera ses efforts aux zones agro-écologiques favorables à chacune des composantes sans toutefois se limiter aux seules zones à fortes potentialités.

[2] L'ISAR continue d'intervenir dans la production du matériel de base, notamment pour le manioc, la patate douce, la banane et les fruits.

[3] Le RADA produit aussi en partie du matériel certifié, à travers des contrats avec des multiplicateurs individuels ou des groupements.

3. PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

3.1. Objectif Général

L'Objectif Général du projet s'énonce comme suit :

'Contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté rurale et à la croissance économique à travers l'augmentation de la productivité des facteurs de production et la diversification des opportunités de revenus'.

Il s'agit d'une description d'une situation globale à atteindre en vue d'assurer un bien-être général des populations rurales au Rwanda. Il est clair que cet objectif général couvre plusieurs domaines et qu'un seul projet ne peut contribuer à le réaliser. La réalisation de cet objectif général ne peut être que le résultat d'un concours de plusieurs projets contribuant chacun en partie à évoluer vers cette situation satisfaisante.

Cet objectif général a été maintenu étant donné qu'il s'inscrit bien dans les orientations de développement que s'est fixées le Gouvernement de la République du Rwanda à travers la Vision 2020. Une réduction de la pauvreté dans le monde rural qui passe par une augmentation de la productivité des facteurs de production et une plus grande diversité des sources de revenus sont de nature à entraîner une amélioration générale des conditions de vie non seulement pour les agriculteurs mais également pour tous les autres intervenants dans des secteurs d'activités liées de près ou de loin à l'agriculture. En effet, les habitants des centres urbains ressentiraient à travers la réalisation de cet objectif général une amélioration de leurs conditions de vie à travers notamment l'augmentation des quantités de produits alimentaires sur les marchés. Il en est de même pour ce qui est des personnes actives dans le secteur de la transformation des produits agricoles mais également de celles qui sont opérationnelles dans le domaine de l'exportation des productions d'origine agricole.

L'objectif général du projet s'intègre donc parfaitement dans la politique nationale en matière de réduction de la pauvreté telle décrite dans la Vision 2020.

3.2. Objectif Spécifique

L'Objectif Spécifique s'énonce comme suit :-

'L'accès des agriculteurs au matériel de plantation performant et adapté aux systèmes de production agricoles est amélioré durablement, en quantité et en qualité, pour les racines, tubercules et les espèces fruitières'.

Le projet vise à créer les conditions pour qu'il y ait suffisamment de production de matériel de plantation amélioré pour les espèces végétales concernées. En plus de cet aspect relatif à la production de ce matériel semencier, il y a également des aspects relatifs à l'amélioration de l'accès paysan au matériel amélioré. La seule augmentation des niveaux de production de ce matériel ne suffit pas à améliorer durablement la situation et ainsi contribuer à la réalisation de l'objectif général.

Pour qu'il y ait une réelle réduction de la pauvreté rurale, il est indispensable que même les agriculteurs pauvres puissent accéder au matériel de plantation amélioré, ce qui leur assurera des possibilités de produire plus et ainsi d'améliorer la qualité de leur alimentation mais également une augmentation des niveaux de revenus. Il est donc extrêmement déterminant que l'accès en milieu paysan soit sensiblement amélioré pour que le projet aie l'impact escompté.

Les indicateurs objectivement vérifiables pour cet objectif spécifique sont :

- volumes de matériel de plantation produit par le biais des activités du projet,
- nombre de producteurs ayant bénéficié du matériel de plantation amélioré produit par les activités du projet,
- volume de matériel de plantation injecté dans le secteur informel de distribution du matériel semencier.

Le projet prévoit d'atteindre l'objectif spécifique susmentionné à travers la réalisation de sept résultats intermédiaires qui seront décrits dans les paragraphes à suivre.

3.3. Résultats attendus

Un ensemble de sept résultats intermédiaires permettant d'atteindre l'objectif spécifique a été défini. Dans cette structuration, les aspects relatifs à la distribution du matériel de plantation de qualité ont été clairement repris dans un résultat à part, permettant ainsi de les différencier clairement de ceux relatifs à la production. Une attention particulière a également été placée sur l'introduction du matériel de plantation de qualité au niveau du secteur informel qui est de loin le plus représentatif du système semencier au Rwanda.

La réussite du projet devant se traduire par l'atteinte de l'objectif spécifique nécessitera de procéder par les actions majeures suivantes :-

- l'amélioration du système de gestion de l'offre et de la demande ;
- l'augmentation des capacités de production à tous les niveaux de la chaîne de multiplication ;
- la professionnalisation des filières de multiplication avec davantage d'implications des secteurs associatif et privé ;
- le développement de stratégies d'introduction du matériel de plantation de qualité au niveau du secteur informel ;
- l'organisation de la distribution du matériel de plantation de qualité ;
- l'amélioration de l'organisation du contrôle de la qualité ;
- le développement d'une politique de communication/ sensibilisation sur les retombées positives de l'usage du matériel de plantation de qualité.

Sur cette base, la réalisation de l'objectif spécifique du présent projet passera par l'atteinte des sept résultats intermédiaires (tableau page suivante).

De manière globale, ces résultats seront de nature à :-

- augmenter les niveaux de production du matériel de plantation de bonne qualité par des coopératives/ organisations paysannes, des privés et des agences spécialisées du MINAGRI tout en assurant une introduction de ce matériel au niveau du système informel au Rwanda et en renforçant le système de contrôle de la qualité,
- améliorer la qualité de l'information relative à l'offre et à la demande en matériel de plantation de qualité,
- renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs du matériel de plantation de qualité pour les composantes retenues, et
- développer une stratégie de communication sur les retombées positives du présent projet à l'échelle du pays.

Objectif Global
Contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté rurale et à la croissance économique à travers l'augmentation de la productivité des facteurs de production et la diversification des opportunités de revenus.

Objectif Spécifique
L'accès des agriculteurs au matériel de plantation performant et adapté aux systèmes de production agricoles est amélioré durablement, en quantité et en qualité, pour les racines, tubercules et les espèces fruitières.
Résultats Intermédiaires
R1. Le cadre de concertation décentralisé visant à ajuster l'offre de matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières à la demande paysanne (en qualité et en quantité) est renforcé.
R2. Le matériel de souche de variétés de R & T et fruitières adaptées aux conditions agroécologiques du Rwanda et répondant aux besoins des systèmes de production paysans et des consommateurs est disponible.
R3. La production du matériel de base de variétés de R & T et fruitières est assurée (en quantité et en qualité) pour répondre à la demande paysanne.
R4. La production du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières est professionnalisée et est assurée (en quantité et en qualité) par les secteurs privé et associatif.
R5. La commercialisation/distribution du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières est organisée en réponse à la demande paysanne.
R6. Le contrôle de qualité du matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières est organisé de manière adaptée et la qualité est promue à tous les niveaux de la chaîne de multiplication.
R7. Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs de la filière de multiplication du matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières sont renforcées.
Unité de Gestion de Projet

3.4 Activités à mettre en œuvre

La détermination des différentes activités devant assurer la réalisation de chacun des résultats afin de contribuer à atteindre l'objectif spécifique du projet a été réalisée. Dans l'ensemble, la réussite du présent projet passera par une série de 22 activités pour lesquelles des moyens d'action spécifiques sont alloués.

Dans les paragraphes qui suivent, chaque activité est cadrée dans le contexte du Rwanda et est explicitée en détail.

3.4.1 LES ACTIVITÉS SELON LE PREMIER RESULTAT

3.4.1.1. RENFORCER ET ANIMER LE CADRE DE CONCERTATION EXISTANT PAR LA CRÉATION DE COMMISSIONS THÉMATIQUES POUR CHAQUE COMPOSANTE DU PROJET

Contexte actuel

Un cadre de concertation regroupant tous les acteurs oeuvrant dans la multiplication semencière au Rwanda est en place aujourd'hui. Ce cadre qui regroupe des membres institutionnels et non institutionnels a pour mission de faire un suivi de l'évolution de l'offre et la demande en mettant en place des mécanismes permettant une gestion efficace de l'information. Cependant, il s'est avéré que le fonctionnement de ce cadre de concertation n'est pas optimal dans les conditions actuelles. Cette situation pourrait être causée par un faible dynamisme du fait que le cadre de concertation regroupe des acteurs oeuvrant dans des filières différentes. De ce fait, les intérêts des uns et des autres sont tout à fait divergents, ce qui conduit à un fonctionnement relativement faible.

Description de l'activité proposée

Le projet permettra d'améliorer le fonctionnement du cadre de concertation par la création de commissions thématiques spécifiques pour chacune des composantes couvertes à savoir (1) la pomme de terre, (2) la manioc et les patates douces, (3) les bananes, et (4) les espèces fruitières. Ces commissions thématiques seront organisées pour chaque composante au niveau de chacune des quatre provinces rurales que comporte le Rwanda dans la nouvelle structure administrative.

Certaines commissions sont déjà actives au niveau de la Chambre d'Agriculture ; dans ce cas, le projet renforcera leurs fonctionnements. En leur absence, le projet facilitera la création de nouvelles commissions. Ces structures (à créer ou à renforcer) auront pour finalité de d'améliorer le fonctionnement de l'actuel cadre de concertation. Pour ce faire, l'équipe du projet, en collaboration avec le projet AFSR qui dispose déjà d'une longue expérience dans l'organisation du secteur semencier au Rwanda, procédera à l'identification de personnes clés sur base de leur dynamisme et de leurs capacités au sein de chacune des quatre composantes et ce à travers tout le territoire.

Une équipe de 5 à 10 personnes par composante sera rassemblée et constituera la commission thématique spécifique de la composante correspondante. Tenant compte de la mission principale allouée au cadre de concertation, chacune de ces commissions thématiques procédera à une définition des tâches à accomplir afin de contribuer de manière significative à la réalisation de la principale mission du cadre de concertation. Dans la même foulée, un secrétariat composé d'un président, un vice-président et un secrétaire sera mis en place à travers des élections qui se dérouleront au sein de chaque commission thématique.

C'est à ce secrétariat et sous assistance de l'équipe du projet qu'incombera le rôle d'animation de la commission thématique. Le projet assurera la logistique du secrétariat de chaque commission

thématique au quotidien (fonctionnement mensuel, équipement, sorties de terrain, à l'exception de tout salaire).

Afin de dynamiser le fonctionnement des commissions thématiques et de favoriser ainsi la circulation des informations qui sont de nature à réguler l'offre et la demande en matériel de plantation, des réunions sont régulièrement organisées au sein de chacune des commissions thématiques. Une fréquence minimale de quatre réunions par an pour chaque commission thématique est proposée.

Ces réunions pourront être organisées en alternance à Kigali et dans les différentes zones à fortes potentialités pour les cultures retenues dans le cadre du projet.

L'équipe technique du projet (le DELCO et le Directeur d'Intervention assistés par les quatre Responsables de Composante) se chargera d'épauler le secrétariat de chaque commission thématique pour l'organisation de ces réunions. Le projet fournira un appui logistique.

Le secrétariat de commission pourra faire appel à un facilitateur extérieur dont l'expérience pourrait être profitable pour l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des commissions thématiques (consultant) ; le projet prendra cet aspect en charge.

Le rôle des commissions thématiques ou plus spécialement des secrétariats de commission en collaboration avec l'équipe du projet sera déterminant dans la mise en application des recommandations issues de l'étape d'évaluation, ce qui se fera en en collaboration avec d'autres acteurs comme le projet AFSR, le projet SNVA et le projet IPM.

Dans une optique d'implication de tous les acteurs concernés, des contacts seront également établis avec les producteurs [utilisateurs finaux du matériel de plantation amélioré (certifié et/ ou de qualité déclarée)] à travers des créneaux officiels en collaboration avec les autorités locales au niveau des districts.

Enfin, une évaluation externe du travail des commissions thématiques sera confiée, sur base annuelle ou en fin de saison culturale, à un consultant extérieur qui établira le suivi du dynamisme des commissions et qui formulera des pistes d'action en vue d'une amélioration du fonctionnement des commissions thématiques.

3.4.2. LES ACTIVITÉS SELON LE DEUXIÈME RÉSULTAT

3.4.2.1. METTRE À JOUR L'INVENTAIRE DU MATÉRIEL DE SOUCHE DISPONIBLE POUR CHAQUE COMPOSANTE DU PROJET

Contexte actuel

Le matériel de souche constitue le point de départ des filières de multiplication du matériel de plantation pour chacune des composantes retenues dans le projet. Il a été relevé à quel point l'information est actuellement disparate et ne permet pas d'appréhender rapidement les disponibilités en matériel de souche.

Description de l'activité proposée

Dès le démarrage du projet, l'équipe technique et plus particulièrement les Responsables de Composante en collaboration avec un consultant national s'emploieront à déterminer avec précision tout ce qui existe comme matériel de souche. Chaque Responsable de Composante sera responsable de l'établissement de la liste de matériel de souche relevant de sa composante. Cette

première démarche permettra également d'identifier les éventuelles lacunes et faiblesses relatives à la production et au maintien du matériel de souche.

3.4.2.2. RENFORCER LES CAPACITÉS DE PRODUCTION ET D'ENTRETIEN DU MATÉRIEL DE SOUCHE POUR LES COMPOSANTES DU PROJET

Contexte actuel

Au Rwanda, l'obtention et le maintien du matériel de souche reste la mission de l'ISAR. Il se fait que les avancées technologiques et scientifiques au niveau des connaissances relatives aux opérations d'obtention et/ ou de maintien du matériel de souche ne sont pas toujours accessibles aux agents de l'ISAR. A cet effet, il importe que des sessions de formation soient organisées en vue de renforcer les capacités techniques et organisationnelles de production du matériel de souche au Rwanda.

Description de l'activité proposée

En fonction des constatations relevées lors de l'étape d'inventaire quant aux lacunes relatives aux connaissances des techniques de production et au maintien du matériel de souche, l'équipe technique du projet, en collaboration avec les structures impliquées dans la production du matériel de souche (l'ISAR dont c'est prioritairement le rôle) organisera des sessions de formation à l'attention de cadres de l'ISAR en rapport avec des aspects techniques de production et entretien du matériel de souche (par exemple la culture in vitro, le greffage, le diagnostic).

3.4.2.3 SOUTENIR LA PRODUCTION DU MATÉRIEL DE SOUCHE AUPRÈS DE L'ISAR

Contexte actuel

La production du matériel de souche et plus particulièrement celle en rapport avec les composantes du projet ne permet pas de couvrir tous les besoins exprimés au niveau du pays. Par exemple, en ce qui concerne la pomme de terre, l'ISAR n'arrive pas à satisfaire tous les besoins en matériel de base en partie à cause de l'insuffisance de production en matériel de souche.

Dans ces conditions, le projet apportera un soutien substantiel à cette institution pour lui permettre d'augmenter les capacités de production de matériel de souche pour les composantes du projet.

Description de l'activité proposée

L'augmentation des niveaux de production de matériel de souche pour les composantes du projet pourra être atteinte grâce à un apport financier du projet qui couvrira certains frais de production de matériel de souche pour les quatre composantes du projet.

A cet effet, cette couverture des frais de production se fera selon des conventions (protocoles) signées entre le projet et l'ISAR. C'est l'ISAR même qui déterminera les besoins auxquels il fait face et qui dans ces conditions définira les actions à mener. C'est toujours à l'ISAR que reviendra la mission de préparation de documents présentant clairement la planification financière et les niveaux de production qu'il souhaite atteindre avec le support apporté par le projet. Sur base de ces documents, il y aura négociation de convention/ protocoles entre l'ISAR et le projet. Une fois la convention acceptée, le projet libérera le montant convenu qui sera dès lors utilisé dans une optique d'augmentation des niveaux de production du matériel de souche.

3.4.2.4. SOUTENIR L'INTRODUCTION DE NOUVELLES VARIÉTÉS AMÉLIORÉES POUR CHAQUE COMPOSANTE DU PROJET

Contexte actuel

Les introductions de nouvelles variétés sont actuellement du ressort de l'ISAR mais quelques exceptions à cette règle sont régulièrement évoquées lors des échanges avec les acteurs institutionnels au Rwanda. Par exemple, le RHODA opère des introductions de certaines espèces fruitières. Il est donc évident que des introductions sont réalisées selon les besoins ressentis dans le pays, il s'agit d'un moyen indispensable pour continuer à alimenter les réserves de matériel de souche qui est le point de départ des filières de multiplication semencière.

Description de l'activité proposée

Afin que le projet puisse contribuer davantage à l'accroissement des quantités de matériel de souche disponible au Rwanda, il conviendra que l'équipe du projet identifie exactement toutes les voies et mécanismes d'introduction de nouvelles variétés végétales au Rwanda en ciblant particulièrement les composantes concernées par le projet. Une fois que les acteurs Rwandais impliqués dans ces opérations d'introduction seront clairement identifiés, une analyse commune permettra d'identifier les besoins rencontrés dans le pays tout en gardant en tête que des capacités d'anticipation des besoins sont requises au niveau des organismes de recherche (ISAR) afin de pouvoir disposer continuellement des variétés potentiellement intéressantes en réserve.

Cette stratégie constitue une garantie qu'il sera toujours possible de répondre aux besoins chaque fois que ce sera nécessaire en mettant à la disposition des filières de multiplication des espèces végétales concernées par le présent projet (pomme de terre, manioc, patate douce, bananiers et espèces fruitières) de nouvelles variétés répondant aux besoins auxquels fait face le pays.

Etant donnée l'importance de créer et/ ou de renforcer les capacités de veille technologique au niveau des institutions de recherche, le projet soutiendra particulièrement l'ISAR afin de permettre à des chercheurs de l'institution de participer à des congrès scientifiques au niveau régional et/ ou international. Dans le même ordre d'idée, certaines visites de chercheurs de l'ISAR vers d'autres institutions scientifiques régionales et/ ou internationales pouvant fournir de nouvelles variétés végétales seront organisées afin de permettre à l'ISAR d'augmenter ses capacités d'introduction de nouvelles variétés. Des frais d'achat et de transport en vue d'introductions de nouvelles variétés végétales seront également couverts par le projet. Cependant dans une optique de durabilité de cette activité après la fin du projet, des conventions seront négociées entre l'ISAR et le projet afin que le bénéfice qui sera tiré de la vente du matériel de souche soit investi dans un fonds qui pourra alors continuer à soutenir les activités relatives au matériel de souche au sein de l'ISAR et plus particulièrement aux nouvelles introductions.

L'importance du rôle joué par l'ISAR pour les aspects relatifs aux introductions de nouvelles variétés végétales a été soulignée dans la description de l'activité. Pour la mise en œuvre de cette dernière, il sera indispensable que le projet puisse effectivement passer des conventions (protocoles) avec l'ISAR pour que les introductions de nouvelles variétés végétales au Rwanda puissent se réaliser dans de bonnes conditions.

3.4.2.5. FINANCER L'ÉVALUATION DES VARIÉTÉS AMÉLIORÉES INTRODUITES AUX CONDITIONS AGRO-ÉCOLOGIQUES RWANDAISES

Contexte actuel

Les nouvelles variétés doivent subir des évaluations afin d'identifier celles qui sont adaptées aux conditions agro-écologiques des zones où elles doivent être utilisées et qui procurent satisfaction selon les critères de sélection auxquels elles sont soumises. Dans cette optique, elles sont essentiellement testées en stations expérimentales de recherche et le processus peut durer relativement longtemps selon la longueur du cycle cultural de l'espèce concernée. Des efforts supplémentaires doivent être déployés afin d'accélérer le processus d'évaluation pour que le matériel végétal arrive plus rapidement aux utilisateurs finaux en milieu paysan.

Description de l'activité proposée

La présente activité est proposée en vue d'une amélioration du rythme d'introduction de nouvelles variétés (pour les composantes retenues) en faveur du monde paysan, à savoir les agriculteurs à titre individuel et ceux organisés en coopératives/ associations paysannes.

Pour ce faire, le projet passera des accords avec l'ISAR afin que des moyens de soutien à la réalisation des essais en stations soient mis à disposition par le projet. Dans le même ordre d'idées, le projet contribuera à une réalisation plus rapide des essais en champs paysans et facilitera de plus en plus les implications des agriculteurs et plus particulièrement ceux regroupés en coopératives/ associations afin qu'ils participent lors des étapes d'évaluation aux champs.

La publication des résultats de toutes ces étapes d'évaluation des nouvelles variétés végétales étant d'une importance capitale dans une optique de vulgarisation, le projet collaborera avec les institutions assurant ces introductions afin que des publications servant à la vulgarisation soient rendues disponibles et accessibles rapidement. Cette opération de publication dans une optique de vulgarisation sera envisagée en collaboration le projet SNVA afin de profiter des expériences de vulgarisation qui auront été acquises à travers ce projet.

3.4.2.6. FACILITER L'ASSAINISSEMENT DES VARIÉTÉS LOCALES PRESSENTIES PERFORMANTES COMME MATÉRIEL DE SOUCHE

Contexte actuel

Des variétés d'espèces cultivées et plus particulièrement celles des espèces concernées par le projet sont soumises à de nombreuses pressions parasitaires et plus particulièrement à des infections virales.

Dans ce contexte, le cas du manioc est particulièrement impressionnant suite à l'épidémie de la mosaïque du manioc qui a frappé de nombreuses variétés traditionnelles de la culture. Ce cas du manioc n'est pas du tout isolé car des cultures comme le bananier, les patates douces et la pomme de terre sont également confrontés à diverses infections virales qui se traduisent par une détérioration de la qualité du matériel de plantation et des baisses de rendement. Ce type d'infections virales affectant les différentes espèces végétales retenues comme composantes du projet peut s'avérer dommageable au niveau de l'agriculture paysanne surtout quand ce sont des variétés fort appréciées des agriculteurs qui sont affectées.

La solution en cas d'infections virales au niveau des espèces végétales à multiplication végétative consiste à réaliser de l'assainissement en vue de retrouver du matériel végétal non infecté.

Description de l'activité proposée

Afin de contribuer à limiter les pertes de matériel végétal suite aux infections virales, le projet soutiendra des initiatives d'assainissement de matériel végétal infecté. A cet effet, des formations visant à faire acquérir aux chercheurs de l'ISAR des compétences techniques en matière d'assainissement seront financées par le projet. Il s'agira de formations sous forme de stages (financement de stages dans le domaine du prélèvement et de la culture des méristèmes) qui pourront être suivis préférentiellement dans des institutions régionales et/ ou internationales pratiquant de l'assainissement.

Un renforcement des capacités techniques pour l'ISAR sera également envisagé par le biais d'achat de matériel (deux chambres de thermothérapie) et/ ou de consommables (molécules antivirales) servant pour la réalisation de l'assainissement.

Le matériel sera implanté dans un laboratoire de culture in vitro de l'ISAR, de préférence dans le laboratoire au sein duquel les opérations de culture in vitro se passent en routine pour profiter de l'expérience déjà existante.

3.4.2.7. CONTRIBUER, POUR CHAQUE COMPOSANTE DU PROJET, À LA CONSERVATION DU MATÉRIEL VÉGÉTAL ACCEPTÉ COMME MATÉRIEL DE SOUCHE

Contexte actuel

Actuellement, des efforts sont entrepris afin de développer des capacités de conservation de matériel végétal sous forme de banque de gènes au sein de l'ISAR. Cette initiative bénéficiant d'un soutien du projet AFSR vise plus particulièrement des espèces à multiplication générative.

Un appui pour le renforcement des capacités de conservation des espèces à multiplication végétative, et plus précisément celles concernées par le projet serait donc tout à fait opportun.

Description de l'activité proposée

Le projet renforcera les interventions en vue de la conservation du germoplasme des différentes composantes. Cependant, vu que le projet AFSR intervient déjà dans cette optique de conservation devant aboutir à la création et au maintien d'une banque de gènes au sein de l'ISAR, des synergies seront mises en place entre les deux projets tout en veillant à ce que le projet s'attelle à la conservation des composantes faisant l'objet de sa mission à savoir la pomme de terre, le manioc et les patates douces, les bananes et les espèces fruitières.

Le projet financera l'installation de champs de conservation en station au sein de l'ISAR. Cependant, étant données les difficultés majeures actuellement relevées en rapport avec des infections virales (cas de la mosaïque du manioc), des actions de conservation in vitro seront également envisagées pour ces espèces végétales.

Le projet prendra en charge le financement de l'achat et de l'installation d'équipement de biologie moléculaire pour l'ISAR, l'achat des consommables du laboratoire de biologie moléculaire ainsi que le dégagement d'une ligne budgétaire pour compléter la construction d'une banque de gènes à l'ISAR.

3.4.3. LES ACTIVITÉS SELON LE TROISIÈME RÉSULTAT

3.4.3.1. METTRE À JOUR L'INVENTAIRE DES ACTEURS DE PRODUCTION DE MATÉRIEL DE BASE POUR CHAQUE COMPOSANTE DU PROJET ET LEURS CAPACITÉS DE PRODUCTION

Contexte actuel

Actuellement, la production du matériel de base est du ressort de certaines institutions publiques comme l'ISAR, le RADA et le RHODA. Cependant, pour certaines espèces, d'autres acteurs sont également impliqués dans cette production.

C'est ainsi que pour la pomme de terre, des associations paysannes ainsi que certains privés (dans la région de Nyaruguru par exemple) sont déjà actifs dans la production du matériel de base ; c'est le cas de l'ONG dénommée ADENYA. Une situation plus ou moins similaire est signalée pour le manioc pour lequel une association paysanne (INGABO) oeuvrant dans la région de Gitarama multiplie du matériel de base de manioc afin de parier à la carence qui a été occasionnée par l'épidémie de mosaïque qui a frappé le Rwanda au même titre que les autres pays de la Région.

Il apparaît donc que des besoins d'augmentation des capacités de production de matériel de base sont régulièrement ressentis au niveau du Rwanda.

Description de l'activité proposée

Le projet identifiera en priorité tous les acteurs impliqués dans la multiplication du matériel de base relatif aux différentes composantes qui seront couvertes par ce dernier. Cette étape d'inventaire est indispensable étant donné qu'actuellement personne ne sait identifier exactement qui sont les producteurs de matériel de base dans le pays.

Simultanément à la réalisation de cet inventaire, les contraintes relatives à la production de ce type de matériel seront déterminées, ce qui permettra de rechercher des solutions à apporter en soutien aux acteurs déjà actifs dans la production du matériel de base et ce en vue de contribuer à évoluer vers une satisfaction de la demande qui aura été identifiée à travers les travaux des commissions thématiques du cadre de concertation.

Pour réaliser cet inventaire, il sera fait appel à une mission de consultation (nationale) qui dressera le bilan de la situation actuelle. Des rencontres (réunions avec les différents acteurs) seront également organisées, de préférence pendant la période de la mission de consultation.

3.4.3.2. RENFORCER LES CAPACITÉS DE PRODUCTION DU MATÉRIEL DE BASE POUR CHAQUE COMPOSANTE DU PROJET

Contexte actuel

Comme annoncé ci-avant, il est nécessaire d'établir avec précision la liste des différents acteurs intervenant dans la production du matériel de base pour les composantes retenues dans le cadre du présent projet. Dans ces conditions, il serait également important de pouvoir assurer un renforcement des capacités des différents acteurs afin de leur permettre d'augmenter leurs niveaux de production respectifs du matériel de base pour les espèces végétales concernées par le projet.

Description de l'activité proposée

Afin d'augmenter les capacités de production du matériel de base, des sessions de formation relatives à certains aspects techniques seront organisées, au profit des organes officiels (RADA, RHODA) qui ont à leur charge la production du matériel de base et également au profit des coopératives/ associations paysannes déjà impliquées (ou sur le point de l'être) dans cette production.

Les formations seront envisagées sous l'angle des aspects techniques de la production du matériel de base (exemple manipulation des mini-tubercules, suivi des maladies au champ, acclimatation). Ces formations contribueront au renforcement des capacités de ces organes et coopératives/ associations paysannes, ce qui est de nature à assurer la durabilité du système.

3.4.3.3. SOUTENIR LA PRODUCTION DU MATÉRIEL DE BASE PAR LES ORGANES OFFICIELS (RADA, RHODA) EN PRÉALABLE AU TRANSFERT PROGRESSIF DE CETTE ACTIVITÉ VERS LES SECTEURS PRIVÉ ET ASSOCIATIF

Contexte actuel

Dans les conditions actuelles, les organes officiels impliqués dans la production du matériel de base au Rwanda n'arrivent pas à satisfaire toute la demande en matériel de base, ce qui fait que certains groupements associatifs et/ ou privés exprimant des besoins en matériel de base ne trouvent pas toujours satisfaction. Il serait donc intéressant d'augmenter les niveaux de production de matériel de base au sein de ces organes officiels.

Description de l'activité proposée

Pour la mise en œuvre de cette activité dont la finalité reste d'augmenter les niveaux de production du matériel de base pour les composantes du projet, les organes officiels vont préparer des protocoles à négocier avec le projet en vue d'investir davantage de moyens dans la production de matériel de base. Les comptes-rendus des commissions thématiques soutenues par le projet (Activité A/ 01/ 01) pourront s'avérer très utiles pour la préparation de ces protocoles.

Les 'conventions-protocoles', co-signées par le projet et par les organes officiels (RADA, RHODA) engageront les parties à atteindre des niveaux de production de matériel de base déterminés grâce au soutien financier du projet. Ces conventions-protocoles seront appliqués, avec les adaptations nécessaires, aux différentes composantes relevant du projet.

3.4.3.4. PROMOUVOIR ET RENFORCER LA PRODUCTION DU MATÉRIEL DE BASE POUR CHAQUE COMPOSANTE DU PROJET AUPRÈS DES SECTEURS PRIVÉ ET ASSOCIATIF PROFESSIONNALISÉS

Contexte actuel

Malgré la participation de certaines associations paysannes et de certains opérateurs privés dans la production du matériel de base, leur importance reste très limitée sur l'ensemble des filières de production semencière au Rwanda. Dans l'optique de la Vision 2020, le développement et la promotion du secteur privé constituent des piliers majeurs.

Description de l'activité proposée

Par cette activité, le projet soutiendra le monde associatif et/ ou privé impliqué dans la multiplication du matériel de base en procédant par (1) des investissements matériels et (2) par l'organisation de sessions de formation très ciblée visant à augmenter les capacités techniques et organisationnelles des producteurs souhaitant se lancer dans la production de ce type de matériel.

Les aspects techniques étant d'une importance capitale dans la multiplication du matériel végétal et surtout quand on démarre la production à partir du matériel de souche, des sessions de formation relatives à certains aspects techniques de la production (tenant compte de besoins qui seront identifiés par le projet en collaboration avec les partenaires) seront organisées en faveur du monde associatif et privé qui va se lancer dans la multiplication du matériel de base.

Des interactions avec le projet AFSR seront développées à ce niveau vu l'expérience que AFSR a déjà acquise dans la collaboration avec les secteurs associatif et privé impliqués dans les multiplications de semences. Selon les besoins identifiés lors de l'étape d'inventaire, certains investissements pourront également être couverts par le projet en vue d'améliorer les capacités techniques du monde associatif participant dans la production du matériel de base.

Des aspects organisationnels en faveur des associations paysannes dynamiques dans la production du matériel de base seront également pris en charge par le projet. Toute initiative émanant du monde associatif et/ ou privé et visant à participer dans la multiplication du matériel de base de l'une ou l'autre espèce végétale sera soutenue par le projet après que l'analyse de la demande aura démontré que ces actions rentrent dans une dynamique favorisant la privatisation et/ ou la professionnalisation des productions de matériel de base.

Certains équipements pourront être financés par le projet sur base dossiers qui seront soumis par le monde associatif, à condition que la démarche soit participative (contribution des membres de l'association), ce qui est une condition déterminante pour la durabilité.

Les formations (aussi bien techniques qu'organisationnelles) qui seront dispensées aux formateurs membres des associations paysannes produiront des effets multiplicateurs dans la mesure où les personnes formées pourront à leur tour former les autres membres de leurs associations. Le projet pourra également apporter un soutien pour que les personnes formées puissent diffuser le savoir-faire et les connaissances acquis en formant des membres d'autres associations ou des producteurs à titre individuel.

3.4.4. ACTIVITÉS SELON LE QUATRIÈME RÉSULTAT

3.4.4.1. METTRE À JOUR L'INVENTAIRE DES ACTEURS DE PRODUCTION DE MATÉRIEL COMMERCIAL DE PLANTATION (CERTIFIÉ ET DE QUALITÉ DÉCLARÉE) ET LEURS CAPACITÉS/ CONTRAINTES DE PRODUCTION

Contexte actuel

Actuellement, la situation relative à la production du matériel commercial de plantation (certifié et/ ou de qualité déclarée) est variable en fonction des espèces végétales. Seul le cas de la pomme de terre semble suivre une structure plus ou moins bien organisée et est considéré comme étant rentable[4].

Il serait donc intéressant d'identifier et de dresser une liste précise de tous les acteurs qui sont impliqués dans la multiplication du matériel commercial de plantation (certifié et/ ou de qualité

[4] Communication personnelle de Mr Ngerero Gervais, Directeur d'Intervention du projet AFSR au sein de RADA.

déclarée) de la pomme de terre, du manioc et patates douces, des bananes et des espèces fruitières au Rwanda et de déterminer les aspects qui nécessitent des améliorations.

Description de l'activité proposée

L'équipe du projet, en collaboration avec le projet AFSR et le RADA dressera un inventaire précis de tous les acteurs produisant du matériel commercial de plantation pour chacune des composantes intéressant le présent projet. Lors de cet inventaire, un effort particulier sera déployé en vue d'identifier les faiblesses du système tel qu'actuellement organisé et les difficultés auxquelles font face les acteurs, ce qui permettra de définir les possibilités de soutien aux acteurs pour leur permettre d'augmenter leurs niveaux de production.

Pour parvenir à cet inventaire exhaustif, il sera fait appel à une mission de consultation ainsi qu'à l'organisation de réunions entre acteurs publics, privés et associatifs opérant dans la production du matériel commercial de plantation.

Sur base de l'inventaire dressé et des contraintes identifiées, le projet interviendra en vue de contribuer à résoudre ces dernières. Ces interventions du projet seront exclusivement réalisées en faveur des secteurs privé et associatif et s'attelleront à la croissance des capacités techniques et organisationnelles en fonction des lacunes relevées. Une attention particulière sera portée aux composantes dont les filières ne sont pas encore très bien organisées contrairement à la pomme de terre. Cependant, cette attention particulière n'exclut pas un soutien du secteur de la pomme de terre qui présente encore certaines insuffisances.

Le fonctionnement des commissions thématiques permettra de récolter les informations au fur et à mesure des changements au niveau des acteurs dans la multiplication du matériel commercial de plantation.

3.4.4.2. PROMOUVOIR ET RENFORCER L'ACCÈS À UN SYSTÈME DE CRÉDIT POUR LES ACTEURS DE PRODUCTION DE MATÉRIEL COMMERCIAL DE PLANTATION (CERTIFIÉ ET DE QUALITÉ DÉCLARÉE) DE VARIÉTÉS DE R & T ET FRUITIÈRES RELEVANT DES SECTEURS PRIVÉ ET ASSOCIATIF

Contexte actuel

Le Rwanda connaît actuellement un certain engouement pour le développement du système de crédit en faveur des acteurs privés et associatif oeuvrant dans le domaine de la production semencière.

Les responsables de la Banque Rwandaise pour le Développement (BRD) ont fourni des estimations[5] selon lesquelles cette institution financière a accordé des crédits à 77,000 producteurs en vue de financer les achats d'intrants agricoles en une période de 30 mois. Selon les mêmes sources, les montants que la BRD a déjà attribués comme crédits dans le domaine des intrants agricoles pour l'année 2007 s'élèvent à 510,000,000 de Francs Rwandais.

Un accord fût conclu entre la BRD et le projet AFSR par lequel ce projet de la Coopération Belge s'engage à soutenir le développement de ce type de crédit en faveur du secteur semencier en mettant à disposition une ligne budgétaire de 316.000 EUR que la BRD va utiliser pour attribuer davantage de crédits agricoles.

[5] Communication personnelle de Mr Prosper Nyirumuringa, Directeur à la BRD

Description de l'activité proposée

La privatisation des activités de production semencière étant une des composantes majeures en vue d'atteindre des niveaux satisfaisants de quantités de matériel commercial de plantation, il est nécessaire de contribuer au financement des secteurs associatif et privé.

Le système de crédit pour les intrants agricoles nécessite d'importantes réserves financières au vu des chiffres qui ont été rapportés par les autorités de la BRD.

Pour soutenir davantage la production du matériel commercial de plantation pour les espèces végétales retenues, il est proposé de compléter la ligne budgétaire que le projet AFSR a déjà rendue disponible pour les producteurs de matériel semencier. Ce complément de la ligne budgétaire pourra être mis à disposition sur un compte ouvert à la BRD ou dans une autre institution finançant des activités de développement agricole.

Le choix de l'institution financière sera fait sur base d'une évaluation relative à l'utilisation de la ligne budgétaire actuelle du projet AFSR. Cette évaluation est déjà prévue dans le cadre du projet AFSR.

Des sessions de formation pour permettre aux acteurs du monde associatif et privé d'acquérir des capacités d'élaboration de business plan seront organisées afin de faciliter les démarches d'introduction de dossiers pour financement.

3.4.4.3. SOUTENIR DES MICRO-PROJETS EN FAVEUR DE L'INCORPORATION DU MATÉRIEL COMMERCIAL DE PLANTATION (CERTIFIÉ ET DE QUALITÉ DÉCLARÉE) DE VARIÉTÉS DE R & T ET FRUITIÈRES AU SECTEUR INFORMEL

Contexte actuel

Le secteur informel de distribution de semences et de matériel de plantation reste de loin le plus important dans le système semencier du Rwanda[6]. Ce secteur regroupe différents modes d'approvisionnement en matériel semencier comme le fait de trier au sein de la récolte une partie qui est utilisée les saisons suivantes comme semence. Ce secteur informel comporte également un approvisionnement qui opère selon des mécanismes d'échanges de matériel semencier entre agriculteurs. Il est également possible que lorsque des agriculteurs achètent des vivres au marché, ils en profitent pour trier une partie des achats qui peut servir par la suite comme matériel semencier.

Etant donné l'importance du système informel qui concerne la très grande majorité des agriculteurs au Rwanda, il est d'une importance primordiale que le projet en tienne compte pour développer des mécanismes pouvant assurer l'introduction du matériel amélioré au niveau des circuits du système informel, ce qui pourra en augmenter l'accès et l'utilisation par les petits agriculteurs dans le monde paysan.

Description de l'activité proposée

L'activité dont il est question ici vise à augmenter la proportion du matériel commercial (certifié et/ ou de qualité déclarée) incorporée dans les circuits du système informel. Pour que cette activité puisse apporter des résultats significatifs, il est proposé d'imaginer des mécanismes de micro-projets qui soient de nature à intéresser les coopératives/ associations paysannes pour qu'une partie du matériel de qualité produite par ces dernières soit destinée non pas au marché formel de la semence mais au secteur informel.

[6] Communication personnelle de Mr Jean-Marie Byakweli, projet AFSR

Dans cette optique, le projet passera des conventions avec des coopératives/ associations paysannes pour la mise en œuvre de micro-projets dont la philosophie serait de compenser le manque à gagner que les associations paysannes auraient à supporter pour non-vente classique de la totalité de leur production.

La ligne budgétaire ouverte pour les micro-projets dans le cadre du projet SNVA permettrait de financer, par le rachat à un prix au moins équivalent à celui du secteur formel de distribution de « semences » la partie de la production de ce matériel commercial de plantation qui est destinée au secteur informel. Le rachat par les micro-projets du matériel de plantation amélioré sera une garantie pour les multiplicateurs tandis que les agriculteurs pauvres actuellement dans l'incapacité de supporter financièrement le coût des semences verront leurs conditions d'accès aux semences de qualité se simplifier davantage.

La négociation de ces conventions impliquera également une participation active des autorités administratives au niveau local à l'échelle des districts et secteurs. La participation des autorités locales donnera le caractère d'appropriation de ces initiatives par des structures ne se limitant pas à la durée du projet qui reste très limitée, dans un souci de durabilité des actions initiées par le projet.

Pour ce qui est de la distribution, mécanisme indispensable afin d'introduire ce matériel amélioré au niveau du secteur informel, les personnes cibles (qui seront pour la plupart non-membres des associations paysannes) seront déterminées à travers des collaborations entre le projet et les autorités locales. Cependant, pour plus d'efficacité, des interactions assez fortes seront à développer par l'équipe du projet et le projet SNVA afin de mettre sur pied un système durable qui pourra assurer une pérennité de ces introductions de matériel commercial amélioré dans le secteur informel même et surtout après la fin du projet.

Dans la pratique, le projet organisera des sessions de formation relatives à la préparation des micro-projets. Le projet prendra également en charge le suivi des micro-projets ainsi que les études visant à en évaluer l'impact tandis que le financement proprement dit de ces mêmes micro-projets sera assuré par le projet SNVA.

3.4.5. ACTIVITÉS SELON LE CINQUIÈME RÉSULTAT

3.4.5.1. IDENTIFIER LES ACTEURS, LES MÉCANISMES ET LES PRINCIPALES CONTRAINTES DE LA COMMERCIALISATION/ DISTRIBUTION DE MATÉRIEL COMMERCIAL DE PLANTATION (CERTIFIÉ ET DE QUALITÉ DÉCLARÉE) ET FACILITER L'ÉCHANGE D'INFORMATION VISANT À L'ÉMERGENCE D'UN RÉSEAU EFFICACE DE DISTRIBUTION

Contexte actuel

Actuellement, les productions du matériel commercial de plantation sont localisées principalement dans des zones de fortes potentialités qui sont spécifiques pour chacune des composantes du projet. Il est souhaitable que les aspects relatifs à la commercialisation et à la distribution soient pris en compte par le projet afin de créer des conditions favorables qui soient de nature à rendre disponible ce matériel amélioré au niveau des agriculteurs.

Description de l'activité proposée

Le projet dressera l'inventaire des différents acteurs impliqués dans la commercialisation/ distribution du matériel commercial de plantation ainsi que les mécanismes

utilisés lors de ces opérations. Dans le même ordre d'idées, les contraintes rencontrées dans le cadre de la distribution du matériel commercial de plantation seront déterminées afin de proposer des pistes d'amélioration.

Pour y arriver, des réunions regroupant les acteurs seront organisées ainsi que des visites d'échanges impliquant des membres de l'équipe du projet et des acteurs de la commercialisation/ distribution du matériel commercial de plantation. Le projet fera également appel à une consultation d'un expert national spécialisé dans le domaine de la commercialisation/ distribution du matériel de plantation qui pourra identifier les faiblesses du système prévalant au Rwanda et proposer des solutions à mettre en œuvre.

Les informations recueillies dans le cadre du fonctionnement thématiques permettront également de réaliser cette activité dans la mesure où les commissions thématiques permettront des échanges d'informations entre acteurs intéressés par une même composante végétale parmi les quatre qui ont été retenues.

3.4.5.2. SOUTENIR LES SECTEURS PRIVÉ ET ASSOCIATIF DANS LEURS INITIATIVES DE RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE LA COMMERCIALISATION/ DISTRIBUTION DU MATÉRIEL COMMERCIAL DE PLANTATION (CERTIFIÉ ET DE QUALITÉ DÉCLARÉE)

Contexte actuel

Actuellement, il apparaît que les secteurs privé et associatif impliqués dans la production de matériel commercial de plantation n'ont pas encore entrepris de démarches spécifiques en vue de s'investir davantage dans sa distribution.

Description de l'activité proposée

Le projet, de par sa future profonde implication dans les systèmes de production semencière dans les différentes zones de fortes potentialités pour les espèces des R&T et espèces fruitières disposera d'informations très précieuses pouvant servir à ceux qui souhaitent s'investir dans la commercialisation/ distribution. Les informations récoltées dans le cadre des commissions thématiques seront également d'une grande utilisé à ce propos.

Cette dimension du projet est de nature à compléter les informations relatives à l'équilibre entre l'offre et la demande mais aussi à stimuler de nouvelles initiatives de distribution/ commercialisation dans le secteur semencier.

Le projet pourra également soutenir certaines initiatives du secteur associatif et/ ou privé qui seraient envisagées en vue d'un renforcement de la distribution du matériel semencier des espèces végétales relevant des composantes retenues. Plus concrètement, le projet libérera des fonds pour investir dans la construction et/ ou la réhabilitation des unités de stockage du matériel commercial de plantation des espèces végétales.

Le projet envisagera également un soutien de nature organisationnelle à la mise en place et au fonctionnement de points de vente dans des villes (plus particulièrement pour les fruitiers), à la location ponctuelle de camions en vue d'assurer les transports de matériel semencier à acheminer des zones de production vers les unités de stockage et/ ou de vente, au conditionnement/ emballage du matériel semencier ainsi qu'à des formations relatives aux techniques d'emballage du matériel de plantation, de son stockage ainsi que les aspects de gestion des unités de stockage.

3.4.6. ACTIVITES SELON LE SIXIÈME RESULTAT

3.4.6.1. IDENTIFIER LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ POUR CHAQUE COMPOSANTE DU PROJET ET À CHAQUE NIVEAU DE LA CHAÎNE DE MULTIPLICATION (MATÉRIEL DE SOUCHE, DE BASE ET COMMERCIAL DE PLANTATION) AINSI QUE LEURS CONTRAINTES

Contexte actuel

Des opérations de contrôle de la qualité du matériel semencier sont réalisées au sein du secteur semencier tel qu'organisé aujourd'hui dans le système des productions semencières au Rwanda. La responsabilité de ces opérations de contrôle revient au RADA qui utilise l'ancien laboratoire du SNS. Cependant, certains problèmes conduisant à des lacunes tant sur le plan technique que sur le plan organisationnel sont signalés par les responsables en charge de ces opérations de contrôle comme le manque de personnel suffisant, le manque de certains équipements et consommables de laboratoire.

Description de l'activité proposée

Afin de contribuer à apporter des solutions adéquates aux problèmes rencontrés au niveau du contrôle de qualité du matériel semencier, le projet financera une étude, via une mission de consultation nationale, dont le but sera d'analyser tout le système de contrôle de qualité du matériel semencier en ciblant préférentiellement les espèces relevant du projet à savoir la pomme de terre, le manioc et les patates douces, les bananes et les espèces fruitières.

Cette étude se chargera de clarifier les mécanismes de contrôle en place mais également de bien identifier les contraintes rencontrées aussi bien sur le plan technique que sur le plan organisationnel.

Des propositions de solutions visant à surmonter ces contraintes seront également intégrées comme résultats de l'étude envisagée et le projet mesurera dans quelle mesure il pourra contribuer à leur mise en œuvre.

3.4.6.2. SENSIBILISER LES ACTEURS PUBLICS À L'IMPORTANCE D'UN CONTRÔLE PERFORMANT DE LA QUALITÉ DE LA FILIÈRE SEMENCIÈRE AU RWANDA ET, POUR CHAQUE COMPOSANTE DU PROJET ET À CHAQUE NIVEAU DE LA CHAÎNE DE MULTIPLICATION (MATÉRIEL DE SOUCHE, DE BASE ET COMMERCIAL DE PLANTATION), CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU MATÉRIEL VÉGÉTAL DE PLANTATION

Contexte actuel

De faibles moyens sont actuellement investis dans le système de contrôle de la qualité du matériel semencier et ceci ne peut qu'avoir un impact négatif sur les aspects relatifs au contrôle.

Il serait donc important que les décideurs de haut niveau puissent mesurer à quel point le contrôle de qualité est important afin de rendre performantes les filières de production semencière. A cet effet, un système de contrôle de qualité par un organe extérieur n'existe pas pour le matériel de souche au sein de l'ISAR.

Par ailleurs, le projet AFSR va réaliser la construction d'un bâtiment qui servira de laboratoire de contrôle de la qualité des semences. Cependant, dans l'état actuel des prévisions, les contrôles des aspects phytopathologiques ne sont pas pris en compte.

Description de l'activité proposée

La sensibilisation des acteurs publics quant à l'importance d'un système performant de contrôle de qualité du matériel semencier constituera une démarche centrale de cette activité. Pour cela, des voyages régionaux pour participer à des séminaires ou autres événements en rapport avec le contrôle de qualité seront organisés pour des cadres du RADA en charge des contrôles de qualité du matériel de plantation.

Dans le même ordre d'idées, des experts venant d'autres pays où le système de contrôle fonctionne bien pourront être invités au Rwanda, sous financements du projet, à venir livrer leurs expériences aux cadres chargés du contrôle de la qualité du matériel végétal.

Afin de renforcer les capacités techniques, des sessions de formation seront également organisées en rapport avec les méthodes de contrôle de la qualité et ce en collaboration avec le projet AFSR qui dispose déjà d'une expérience dans la formation des agents de promotion de la qualité.

Des brochures traitant de questions en rapport avec le contrôle de qualité du matériel de plantation et destinées aux contrôleurs de qualité seront également éditées par le projet. La conception des messages à intégrer dans ces brochures pourra se faire en collaboration avec le projet SNVA.

Enfin, en vue de combler les lacunes rapportées par les responsables au niveau du RADA et ce en rapport avec les aspects phytosanitaires, le projet interviendra dans l'achat d'équipements et de consommables nécessaires pour renforcer les capacités de l'unité de phytopathologie au sein du laboratoire de contrôle de la qualité.

3.4.7. ACTIVITÉS SELON LE SEPTIÈME RÉSULTAT

3.4.7.1. DÉVELOPPER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION EN VUE DE LA PROMOTION DE LA MULTIPLICATION ET DE L'ACCESSIBILITÉ À UN MATÉRIEL VÉGÉTAL DE PLANTATION AMÉLIORÉ AU RWANDA

Contexte actuel

Il a déjà été indiqué que le secteur informel, utilisant du matériel semencier non issu des filières de production de matériel commercial de plantation, est prédominant des circuits semenciers au Rwanda. Dans cette situation, il est évident que le projet n'aura un impact significatif à l'échelle du pays que si on arrive à faire passer des messages en vue de mettre clairement en évidence les avantages d'utiliser du matériel de bonne qualité pour les racines et tubercules, bananes et espèces fruitières.

Communiquer sur l'impact positif relevé au niveau du monde paysan grâce à la mise en œuvre du projet est essentiel.

Description de l'activité proposée

Le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de communication relative aux retombées positives liées au projet seront poursuivis afin de rendre accessible l'information auprès des potentiels utilisateurs finaux du matériel végétal de bonne qualité pour espèces végétales concernées par ce projet. Dans cette volonté de développer une stratégie de communication,

l'équipe du projet fera le relevé des divers canaux de communication et des moyens à mettre en œuvre pour y accéder au Rwanda afin de les utiliser pour communiquer sur le projet.

Il va de soi que la préparation des messages à faire passer dans ces canaux de communication relèvera du ressort du projet mais pour une plus grande efficacité, des liens synergiques avec le projet SNVA seront établis et privilégiés en vue de la réussite de la vulgarisation des résultats liés au projet.

3.4.7.2. ORGANISER DES SESSIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES AU PROFIT DU SECTEUR ASSOCIATIF

Contexte actuel

Des associations paysannes opérant dans les filières de production semencière existent au Rwanda et plus particulièrement en rapport avec des espèces végétales relevant de ce projet (cas particulier de la pomme de terre et du manioc). Il est nécessaire que ces associations puissent être accompagnées dans l'amélioration de leurs capacités organisationnelles.

Description de l'activité proposée

Le projet va contribuer à renforcer les capacités organisationnelles au profit des associations paysannes oeuvrant dans la production du matériel amélioré de plantation. A cet effet, des sessions de formation en rapport avec la gestion du patrimoine, la gestion des conflits au sein des associations, le respect des statuts régissant les coopératives et associations, la prise en compte des aspects genre et développement seront organisées.

Pour assurer ces formations, le projet fera appel à des centres spécialisés dans l'encadrement des associations paysannes telles que INADES formation, le centre IWACU ou le Centre des Services aux Coopératives.

Le système de formation privilégiera la formation des formateurs au niveau des associations paysannes qui pourront à leur tour former leurs membres, avec un encadrement du projet en fonction des besoins ressentis.

3.4.7.3. ORGANISER DES SESSIONS DE FORMATION RELATIVES AUX MÉTHODES DE MULTIPLICATION DU MATÉRIEL DE PLANTATION DE VARIÉTÉS DE R & T ET FRUITIÈRES À CHAQUE NIVEAU DE LA CHAÎNE DE MULTIPLICATION (MATÉRIEL DE SOUCHE, DE BASE ET COMMERCIAL DE PLANTATION)

Contexte actuel

La multiplication du matériel végétal à tous les niveaux de la chaîne de multiplication du matériel de plantation requiert certaines compétences techniques. Afin d'améliorer les conditions de multiplication au niveau des associations paysannes et des acteurs du secteur privé, il est nécessaire de renforcer constamment les capacités techniques de ces acteurs afin de leur permettre d'accroître les capacités de production du matériel commercial de plantation.

Description de l'activité proposée

Le projet s'emploiera tout au cours de la période de financement à dispenser des formations techniques aux membres des associations paysannes afin de renforcer leurs capacités techniques quel que soit le niveau de la chaîne de multiplication et ce en fonction des besoins exprimés par les coopératives/ associations paysannes.

Dans cette démarche, il sera particulièrement intéressant de développer des synergies très fortes avec le projet SNVA afin de développer et mettre en œuvre une méthodologie de formation qui soit la plus efficace possible. Un accent particulier sera mis sur la formation des formateurs qui pourront ensuite diffuser les connaissances acquises dans leurs associations et au niveau du voisinage des associations.

Un autre aspect de ces formations consistera à recourir à des voyages d'études afin que les membres des associations ou des acteurs privés puissent se rendre dans des centres spécialisés au Rwanda ou tout simplement auprès d'associations ayant atteint un niveau de compétence technique plus élevé afin que des échanges d'expériences se réalisent sous l'accompagnement du projet.

3.4.8. ACTIVITÉS DE DÉBUT DE PROJET

Comme présenté dans la description des activités, il existe un certain nombre d'activités faisant appel à des études/ inventaires qui devront être mises en œuvre afin d'avoir une image exacte de la situation au démarrage du projet (établissement de la Ligne de Base). Ces activités sont ici résumées (Tableau 3).

Tableau 3 : Ligne de Base (*Baseline Survey*) : liste des études et inventaires de début d'activité

Numéro d'activité	Etude/ Inventaire préliminaire
A 02 01	Inventaire du matériel de souche disponible au Rwanda
A 03 01	Inventaire des producteurs de matériel de base au Rwanda
A 04 01	Inventaire des acteurs dans la production de matériel commercial de plantation
A 05 01	Identification des acteurs et mécanismes en rapport avec la commercialisation/ distribution du matériel de plantation
A 06 01	Identification des mécanismes de contrôle de qualité

3.5. Indicateurs et Sources de Vérification

Le Cadre Logique mentionne toute une série d'indicateurs dont le but est de fournir un moyen d'évaluation du degré de réussite proprement dite du projet par la mesure de l'atteinte des différents résultats concourant à la réalisation de l'objectif spécifique. Il existe donc des indicateurs pour chacun des sept résultats intermédiaires mais également pour l'objectif spécifique.

Quant aux indicateurs relatifs à l'objectif global qui se définit dans un contexte de politique générale de réduction de la pauvreté élaborée par le Gouvernement de la République du Rwanda, ils seront déduits des indicateurs de réussite des politiques de développement ; étant donné que le projet s'intègre totalement dans le secteur agricole, ce sont les indicateurs du PSTA qui en pratique permettront de déterminer dans quelle mesure le projet aura contribué à l'atteinte de l'objectif global. Il s'agit donc d'indicateurs de niveau de développement.

Pour ce qui est des indicateurs d'impact qui servent en réalité à évaluer le changement et progrès réel apporté par le projet pour les bénéficiaires directs et indirects, ils sont présentés pour chaque résultat et pour l'objectif spécifique au niveau du Cadre Logique.

Tenant compte de l'objectif spécifique même du projet, l'intervention recherche une amélioration de l'accès paysan au matériel de plantation amélioré pour les quatre composantes retenues. Cette amélioration est à envisager aussi bien pour la qualité que pour la quantité du matériel de plantation auquel accéderont les producteurs. Les indicateurs pour cet objectif spécifique se situeront à trois niveaux différents à savoir :-

(i) la production même du matériel de plantation amélioré, ce qui pourra être mesuré par l'indicateur suivant '**Quantités de matériel de plantation produites par le biais du projet**'. Cet indicateur ne doit pas mesurer seulement le matériel commercial de plantation, il devra permettre également de mesurer l'impact du projet aux autres niveaux des chaînes de multiplication en déterminant également les quantités de matériel de souche et celles de matériel de base qui seront produites grâce au soutien que le projet va apporter aux différents acteurs ;

(ii) le soutien apporté aux producteurs agricoles en milieu paysan qui auront pu bénéficier du matériel commercial de plantation. Cet impact pourra être mesuré par l'indicateur suivant '**Nombre de producteurs ayant utilisé du matériel commercial de plantation**', cet indicateur sera naturellement mesuré pour les espèces correspondant aux composantes retenues pour le présent projet ;

(iii) les effets résultant du projet au niveau des agriculteurs qui ne s'approvisionnent actuellement que via le secteur informel. Ici, l'indicateur d'impact s'énonce comme suit '**Quantités de matériel commercial de plantation injectées au niveau du secteur informel de distribution du matériel de plantation**' ; il s'agit réellement d'un indicateur qui va permettre de mesurer l'augmentation de l'accès paysan au matériel de plantation amélioré dans la mesure où ce sont les agriculteurs les plus pauvres qui seront particulièrement concernés par ce volet.

Pour ce qui concerne les sept résultats du projet, les indicateurs correspondants à chacun d'entre eux sont présentés au niveau du Cadre Logique. Dans l'ensemble, il s'agit d'indicateurs visant à quantifier ou à mettre en évidence les améliorations apportées par le projet que ce soit au niveau :-

(1) de la circulation de l'information relative aux relations entre l'offre et la demande du matériel commercial de plantation (nombre de commissions thématiques actives, nombre de réunions des commissions thématiques) ;

(2) de l'augmentation des capacités de production et/ ou de maintenance du matériel de plantation à tous les niveaux de la chaîne de multiplication (nombre de nouvelles variétés introduites, nombre de variétés conservées, nombre d'acteurs soutenus par le projet, nombre de sessions de formation) ;

(3) du contrôle de qualité à tous les niveaux des chaînes de multiplication du matériel commercial de plantation (liste des équipements achetés par le projet, nombre de voyages d'études, nombre de réunion de sensibilisation), et

(4) de l'impact du projet sur les capacités techniques et organisationnelles des acteurs de la filière de multiplication semencière (nombre de brochures produites, nombre de messages passés dans les médias rwandais, nombre de sessions de formation).

Comme présenté au niveau du Cadre Logique, la plupart des résultats de ce projet impliquent une activité préliminaire consistant à établir et analyser la situation initiale avant que le projet ne commence à produire un impact. Il s'agit en quelque sorte d'une « mise à zéro des compteurs » via la formulation d'une **Ligne de Base** (baseline survey) qui permettra dans la pratique de mieux appréhender l'impact réel du projet.

Quant aux sources de vérification, il s'agira essentiellement des rapports d'activités des différentes institutions partenaires (ISAR, RADA, RHODA) et de ceux qui seront progressivement élaborés pendant la réalisation du projet.

Tous ces indicateurs ainsi que leurs moyens de vérification vont servir lors des missions de suivi et audit et plus particulièrement lors des évaluations à mi-parcours et en fin de projet qui seront organisées selon les procédures de la CTB. Il sera donc particulièrement déterminant que ces indicateurs et documents soient tenus à jour pour qu'effectivement à tout moment une vision claire de ce que le projet aura produit comme apport chez les différents bénéficiaires soit disponible.

3.6. Hypothèses et Risques

3.6.1. HYPOTHÈSES

AU NIVEAU DE L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE

- Une grande partie des activités du projet se déroulant de manière "décentralisée" et auprès des coopératives/ organisations paysannes, les mécanismes et les mesures d'accompagnement de la décentralisation (telles que le Fonds de Développement Communautaire de District) sont en place et opérationnelles dans les districts d'activité du projet.
- Ces institutions décentralisées accordent un intérêt majeur au développement rural productif tel que proposé dans ce projet.
- Le climat économique favorise l'implication de plus en plus active du secteur privé.

AU NIVEAU DU RÉSULTAT 1

- Les acteurs de l'actuel cadre de concertation mis en place par AFSR souhaitent une amélioration et disposent du temps nécessaire à la réalisation de celle-ci.
- Il existe un intérêt pour chacune des 4 composantes au niveau de chacune des provinces rurales du Rwanda et les autorités décentralisées collaborent dans la mise en route du projet.

AU NIVEAU DU RÉSULTAT 2

- Les rôles de l'ISAR dans la production du matériel de souche sont clairement définis et compris par l'ensemble des acteurs.
- Le personnel de l'ISAR est suffisant pour assurer ceux-ci.
- L'ISAR dispose déjà d'un réseau de contact lui permettant d'acquérir du nouveau matériel végétal.
- Les programmes de recherche de l'ISAR ont des capacités de développer de nouvelles variétés végétales.
- Les cadres de l'ISAR et des autres instituts comme le RADA mesurent bien l'intérêt de procéder à l'assainissement des variétés infectées.

AU NIVEAU DU RÉSULTAT 3

- Les rôles respectifs du secteur public et des secteurs privé et associatif dans la production du matériel de base sont clairement définis et compris par l'ensemble des acteurs.
- Les acteurs du monde associatif et privé manifestent la volonté d'améliorer leurs capacités de production du matériel de base.

AU NIVEAU DU RÉSULTAT 4

- Les rôles respectifs du secteur public et des secteurs privé et associatif dans la production du matériel commercial de plantation sont clairement définis et compris par l'ensemble des acteurs.
- La prise de nouvelles initiatives au niveau des multiplicateurs de matériel commercial de plantation est devenu une réalité de manière à pousser ces derniers à s'engager dans des systèmes de crédit agricole.
- Les associations paysannes acceptent de réserver une partie de leur production pour les micro-projets visant l'incorporation dans le système informel.

AU NIVEAU DU RÉSULTAT 5

- Des acteurs économiques considèrent la distribution du matériel commercial de plantation comme étant une activité rentable.
- Les autorités au niveau local simplifient les procédures d'acquisition de terrains pour la construction d'unités de stockage du matériel de plantation.

AU NIVEAU DU RÉSULTAT 6

- Les ressources humaines indispensables au contrôle de la qualité sont en place.
- Le RADA reconnaît la nécessité d'améliorer le niveau de formation des agents en charge du contrôle de la qualité du matériel commercial de plantation.

- Des systèmes de contrôle de qualité du matériel semencier existent dans d'autres pays de la Région.
- L'ISAR réalise systématiquement des contrôles de qualité sur le matériel semencier qu'il produit.

AU NIVEAU DU RÉSULTAT 7

- Les affectations du personnel du secteur public formé dans le cadre du projet sont cohérentes et stables.

3.6.2. RISQUES

Le projet se donne pour mission de créer des conditions permettant un plus grand accès au matériel de plantation de bonne qualité au niveau paysan pour les quatre principales composantes végétales retenues. Pour ce faire, toute une série d'activités seront financées afin d'assurer une meilleure gestion de l'information relative à l'offre et à la demande, des niveaux de production de matériel commercial de plantation plus élevés, une meilleure organisation de la commercialisation/ distribution du matériel commercial de plantation, une incorporation du matériel commercial dans les circuits informels.

La réalisation du projet sera basée sur l'intervention de différents acteurs qu'on retrouve au niveau institutionnel, au niveau associatif et au niveau privé. Le plus grand risque pour le projet repose donc sur une possible faiblesse des capacités des différents partenaires et/ ou prestataires à pouvoir mettre en œuvre avec succès les activités prévues et financées. On veillera donc à ce que le projet procure un encadrement de manière continue vis-à-vis de tous ces partenaires.

Un autre risque pourrait résulter des éventuelles lenteurs dans l'acquisition des différents équipements et matériels prévus dans le cadre de certaines activités du projet. Dans ce cadre, l'équipe du projet et plus particulièrement le DELCO et le Directeur d'Intervention s'emploieront à sensibiliser continuellement les responsables des instituts ou des associations partenaires quant à la nécessité d'accélérer les procédures de commande et d'achat des équipements requis.

3.7. Acteurs intervenants dans la mise en oeuvre

La mise en oeuvre du projet fera intervenir différents acteurs (Tableau 4) afin d'aboutir aux principales réalisations prévues à savoir :-

- amélioration de l'information relative à l'offre et à la demande,
- augmentation des niveaux de production du matériel semencier et ce à tous les niveaux,
- professionnalisation croissante de la production du matériel semencier, et
- amélioration de la distribution du matériel de plantation pour les composantes concernées.

Les activités prévues dans le cadre du projet seront exécutées par des acteurs étatiques ou non-étatiques qui sont déjà opérationnels au Rwanda ou par de nouveaux acteurs pour qui le présent projet contribuera à créer des conditions favorables en vue d'une participation active dans les filières de multiplication semencière.

Tableau 4 : Liste des acteurs intervenant dans la réalisation des activités

Activité	Acteurs intervenant dans la réalisation de l'activité	Finalité de l'activité
A 01 01	Equipe du projet	Gestion de l'information offre/ demande
A 02 01	Mission de consultation/ Equipe du projet	Inventaire matériel de souche, formations
A 02 02		Formation production matériel de souche
A 02 03	ISAR	Soutien à la production du matériel de souche
A 02 04		Introduction de nouvelles variétés
A 02 05		Evaluation de nouvelles variétés
A 02 06		Assainissement des variétés infectées
A 02 07		Contribution financière banque de gènes
		Equipements laboratoire de biologie moléculaire
		Consommables laboratoire de biologie moléculaire
		Champs de conservation in situ
A 03 01	Mission de consultation	Inventaire des producteurs de matériel de base
A 03 02	Mission de consultation/ Equipe du projet	Formation production matériel de base
A 03 03	RADA	Production de matériel de base
	RHODA	
A 03 04	Associations paysannes	Renforcement des infrastructures (serres, etc.)
	Mission de consultation/ Equipe du projet	Sessions de formation
A 04 01	Mission de consultation/ Equipe du projet	Inventaire des producteurs de matériel commercial de plantation
A 04 02	Mission de consultation/ Equipe du projet	Formation pour élaboration de dossiers de financements
	Institution financière	Gestion de la ligne budgétaire pour crédits
A 04 03	Missions de consultation/ Equipe du projet	Formation à la préparation de micro-projets
		Evaluation de l'impact des micro-projets
		Suivi des micro-projets

Tableau 4 : Liste des acteurs intervenant dans la réalisation des activités *(suite)*

Activité	Acteurs intervenant dans la réalisation de l'activité	Finalité de l'activité
A 05 01	Mission de consultation/ Equipe du projet	Identification des acteurs impliqués dans commercialisation / distribution du matériel de plantation
A 05 02	Associations paysannes	Développement d'unités de stockage et de transport de matériel de plantation
		Conditionnement/ emballage
		Sessions de formation
		Location ponctuelle de camions
A 06 01	Mission de consultation/ Equipe du projet	Inventaire des capacités de contrôle de qualité
A 06 02	Mission de consultation/ Equipe du projet	Formation en rapport avec le contrôle de qualité
	RADA	Achat des équipements et consommables pour contrôle de qualité
		Voyages régionaux
A 07 01	Equipe du projet	Publications/ communication
A 07 02	Mission de consultation/ Equipe du projet	Renforcement des capacités organisationnelles des associations paysannes
A 07 03		Renforcement des capacités techniques de production auprès des associations paysannes

4. PLANIFICATION FINANCIÈRE

4.1. Ressources Humaines

Le projet présente de fortes synergies avec le projet AFSR et comme ce dernier, il sera également ancré au RADA. Différentes ressources humaines (Tableau 5) seront sollicitées pour sa mise en œuvre. Il s'agira de :-

Un **Directeur d'Intervention** : il sera nommé par le MINAGRI. Dores et déjà, il est proposé que cette fonction soit occupée par l'actuel Directeur d'Intervention du projet AFSR étant données les fortes complémentarités et synergies entre les deux projets. Il n'y aura donc pas de salaire de Directeur d'Intervention à supporter par le présent projet puisque ce volet des dépenses sera couvert par le projet AFSR. Ce Directeur sera en charge de la co-gestion du projet pour le compte de la partie Rwandaise et contribuera à la supervision des relations entre le projet et tous ses partenaires (acteurs et bénéficiaires).

Un **Assistant Technique** (AT) de niveau international qui jouera le rôle de Délégué à la Co-gestion (DELCO). De manière similaire à ce qui est proposé pour la fonction de Directeur d'Intervention, il est également proposé que le DELCO soit le même que celui qui a en charge les mêmes fonctions au niveau du projet AFSR. L'AT aura un profil d'Ingénieur ou Docteur en Agronomie avec une bonne expérience technique et financière relative aux filières semencières. Il aura la charge d'assurer au quotidien la co-gestion du projet pour le compte de la partie Belge.

L'équipe en charge de **Finance et Administration** ; il est proposé que ces tâches soient confiées à l'actuelle équipe du projet AFSR. C'est une équipe qui comprend un Comptable et un Secrétaire. Ils ont en charge de gérer au quotidien toutes les questions en rapport avec les finances et l'administration du projet AFSR. Les mêmes tâches mais relevant du projet R&T et spp. fruitières leur seront confiées. Mais cette équipe sera renforcée par le recrutement d'un Administrateur-Comptable (financé par le projet IPM).

Une équipe de quatre **Responsables de Composante** ; ces Responsables de Composante sont des cadres nationaux justifiant d'un niveau de formation A0 en Sciences Agronomiques et qui auront la charge de s'occuper sur terrain des questions techniques relevant de chacune des 4 composantes qui ont été retenues à savoir (1) la pomme de terre, (2) le manioc et les patates douces, (3) les bananiers et (4) les espèces fruitières. Ce sont ces Responsables de Composante qui travailleront essentiellement sur terrain aux côtés des coopératives et associations paysannes, des centres de recherche, des multiplicateurs à titre privé et des agriculteurs qui recevront en final le matériel de plantation amélioré. Ce sont ces mêmes Responsables de Composante qui joueront le rôle de contact entre l'équipe du projet et les différents acteurs intervenant dans la multiplication du matériel de plantation.

Un **Chauffeur** pour les Responsables de Composante ; les Responsables de Composante seront appelés à faire énormément de déplacements de terrain. Il est proposé que le projet leur mettre à disposition un véhicule et un chauffeur pour faciliter leurs déplacements respectifs en vue de réaliser les missions qui sont les leurs. La personne à recruter pour ce poste devra faire preuve d'une bonne expérience dans l'exercice des fonctions de chauffeur. Ce poste sera bien entendu attribué dans l'éventualité où l'option d'achat du véhicule est acceptée.

Au niveau des activités proprement dites, il sera régulièrement fait appel à des services de consultants tant de niveau national que de niveau international. Par ailleurs, d'autres activités prévues seront exécutées par les différents acteurs qui agiront en partenariat avec et sous financement du projet. Dans ces conditions, ce sont des cadres ou autres agents travaillant pour les instituts partenaires qui réaliseront directement les activités. D'autres activités seront réalisées au niveau des coopératives/ associations paysannes qui bénéficieront d'un soutien de la part du projet.

Dans le paragraphe relatif aux Ressources Financières, les Tableau 7 et Tableau 8 présentent les différents intervenants pour chaque activité ainsi que les moyens financiers qui y sont alloués.

Tableau 5 : Liste du personnel affecté au projet

Fonction	Nombre d'agents	Profil	Prise en charge
Directeur d'Intervention	1	Ingénieur agronome	Projet AFSR
Délégué à la Co-gestion	1	Ingénieur agronome	Projet AFSR
Administrateur-Comptable	1	A0	Projet IPM
Responsable de Composante	4	A0	Projet R&T
Comptable	1	A1	Projet AFSR
Secrétaire	1	A1	Projet AFSR
((Chauffeur pour Responsables de Composante)) - si option acceptée	1	Expérience comme chauffeur	Projet R&T

4.2. Ressources Matérielles

Dans l'ensemble, le projet doit assurer la mise en place d'un système performant de production de distribution du matériel de plantation des espèces végétales retenues. La finalité étant d'augmenter l'accès paysan au matériel de plantation amélioré, le projet aura à réaliser certains investissements matériels qui permettront d'augmenter les niveaux de production et la qualité du matériel de plantation à travers une amélioration du système de contrôle de la qualité. Le Tableau 6 résume les différents investissements matériels qui sont prévus lors de la mise en oeuvre.

Tableau 6 : Investissements majeurs du projet (équipements)

Investissements en matériel	Budget prévu
Matériel informatique pour commission thématiques	6.000 EUR
Mobilier bureau commissions thématiques	1.500 EUR
Chambres de thermothérapie	40.000 EUR
Consommables de chimithérapie	8.000 EUR
Equipement laboratoire de biologie moléculaire	70.000 EUR
Consommables biologie moléculaire à l'ISAR	10.000 EUR
Contribution pour banque de gènes à l'ISAR	275.000 EUR
Construction unité de stockage	137.000 EUR
Conditionnement/ emballage	20.000 EUR
Equipement et consommable laboratoire de contrôle au RADA	35.000 EUR
Equipement bureau Rsponsables de Composante	1.500 EUR
Equipement IT Responsables de Composante	12.000 EUR

4.3. Ressources Financières

La mise en oeuvre des différentes activités prévues dans le cadre du projet nécessite des moyens financiers. Les frais à supporter sont détaillés ci-après activité par activité.

ACTIVITÉ A/ 01/ 01 : RENFORCER ET ANIMER LE CADRE DE CONCERTATION EXISTANT PAR LA CRÉATION DE COMMISSIONS THÉMATIQUES POUR CHAQUE COMPOSANTE DU PROJET

Le budget dégagé à cet effet couvrira les dépenses relatives aux équipements de bureau pour 7.500 EUR, frais de fonctionnement mensuel pour 29.500 EUR, frais de sortie de terrain pour 47.500 EUR, frais de location de salles pour tenue de réunion pour 9.000 EUR, frais de facilitation de réunions pour 26.500 EUR, et à l'évaluation externe du fonctionnement des commissions thématiques pour 13.000 EUR. Un budget total de **133.000 EUR** est prévu pour couvrir l'ensemble des dépenses qui seront liées à la mise en place, à l'animation et au fonctionnement des commissions thématiques dans l'optique du renforcement du cadre de concertation actuel.

ACTIVITÉ A/ 02/ 01 : METTRE À JOUR L'INVENTAIRE DU MATÉRIEL DE SOUCHE DISPONIBLE POUR CHAQUE COMPOSANTE DU PROJET

Les actions à financer pour cette activité consistent en une démarche visant à établir un inventaire détaillé du matériel de souche disponible au Rwanda pour les composantes du projet. Dans la pratique, il s'agira pour le projet de prendre en charge les frais d'une mission de consultation nationale (5 jours) qui sera réalisée en vue de dresser l'inventaire en question. Le montant prévu pour cette activité est de **1.000 EUR**.

ACTIVITÉ A/ 02/ 02 : RENFORCER LES CAPACITÉS DE PRODUCTION ET D'ENTRETIEN DU MATÉRIEL DE SOUCHE POUR CHAQUE COMPOSANTE DU PROJET

Dans l'optique de renforcer les capacités techniques et/ ou organisationnelles en rapport avec la production et le maintien du matériel de souche des composantes retenues dans le projet, ce dernier va financer l'organisation de sessions de formation pour un montant de **30.000 EUR**.

ACTIVITÉ A/ 02/ 03 : SOUTENIR LA PRODUCTION DU MATÉRIEL DE SOUCHE AUPRÈS DE L'ISAR

Afin de permettre à l'ISAR d'augmenter sensiblement les volumes de production de matériel de souche pour les composantes du projet, des conventions-protocoles pour la production de ce type de matériel seront préparées par l'ISAR et financés par le projet pour un montant de **171.000 EUR**.

ACTIVITÉ A/ 02/ 04 : SOUTENIR L'INTRODUCTION DE NOUVELLES VARIÉTÉS AMÉLIORÉES POUR CHAQUE COMPOSANTE DU PROJET

Le projet apportera un soutien en couvrant les frais relatifs à (1) des participations à des congrès et à divers fora régionaux pour un montant de 10.000 EUR, (2) des achats et transport de nouvelles accessions (variétés) végétales pour les composantes concernées par le projet pour un montant de 8.000 EUR. Ainsi donc, un budget global de **18.000 EUR** est prévu pour que le projet puisse effectivement contribuer au renforcement des aspects relatifs aux nouvelles introductions de variétés pour les racines, tubercules, bananes et espèces fruitières en vue naturellement d'élargir la richesse des ressources phytogénétiques utilisées dans le pays.

ACTIVITÉ A/ 02/ 05 : FINANCER L'ÉVALUATION DES VARIÉTÉS AMÉLIORÉES INTRODUITES AUX CONDITIONS AGRO-ÉCOLOGIQUES RWANDAISES

L'évaluation des nouvelles accessions végétales (celles introduites ou alors celles créées dans le cadre de programmes de recherche) se réalise en stations expérimentales de l'ISAR et en milieu paysan. Le projet va soutenir cette phase d'évaluation en vue de l'accélérer pour que le matériel soit rendu disponible chez les agriculteurs le plus rapidement possible. Dans cette optique, le projet va soutenir financièrement l'ISAR pour l'installation des champs d'expérimentation/ observation en stations et en milieu paysan et ce pour les espèces végétales qui font l'objet du projet. Cette opération se fera sur base contractuelle entre l'ISAR et le projet. Un budget global de **150.000 EUR** est prévu pour couvrir ces opérations relatives à l'évaluation de nouvelles introductions végétales quant à leur adaptation aux conditions agro-écologiques du Rwanda à travers des essais multi locaux.

ACTIVITÉ A/ 02/ 06 : FACILITER L'ASSAINISSEMENT DES VARIÉTÉS LOCALES PRESSENTIES PERFORMANTES COMME MATÉRIEL DE SOUCHE

Les capacités techniques actuelles de l'ISAR seront renforcées afin que des opérations d'assainissement puissent se réaliser directement au Rwanda et ce plus particulièrement pour les espèces végétales couvertes par le projet à savoir la pomme de terre, le manioc, la patate douce, les bananiers et les espèces fruitières. Pour cela, le projet va financer l'achat et l'installation de deux chambres de thermothérapie (luminincubes) pour un montant de 40.000 EUR, l'achat de consommables de chimiothérapie pour un montant de 8.000 EUR ainsi que des formations pour les cultures de méristèmes pour un montant de 30.000 EUR. Le budget qui sera alloué à pour les différentes actions envisagées dans le cadre de cette activité sera de **78.000 EUR**. Le projet passera des conventions avec l'ISAR pour qu'effectivement du matériel végétal traditionnel jugé performant soit assaini par cette institution.

ACTIVITÉ A/ 02/ 07 : CONTRIBUER, POUR CHAQUE COMPOSANTE DU PROJET, À LA CONSERVATION DU MATÉRIEL VÉGÉTAL ACCEPTÉ COMME MATÉRIEL DE SOUCHE

Afin de contribuer de manière significative à la conservation des ressources phytogénétiques en général et plus particulièrement pour les espèces végétales correspondant aux quatre composantes du projet, des budgets seront prévus pour les investissements suivants :

- Contribution financière en vue de finaliser le financement de la construction de la banque de gènes au sein de l'ISAR pour un montant de 275.000 EUR,
- Achat d'équipement de biologie moléculaire à installer au sein de l'ISAR afin d'accompagner les activités au niveau de la banque de gènes pour un montant de 70.000 EUR,
- Achat de consommables de biologie moléculaire pour assurer le fonctionnement du laboratoire à l'ISAR et ce pour un montant de 10.000 EUR,
- Installation de champs de conservation du germoplasme des composantes végétales concernées pour un montant de 12.000 EUR.

Dans l'ensemble, la présente activité se réalisera au niveau de l'ISAR et essentiellement au sein de la nouvelle banque de gènes. Le projet complète les budgets prévus dans le cadre du projet AFSR. Le budget global alloué aux différentes actions envisagées pour la mise en œuvre de la présente activité s élève ainsi à **367.000 EUR**.

ACTIVITÉ A/ 03/ 01 : METTRE À JOUR L'INVENTAIRE DES ACTEURS DE PRODUCTION DE MATÉRIEL DE BASE POUR CHAQUE COMPOSANTE DU PROJET ET LEURS CAPACITÉS DE PRODUCTION

Le projet prendra en charge le financement d'une mission de consultation nationale pour 10 jours visant à dresser l'inventaire des différents acteurs impliqués dans la multiplication du matériel de base ainsi que de leurs capacités respectives et ce pour un budget s'élevant à **2.000 EUR**.

ACTIVITÉ A/ 03/ 02 : RENFORCER LES CAPACITÉS DE PRODUCTION DU MATÉRIEL DE BASE POUR CHAQUE COMPOSANTE DU PROJET

Des sessions de formations seront organisées à l'attention des acteurs impliqués dans la multiplication du matériel de base pour chaque composante du projet. Il s'agira de formations visant à augmenter les compétences techniques et/ ou organisationnelles d'agents travaillant dans la multiplication de matériel de base au sein des institutions publiques ou au sein des groupements associatifs qui sont déjà actifs dans ce secteur d'activités.

Le budget prévu pour assurer cette organisation des sessions de formation s'élève à **39.500 EUR**.

ACTIVITÉ A/ 03/ 03 : SOUTENIR LA PRODUCTION DU MATÉRIEL DE BASE PAR LES ORGANES OFFICIELS (RADA, RHODA) EN PRÉALABLE AU TRANSFERT PROGRESSIF DE CETTE ACTIVITÉ VERS LES SECTEURS PRIVÉ ET ASSOCIATIF

Dans le cadre de cette activité, le projet financera des opérations de production de ce matériel sur une base contractuelle passée avec les instituts en charge de la production du matériel de base pour les composantes retenues. Chacun des instituts à savoir le RADA et le RHODA présenteront des projets de convention à négocier avec le projet afin qu'il dégage un financement à cet effet.

Plus précisément, il est prévu que les conventions soient financées de la manière suivante :-

- Convention avec le RADA pour la production de matériel de base : 250.000 EUR,
- Convention avec le RHODA pour la production du matériel de base : 298.000 EUR.

Le budget total prévu pour cette activité s'élève à **548.000 EUR** et sera exclusivement dépensé sur des bases contractuelles à passer entre le projet et les instituts en charge de la production du matériel de base en préalable à sa production par des acteurs du monde privé et associatif.

ACTIVITÉ A/ 03/ 04 : PROMOUVOIR ET RENFORCER LA PRODUCTION DU MATÉRIEL DE BASE POUR CHAQUE COMPOSANTE DU PROJET AUPRÈS DES SECTEURS PRIVÉ ET ASSOCIATIF PROFESSIONNALISÉS

Afin de soutenir la production du matériel de base pour chacune des composantes du projet, une attention toute particulière sera portée au renforcement des capacités techniques et matérielles des coopératives et associations paysannes afin de contribuer de manière significative à assurer la production du matériel de base par ces dernières. Les moyens prévus à cet effet consistent en un financement sur base contractuelle de certains équipements comme les serres servant dans la production du matériel de base. Il est prévu à cet effet un budget de 82.000 EUR.

Par ailleurs, des formations seront organisées autour de thématiques touchant à la production de matériel de base par les associations/ coopératives paysannes et/ ou par des privés à titre individuel pour un budget de 39.500 EUR.

Un budget total couvrant les différentes actions envisagées dans cette activité et s'élevant à **121.500 EUR** est alloué pour renforcer la production du matériel de base par les associations/ coopératives paysannes et les privés.

ACTIVITÉ A/ 04/ 01 : METTRE À JOUR L'INVENTAIRE DES ACTEURS DE PRODUCTION DE MATÉRIEL COMMERCIAL DE PLANTATION (CERTIFIÉ ET DE QUALITÉ DÉCLARÉE) ET LEURS CAPACITÉS/ CONTRAINTES DE PRODUCTION

La réalisation de cet inventaire sera effectuée lors d'une mission de consultation par un expert national. La mission va durer 25 jours pour permettre d'identifier de manière précise tous les acteurs impliqués dans la production du matériel commercial de plantation ainsi que les différentes contraintes auxquelles ils sont confrontés pour pouvoir envisager des actions de soutien de la part du projet afin d'améliorer leurs niveaux de productivité respectifs pour ce qui concerne les quatre composantes retenues pour ce projet. Le budget total pour cette activité s'élève à **5.500 EUR**.

ACTIVITÉ A/ 04/ 02 : PROMOUVOIR L'ACCÈS À UN SYSTÈME DE CRÉDIT POUR LES ACTEURS DE PRODUCTION DE MATÉRIEL COMMERCIAL DE PLANTATION (CERTIFIÉ ET DE QUALITÉ DÉCLARÉE) DE VARIÉTÉS DE R & T ET FRUITIÈRES RELEVANT DES SECTEURS PRIVÉ ET ASSOCIATIF

Cette activité sera abordée à deux niveaux à savoir (1) l'augmentation de la ligne budgétaire destinée à financer l'accès au crédit pour les coopératives/ associations paysannes et/ ou pour les particuliers oeuvrant dans la production semencière et plus précisément pour les espèces végétales concernées par le projet, et (2) le renforcement des capacités de ces multiplicateurs à travers l'organisation de sessions de formation relatives à la préparation des dossiers de demande de crédit.

Pour la ligne budgétaire, le projet mettra à disposition un montant de 250.000 EUR destiné à compléter l'actuelle ligne budgétaire du projet AFSR. Sur base de l'évaluation de l'utilisation de l'actuelle ligne budgétaire du projet AFSR, il sera estimé s'il faut revoir ou adapter la convention liant le projet AFSR et la BRD ou s'il faut ouvrir cette ligne budgétaire auprès d'une autre institution financière moyennant de nouveaux accords.

Pour le volet formation dans la préparation de business plan en rapport avec les dossiers de demande de micro-crédits, une série de 12 formations par an à raison de 2 jours par formation est prévue pour un budget qui s'élèvera à 16.000 EUR.

Le budget global pour la mise en œuvre de la présente activité sera de **266.000 EUR**.

ACTIVITÉ A/ 04/ 03 : SOUTENIR DES MICRO-PROJETS EN FAVEUR DE L'INCORPORATION DU MATÉRIEL COMMERCIAL DE PLANTATION (CERTIFIÉ ET DE QUALITÉ DÉCLARÉE) DE VARIÉTÉS DE R & T ET FRUITIÈRES AU SECTEUR INFORMEL, EN RELATION AVEC LA MISE EN PLACE DU SNVA

La présente activité vise à promouvoir l'utilisation de la ligne budgétaire du projet SNVA afin de financer des micro-projets qui sont de nature à augmenter le niveau d'incorporation du matériel de plantation amélioré (certifié et/ ou de qualité déclarée) dans le système informel de distribution de 'semences' au Rwanda.

Dans la pratique, le projet organisera, à l'attention des coopératives/ associations paysannes, des formations relatives à la préparation et à la présentation de dossiers de micro-projets. Le suivi des micro-projets financés sera également pris en charge par le projet. Enfin, le projet financera les frais de consultation visant à évaluer l'impact et l'efficacité des micro-projets mis en œuvre dans une optique d'introduction du matériel commercial de plantation au niveau du secteur informel au Rwanda.

Le budget global prévu pour ces différentes actions s'élève à **39.000 EUR** qui se répartira de la manière suivante :

- 16.000 EUR pour l'organisation des sessions de formation relatives à la préparation des micro-projets au niveau des coopératives/ associations paysannes,
- 20.000 EUR pour le suivi des micro-projets financés,
- 3.000 EUR pour l'évaluation de l'impact des micro-projets en termes d'introduction du matériel commercial de plantation dans le secteur informel.

ACTIVITÉ A/ 05/ 01 : IDENTIFIER LES ACTEURS, LES MÉCANISMES ET LES PRINCIPALES CONTRAINTES DE LA DISTRIBUTION DE MATÉRIEL COMMERCIAL DE PLANTATION (CERTIFIÉ ET DE QUALITÉ DÉCLARÉE) ET FACILITER L'ÉCHANGE D'INFORMATION VISANT À L'ÉMERGENCE D'UN RÉSEAU EFFICACE DE DISTRIBUTION

Afin d'envisager des actions de soutien efficaces au système de distribution/ commercialisation du matériel de plantation des espèces de racines, tubercules, bananes et espèces fruitières à l'échelle du Rwanda, un consultant national réalisera un travail d'inventaire et d'analyse de la situation qui prévaut actuellement afin de pouvoir arriver à des propositions d'amélioration. Ce travail sera réalisé sous la supervision directe du projet (DELCO et Directeur d'Intervention).

Le budget total prévu à cet effet s'élève à **2.000 EUR**.

ACTIVITÉ A/ 05/ 02 : SOUTENIR LES SECTEURS PRIVÉ ET ASSOCIATIF DANS LEURS INITIATIVES DE RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE LA DISTRIBUTION DU MATÉRIEL COMMERCIAL DE PLANTATION (CERTIFIÉ ET DE QUALITÉ DÉCLARÉE)

La mise en œuvre de cette activité passera par la réalisation de certaines actions à savoir :-

- (i) la construction d'unités de stockage en collaboration avec les coopératives/ associations paysannes qui y contribueront de manière participative pour un budget de 137.000 EUR ;
- (ii) l'amélioration du conditionnement et de l'emballage du matériel de plantation auprès des coopératives/ associations et/ ou des privés intéressés par la distribution de ce matériel pour un budget de 20.000 EUR ;
- (iii) l'organisation de sessions de formation relative à la gestion des unités de stockage à l'attention des coopératives/ associations paysannes et/ ou des privés pour un montant de 8.000 EUR ; et
- (iv) des locations ponctuelles de moyens de transport pour acheminer les productions de matériel semencier des zones de production vers les unités de stockage et ce pour un montant de 2.500 EUR.

Pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues dans le cadre de cette activité, un budget global de **167.500 EUR** est prévu.

ACTIVITÉ A/ 06/ 01 : IDENTIFIER LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ POUR CHAQUE COMPOSANTE DU PROJET ET À CHAQUE NIVEAU DE LA CHAÎNE DE MULTIPLICATION (MATÉRIEL DE SOUCHE, DE BASE ET COMMERCIAL DE PLANTATION) AINSI QUE LEURS CONTRAINTES

La mise en œuvre de cette activité préliminaire à l'amélioration du système de contrôle de qualité aussi bien physique, génétique et phytosanitaire du matériel commercial de plantation pour les espèces des racines et tubercules, bananes et espèces fruitières nécessitera la commande par le projet d'une étude par un consultant national qui devra recueillir et synthétiser toutes les informations relatives au contrôle de qualité tel qu'actuellement mis en œuvre.

Pour cette étude, le projet dispose d'un budget de **3.400 EUR**.

ACTIVITÉ A/ 06/ 02 : SENSIBILISER LES ACTEURS PUBLICS À L'IMPORTANCE D'UN CONTRÔLE PERFORMANT DE LA QUALITÉ DE LA FILIÈRE SEMENCIÈRE AU RWANDA ET, POUR CHAQUE COMPOSANTE DU PROJET ET À CHAQUE NIVEAU DE LA CHAÎNE DE MULTIPLICATION (MATÉRIEL DE SOUCHE, DE BASE ET COMMERCIAL DE PLANTATION), CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU MATÉRIEL VÉGÉTAL DE PLANTATION

Etant donné la mission du RADA qui a en charge la mise en œuvre des contrôles de qualité du matériel végétal à l'échelle du Rwanda, il est évident que c'est avec cette agence spécialisée du MINAGRI que l'activité sera exécutée. Pour assurer une amélioration du système de contrôle de qualité du matériel végétal de plantation pour les composantes retenues, les actions suivantes seront réalisées :-

- achat d'équipements et de consommables pour le bénéfice du laboratoire de contrôle de qualité au niveau du RADA (budget de 35.000 EUR) ;
- financement des sessions de formation par un consultant international pour les cadres en charge du contrôle de la qualité mais également à l'attention de certains représentants du monde associatif et privé actifs dans la multiplication semencières des racines et tubercules, bananes et espèces fruitières. Cette action sera financée à raison de 21.600 EUR ;
- financement de voyages régionaux pour les cadres du RADA en charge des contrôles de qualité pour leur permettre de découvrir les systèmes de contrôle opérationnels dans d'autres pays (budget de 7.000 EUR).

Le budget global prévu pour la mise en œuvre de la présente activité s'élève à **63.600 EUR**.

ACTIVITÉ A/ 07/ 01 : DÉVELOPPER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION EN VUE DE LA PROMOTION DE LA MULTIPLICATION ET DE L'ACCESSIBILITÉ À UN MATÉRIEL VÉGÉTAL DE PLANTATION AMÉLIORÉ AU RWANDA

Pour réussir cette activité dont la mission est de communiquer le plus largement possible sur les retombées positives de l'utilisation d'un matériel de plantation de bonne qualité, divers outils de communication seront développés comme par exemple les brochures et affiches publicitaires, les messages par radio et via la télévision afin d'atteindre le public le plus large possible. L'élaboration de CD, DVD, feuillets et posters publicitaires sera envisagée. En outre, le projet financera

également la participation des organisations paysannes aux salons 'Agrishows' organisés annuellement au niveau national. Le budget prévu pour cette activité se répartira comme suit :-

- (i) élaboration de documents publicitaires divers (CDs, DVDs, feuillets et posters) pour un montant de 15.000 EUR ;
- (ii) communications relatives aux mêmes retombées positives du matériel de plantation de bonne qualité à travers les médias (radio, télévision) pour un montant de 10.000 EUR ;
- (iii) support financier pour la participation des associations paysannes aux foires agricoles nationales pour un montant de 6.000 EUR.

Le budget global prévu pour cette activité s'élève à **31.000 EUR**.

ACTIVITÉ A/ 07/ 02 : ORGANISER DES SESSIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES AU PROFIT DU SECTEUR ASSOCIATIF

La mise en œuvre de cette activité nécessite que le projet établisse des collaborations avec des centres locaux disposant déjà d'une expérience dans des formations visant le renforcement des capacités organisationnelles. Les négociations entre le projet et ces centres aboutiront à des conventions de formation et le projet prendra en charge les frais liés à ces conventions à concurrence d'un budget de **16.000 EUR**.

ACTIVITÉ A/ 07/ 03 : ORGANISER DES SESSIONS DE FORMATION RELATIVES AUX MÉTHODES DE MULTIPLICATION DU MATÉRIEL DE PLANTATION DE VARIÉTÉS DE R & T ET FRUITIÈRES À CHAQUE NIVEAU DE LA CHAÎNE DE MULTIPLICATION (MATÉRIEL DE SOUCHE, DE BASE ET COMMERCIAL DE PLANTATION)

Les formations relatives aux techniques de multiplication du matériel semencier et ce quel que soit le niveau de la chaîne de multiplication pour les quatre composantes retenues est indispensable dans ce sens que c'est de cette manière que la durabilité du projet pourra être assurée. A cet effet, le projet organisera des sessions de formation à l'attention des multiplicateurs (associatifs et privés) tout. Ces formations seront assurées aussi bien par des consultants nationaux (budget de 33.000 EUR) que par des consultants internationaux (budget s'élevant à 40.000 EUR).

La présente activité sera mise en œuvre pour un budget global de **73.000 EUR**.

RÉSERVE BUDGÉTAIRE

Une Réserve Budgétaire dont le montant s'élève à 20.000 EUR est prévue pour le projet.

La Réserve Budgétaire peut uniquement être utilisée après accord du CdC et son utilisation doit toujours être accompagnée d'un changement du budget.

Le Tableau 7 résume la répartition des ressources budgétaires en fonction des activités et renseigne aussi les budgets totaux (contributions Belge et Rwandaise) du projet. Le tableau fait référence à de la co-gestion « traditionnelle ».

Le budget total ne peut pas être dépassé. Lorsqu'une augmentation budgétaire s'avère nécessaire, une demande motivée d'augmentation doit être introduite par la partie Rwandaise auprès de l'Etat Belge après avoir reçu l'accord du Comité de Concertation. Si la Belgique accepte la demande, les parties Belge et Rwandaise procèderont à un échange de lettres.

Le budget du projet donne les contraintes budgétaires dans lesquelles le projet doit être exécuté. Chaque changement de budget doit être approuvé par le CdC sur base d'une proposition élaborée par l'UGP. Les changements budgétaires possibles sont :-

- Changement de la structure du budget (par exemple ajout d'une ligne budgétaire),
- Ré allocation des montants entre lignes budgétaires,
- Ré allocation des moyens entre modes de financement, et
- Utilisation de la réserve budgétaire.

La gestion de tout changement budgétaire doit être faite selon les procédures de la CTB.

L'UGP assure un bon suivi des engagements et n'est pas autorisée à prendre des engagements sur base d'un budget non approuvé officiellement.

CONTRIBUTION RWANDAISE

La contribution Rwandaise sera essentiellement constituée des coûts du personnel national détaché auprès du projet (salaire du DI). (FRW 5.000.000/ an)

Elle inclura également les frais liés à la mise à disposition des infrastructures nécessaires pour le fonctionnement du projet (location d'entrepôts, de bureaux, eau, électricité, entretien divers). (FRW 16.000.000/ an)

Dans le même ordre d'idées, la mise à disposition d'infrastructures et de terrains servant à la production semencière pour le compte des instituts comme le RADA, le RHODA et l'ISAR en rapport avec le projet constituera un autre volet de la contribution Rwandaise. (FRW 40.000.000/ an)

Le total de la contribution Rwandaise s'élève à **250.000 EUR**.

Tableau 7 : Lignes Budgétaires des Activités du projet, Mode d'Exécution et Budgets Totaux (Contributions Belge et Rwandaise)

BUDGET TOTAL (contribution Belge)

					BUDGET TOTAL (EUR)	CHRONOGRAMME ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
A			**L'accès des agriculteurs au matériel de plantation performant et adapté aux systèmes de production agricoles est amélioré durablement, en quantité et en qualité, pour les racines, tubercules et les espèces fruitières.**	Mode d'exécution	**2.326.000**	**890.500**	**788.800**	**646.700**
A	*01*		**Le cadre de concertation décentralisé visant à ajuster l'offre de matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières à la demande paysanne (en qualité et en quantité) est renforcé.**		*133.000*	*39.500*	*48.000*	*45.500*
A	01	01	Renforcer et animer le cadre de concertation existant par la création de commissions thématiques pour chaque composante du projet.	co-gestion	133.000	39.500	48.000	45.500
A	*02*		**Le matériel de souche de variétés de R & T et fruitières adaptées aux conditions agroécologiques du Rwanda et répondant aux besoins des systèmes de production paysans et des consommateurs est disponible.**	Mode d'exécution	*815.000*	*458.000*	*178.500*	*178.500*
A	02	01	Mettre à jour l'inventaire du matériel de souche disponible pour chaque composante du projet.	co-gestion	1.000	1.000	0	0
A	02	02	Renforcer les capacités de production et d'entretien du matériel de souche pour les composantes du projet.	co-gestion	30.000	10.000	10.000	10.000
A	02	03	Soutenir la production du matériel de souche auprès de l'ISAR.	co-gestion	171.000	57.000	57.000	57.000
A	02	04	Soutenir l'introduction de nouvelles variétés améliorées pour chaque composante du projet.	co-gestion	18.000	5.000	6.500	6.500
A	02	05	Financer l'évaluation des variétés améliorées introduites aux conditions agro-écologiques Rwandaises.	co-gestion	150.000	0	75.000	75.000
A	02	06	Faciliter l'assainissement des variétés locales pressenties performantes comme matériel de souche.	co-gestion	78.000	40.000	19.000	19.000
A	02	07	Contribuer, pour chaque composante du projet, à la conservation du matériel végétal accepté comme matériel de souche.	co-gestion	367.000	345.000	11.000	11.000
A	*03*		**La production du matériel de base de variétés de R & T et fruitières est assurée (en quantité et en qualité) pour répondre à la demande paysanne.**	Mode d'exécution	*711.000*	*221.000*	*250.000*	*240.000*
A	03	01	Mettre à jour l'inventaire des acteurs de production de matériel de base pour chaque composante du projet et leurs capacités de production.	co-gestion	2.000	2.000	0	0
A	03	02	Renforcer les capacités de production du matériel de base pour chaque composante du projet.	co-gestion	39.500	9.500	15.000	15.000
A	03	03	Soutenir la production du matériel de base pour chaque composante du projet par les organes officiels (RADA, RHODA) en préalable au transfert progressif de cette activité vers les secteurs privé et associatif.	co-gestion	548.000	180.000	185.000	183.000
A	03	04	Promouvoir et renforcer la production du matériel de base pour chaque composante du projet auprès des secteurs privé et associatif professionnalisés.	co-gestion	121.500	29.500	50.000	42.000

BUDGET TOTAL (contribution Belge, suite)

				Mode d'exécution	BUDGET TOTAL (EUR)	CHRONOGRAMME ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
A	*04*		**La production du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières est professionnalisée et est assurée (en quantité et en qualité) par les secteurs privé et associatif.**		*310.500*	*134.500*	*151.000*	*25.000*
A	04	01	Mettre à jour l'inventaire des acteurs de production de matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) et leurs capacités/contraintes de production.	co-gestion	5.500	5.500	0	0
A	04	02	Promouvoir et renforcer l'accès à un système de crédit pour les acteurs de production de matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières relevant des secteurs privé et associatif.	co-gestion	266.000	129.000	133.000	4.000
A	04	03	Soutenir des micro-projets en faveur de l'incorporation du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières au secteur informel.	co-gestion	39.000	0	18.000	21.000
A	*05*		**La commercialisation/distribution du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières est organisée en réponse à la demande paysanne.**	Mode d'exécution	*169.500*	*23.500*	*73.000*	*73.000*
A	05	01	Identifier les acteurs, les mécanismes et les principales contraintes de la commercialisation/distribution de matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) et faciliter l'échange d'information visant à l'émergence d'un réseau efficace de distribution.	co-gestion	2.000	2.000	0	0
A	05	02	Soutenir les secteurs privé et associatif dans leurs initiatives de renforcement des structures de commercialisation/distribution du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée).	co-gestion	167.500	21.500	73.000	73.000
A	*06*		**Le contrôle de qualité du matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières est organisé de manière adaptée et la qualité est promue à tous les niveaux de la chaîne de multiplication.**	Mode d'exécution	*67.000*	*7.000*	*31.800*	*28.200*
A	06	01	Identifier les mécanismes de contrôle de la qualité pour chaque composante du projet et à chaque niveau de la chaîne de multiplication (matériel de souche, de base et commercial de plantation) ainsi que leurs contraintes.	co-gestion	3.400	3.400	0	0
A	06	02	Sensibiliser les acteurs publics à l'importance d'un contrôle performant de la qualité de la filière semencière au Rwanda et, pour chaque composante du projet et à chaque niveau de la chaîne de multiplication (matériel de souche, de base et commercial de plantation), contribuer à l'amélioration du système de contrôle de la qualité du matériel végétal de plantation.	co-gestion	63.600	3.600	31.800	28.200
A	*07*		**Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs de la filière de multiplication du matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières sont renforcées.**	Mode d'exécution	*120.000*	*7.000*	*56.500*	*56.500*
A	07	01	Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication en vue de la promotion de la multiplication et de l'accessibilité à un matériel végétal de plantation amélioré au Rwanda.	co-gestion	31.000	7.000	12.000	12.000
A	07	02	Organiser des sessions de renforcement des capacitiés organisationelles au profit du secteur associatif.	co-gestion	16.000	0	8.000	8.000
A	07	03	Organiser des sessions de formation relatives aux méthodes de multiplication du matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières à chaque niveau de la chaîne de multiplication (matériel de souche, de base et commercial de plantation).	co-gestion	73.000	0	36.500	36.500

BUDGET TOTAL (contribution Belge, suite et fin)

				Mode d'exécution	BUDGET TOTAL (EUR)	CHRONOGRAMME ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
Y			**Réserve budgétaire (max 5% * total activités)**		**20.000**	**0**	**0**	**20.000**
Y	*01*		*Réserve budgétaire*		*20.000*	*0*	*0*	*20.000*
Y	01	01	Réserve budgétaire COGESTION	co-gestion	20.000	0	0	20.000
Y	01	02	Réserve budgétaire REGIE	régie	0	0	0	0
Z			**Moyens généraux**		**504.000**	**171.000**	**172.750**	**160.250**
Z	*01*		*Frais de personnel*		*169.500*	*56.500*	*56.500*	*56.500*
Z	01	01	Délégué à la Co-Gestion (projet AFSR)		0	0	0	0
Z	01	02	Directeur National		0	0	0	0
Z	01	03	Equipe finance et administration		0	0	0	0
Z	01	04	Equipe technique	co-gestion	169.500	56.500	56.500	56.500
Z	01	05	Autres frais de personnel	co-gestion	0	0	0	0
Z	*02*		*Investissements*	Mode d'exécution	*14.000*	*14.000*	*0*	*0*
Z	02	01	Véhicule	co-gestion	0	0	0	0
Z	02	02	Equipement bureau	co-gestion	1.500	1.500	0	0
Z	02	03	Equipement IT	co-gestion	12.000	12.000	0	0
Z	02	04	Aménagements du bureau	co-gestion	500	500	0	0
Z	*03*		*Frais de fonctionnement*	Mode d'exécution	*248.500*	*88.000*	*80.250*	*80.250*
Z	03	01	Loyer du bureau		0	0	0	0
Z	03	02	Services et frais de maintenance	co-gestion	7.500	1.500	3.000	3.000
Z	03	03	Frais de fonctionnement des véhicules	co-gestion	123.000	41.000	41.000	41.000
Z	03	04	Télécommunications	co-gestion	10.000	3.000	3.500	3.500
Z	03	05	Fournitures de bureau	co-gestion	10.000	10.000	0	0
Z	03	06	Missions	co-gestion	93.000	31.000	31.000	31.000
Z	03	07	Frais de représentation et de communication externe	co-gestion	5.000	1.500	1.750	1.750
Z	03	08	Formation			0	0	0
Z	03	09	Frais de consultance			0	0	0
Z	03	10	Frais financiers			0	0	0
Z	03	11	Frais TVA			0	0	0
Z	03	12	Autres frais de fonctionnement	co-gestion		0	0	0
Z	*04*		*Audit et Suivi et Evaluation*	Mode d'exécution	*72.000*	*12.500*	*36.000*	*23.500*
Z	04	01	Frais de suivi et évaluation	régie	50.000	12.500	25.000	12.500
Z	04	02	Audit	régie	22.000	0	11.000	11.000
Z	04	03	Backstopping			0	0	0
TOTAL					**2.850.000**	**1.061.500**	**961.550**	**826.950**

BUDGET TOTAL (contribution Rwandaise)

				BUDGET TOTAL (FRW)	CHRONOGRAMME ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
A			**L'accès des agriculteurs au matériel de plantation performant et adapté aux systèmes de production agricoles est amélioré durablement, en quantité et en qualité, pour les racines, tubercules et les espèces fruitières.**	**120.000.000**	**32.650.000**	**43.675.000**	**43.675.000**
A	*02*		**Le matériel de souche de variétés de R & T et fruitières adaptées aux conditions agroécologiques du Rwanda et répondant aux besoins des systèmes de production paysans et des consommateurs est disponible.**	*64.500.000*	*17.650.000*	*23.425.000*	*23.425.000*
A	02	03	Soutenir la production du matériel de souche auprès de l'ISAR.	30.000.000	9.000.000	10.500.000	10.500.000
A	02	04	Soutenir l'introduction de nouvelles variétés améliorées pour chaque composante du projet.	4.500.000	900.000	1.800.000	1.800.000
A	02	05	Financer l'évaluation des variétés améliorées introduites aux conditions agro-écologiques Rwandaises.	7.500.000	2.250.000	2.625.000	2.625.000
A	02	06	Faciliter l'assainissement des variétés locales pressenties performantes comme matériel de souche.	7.500.000	1.500.000	3.000.000	3.000.000
A	02	07	Contribuer, pour chaque composante du projet, à la conservation du matériel végétal accepté comme matériel de souche.	15.000.000	4.000.000	5.500.000	5.500.000
A	*03*		**La production du matériel de base de variétés de R & T et fruitières est assurée (en quantité et en qualité) pour répondre à la demande paysanne.**	*25.500.000*	*7.000.000*	*9.250.000*	*9.250.000*
A	03	02	Renforcer les capacités de production du matériel de base pour chaque composante du projet.	10.500.000	2.500.000	4.000.000	4.000.000
A	03	03	Soutenir la production du matériel de base pour chaque composante du projet par les organes officiels (RADA, RHODA) en préalable au transfert progressif de cette activité vers les secteurs privé et associatif.	15.000.000	4.500.000	5.250.000	5.250.000
A	*04*		**La production du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières est professionnalisée et est assurée (en quantité et en qualité) par les secteurs privé et associatif.**	*6.000.000*	*1.500.000*	*2.250.000*	*2.250.000*
A	04	03	Soutenir des micro-projets en faveur de l'incorporation du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières au secteur informel.	6.000.000	1.500.000	2.250.000	2.250.000
A	*06*		**Le contrôle de qualité du matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières est organisé de manière adaptée et la qualité est promue à tous les niveaux de la chaîne de multiplication.**	*12.000.000*	*3.500.000*	*4.250.000*	*4.250.000*
A	06	02	Sensibiliser les acteurs publics à l'importance d'un contrôle performant de la qualité de la filière semencière au Rwanda et, pour chaque composante du projet et à chaque niveau de la chaîne de multiplication (matériel de souche, de base et commercial de plantation), contribuer à l'amélioration du système de contrôle de la qualité du matériel végétal de plantation.	12.000.000	3.500.000	4.250.000	4.250.000
A	*07*		**Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs de la filière de multiplication du matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières sont renforcées.**	*12.000.000*	*3.000.000*	*4.500.000*	*4.500.000*
A	07	02	Organiser des sessions de renforcement des capacitiés organisationelles au profit du secteur associatif.	12.000.000	3.000.000	4.500.000	4.500.000

BUDGET TOTAL (contribution Rwandaise, suite et fin)

				BUDGET TOTAL (FRW)	CHRONOGRAMME ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
Z			**Moyens généraux**	**63.000.000**	**21.000.000**	**21.000.000**	**21.000.000**
Z	*01*		*Frais de personnel*	*15.000.000*	*5.000.000*	*5.000.000*	*5.000.000*
Z	01	02	Directeur National	15.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000
Z	*03*		*Frais de fonctionnement*	*48.000.000*	*16.000.000*	*16.000.000*	*16.000.000*
Z	03	01	Loyers du bureau et d'entrepôts, eau, gaz, électricité, entretien divers	48.000.000	16.000.000	16.000.000	16.000.000
TOTAL				**183.000.000**	**53.650.000**	**64.675.000**	**64.675.000**

BUDGET TOTAL (contribution Rwandaise, résumé)

Activités	120.000.000 RWF
Moyens Généraux	63.000.000 RWF
TOTAL	**183.000.000 RWF**

à titre indicatif :

répartition annuelle

Année 1 = 53.650.000 RWF

Année 2 = 64.675.000 RWF

Année 3 = 64.675.000 RWF

total = 183.000.000 RWF

BUDGET TOTAL (contribution Belge, résumé)

co-gestion	2.778.000 €
régie	72.000 €
TOTAL	**2.850.000 €**

Activités	2.326.000 €
Réserve Budgétaire	20.000 €
Moyens Généraux	504.000 €
TOTAL	**2.850.000 €**

à titre indicatif :

année 1 répartie en trimestre

Q1 année 1 = 88.125 €

Q2 année 1 = 349.025 €

Q3 année 1 = 390.125 €

Q4 année 1 = 234.225 €

total année 1 = 1.061.500 €

5. MODALITÉS D'EXÉCUTION

5.1. Cadre Légal et Responsabilités Administratives

Le cadre légal est fixé par la Convention Spécifique relative au projet signée entre la République du Rwanda et le Royaume de Belgique.

Conformément à cette convention, pour la partie Rwandaise, l'entité responsable de l'exécution du projet, est le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MINAGRI).

Pour la partie Belge, la Direction Générale du Développement (DGD) du Service Public Fédéral Affaires Etrangères, Commerce Extérieur et Coopération au Développement, est responsable de la contribution belge au projet. La partie Belge confie l'exécution de ses obligations à la Coopération Technique Belge (CTB), représentée par son Représentant Résident au Rwanda. La CTB remplit cette tâche en exécution d'une convention conclue entre elle et l'Etat belge.

Dans le cadre de la politique de déconcentration, le MINAGRI désigne le Rwanda Agriculture Development Authority (RADA) comme entité responsable de l'appui conseil au projet. Les Gestionnaires du projet sont le Délégué à la Co-Gestion et le Directeur d'Intervention qui à ces titres respectifs sont co-responsables de l'atteinte des Résultats Intermédiaires en vue de l'atteinte de l'Objectif Spécifique, tels que stipulés dans la Convention Spécifique (CS) et le présent Dossier Technique et Financier (DTF).

Conformément aux règlements relatifs à la décentralisation au Rwanda, les **Districts** sont les maîtres d'ouvrage pour la réalisation des investissements et équipements qui sont de leur ressort. A ce titre ils concluent les conventions de mise en œuvre avec les prestataires de service.

Les délégations éventuelles de maîtrise d'ouvrage et les conditions de leur application seront détaillées dans une Convention d'Exécution, signée entre les parties, établissant clairement les responsabilités respectives, les mécanismes de décision et de suivi et le contrôle technique et financier.

5.2. Responsabilités Techniques

Les **Gestionnaires du projet** (DELCO et DI) seront co-responsables de la mise en œuvre générale du projet. Cette responsabilité inclut les matières suivantes :-

- Assurer la préparation des plans annuels d'activités et de tout autre document soumis à l'approbation du Comité de Concertation (SMCL), tels que les rapports semestriels d'exécution, divers TdR (mission d'évaluation à mi-parcours), etc. ;
- Assurer la préparation des différents dossiers de marchés de services, de fournitures et d'équipements prévus dans la planification ;
- Assurer le suivi des conventions-protocoles avec l'ISAR, le RADA et le RHODA et les assister dans la mise en oeuvre de leurs responsabilités ;

- Superviser les activités des différents prestataires de services ;
- Assurer la mise en oeuvre du système de suivi et d'évaluation des activités du projet en coordination avec les différents partenaires ;
- Assurer la gestion administrative et la tenue de la comptabilité correspondant au projet en accord avec les procédures approuvées par le MINAGRI et la CTB.

L'**Unité de Gestion du Projet** assure les fonctions de coordination technique des activités du projet sous la supervision du Directeur du RADA. Son rôle principal est l'appui et la facilitation de l'intervention des différents partenaires de l'exécution du projet.

Les Termes de Référence de chaque membre de l'UGP sont détaillés au Chapitre 6 : Annexes.

Les activités exécutées directement par le personnel des **institutions du MINAGRI** (RADA, ISAR, RHODA) et ses agents de terrain seront intégrées dans les plans d'actions de leur direction respective et de leurs services déconcentrés.

Dans le contexte de la production du matériel de plantation de souche et de base et du contrôle de la qualité, ce personnel aura notamment les responsabilités d'assurer la préparation des conventions-protocoles avec l'UGP, pour la mise en oeuvre des activités de production, assainissement, etc. et des programmes de formation et d'accompagnement.

Le projet mettra un accent particulier sur le transfert des connaissances afin d'assurer l'appropriation et surtout la durabilité des actions financées. Ce transfert se fera non seulement au sein des structures du MINAGRI mais aussi vers les autres acteurs : groupements, coopératives, associations paysannes, prestataires de services, ONG.

Le **Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales**, via le **RADA**, est responsable de l'appui conseil au projet. Il assume plus particulièrement son rôle de facilitateur, d'appui technique et de garant de la qualité des services rendus.

5.3. Structures d'Exécution et de Suivi

STRUCTURE DE SUIVI ET CONTROLE DU PROJET

Pour assurer la bonne marche du projet, des procédures de suivi et contrôle seront mises en œuvre. A cet effet, le Comité de Concertation (CdC) du projet aura la responsabilité d'assurer les suivi et contrôle tout au long de la mise en œuvre du projet.

La composition du CdC est la suivante :-

- un Représentant du MINAGRI qui présidera le CdC,
- l'Ordonnateur du projet représentant le MINECOFIN,
- le Représentant Résident de la CTB en tant que Co-ordonnateur du Projet,
- le Représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération du Gouvernement Rwandais,

- le Délégué à la Co-gestion et le Directeur d'Intervention jouant les rôles de rapporteurs et observateurs.

Le CdC se réunira tous les six mois, de préférence en concordance avec les principales étapes de l'exécution du projet (planification annuelle, préparation de la mission d'évaluation à mi-parcours, discussion, approbation et mise en œuvre des recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours, etc.).

Les réunions se tiendront de manière ordinaire sur convocation par son Président. Cependant, il sera toujours possible de convoquer des réunions extraordinaires à la demande d'un des membres. Les prises de décision du CdC se feront par consensus.

Pour son fonctionnement, le CdC établira son règlement d'ordre intérieur qui régira les différentes actions qui seront entreprises. Lorsque le CdC doit statuer sur des questions en rapport avec des partenaires ou acteurs du projet, il pourra inviter, en qualité d'observateur ou d'expert, toute personne susceptible d'apporter une contribution au programme.

Les responsabilités du CdC sont, en accord avec la Convention Spécifique, les suivantes :-

- analyser le DTF et formuler d'un avis motivé avant son approbation par les parties Rwandaise et Belge,
- mettre en place les structures d'exécution du projet,
- assurer le suivi et veiller au respect des engagements pris par les parties,
- apprécier l'état d'avancement du projet en évaluant l'atteinte des Résultats Intermédiaires, sur base des rapports d'exécution du projet,
- analyser, commenter et approuver les programmes d'activités annuels du projet et les budgets y afférents,
- approuver les modifications ou les ajustements éventuels au Cadre Logique (résultats intermédiaires, activités, montant des lignes budgétaires) tout en respectant l'objectif spécifique et l'enveloppe budgétaire globale,
- Initier à tout moment des missions d'évaluation technique ou d'audit financier ; être l'initiateur de la mission d'évaluation à mi-parcours,
- faire des recommandations aux deux parties dans le cadre de la mise en oeuvre du projet et de l'atteinte de son objectif spécifique,
- analyser tout problème de gestion des ressources humaines, financières ou matérielles, qui s'opposerait au bon déroulement du projet et qui ne pourrait être résolu par les gestionnaires du projet, et prendre les mesures correctives ou en faire la recommandation aux autorités compétentes,
- approuver le rapport final et superviser la clôture du projet.

Le DI et le DELCO participent aux réunions du CdC. Ils présentent les différents rapports et élaborent les procès verbaux.

DIRECTION DE L'INTERVENTION

Le suivi au quotidien de l'avancement du projet sera assuré par une Unité de Gestion du Projet (UGP) qui sera composé d'un Directeur d'Intervention représentant le MINAGRI ainsi que d'un Délégué à la Cogestion (DELCO), représentant la CTB.

L'UGP comprend également le Personnel d'Appui au projet :-

- Quatre (4) Responsables de Composante,
- Un(e) Administrateur-Comptable,
- Un(e) Comptable,
- Un(e) Secrétaire.

Il est proposé que l'UGP soit la même que celle du projet AFSR actuellement en cours dans le domaine des productions semencières. Dans ces conditions, à l'exception des Responsables de Composante, le projet ne supportera pas de charge salariale en rapport avec l'UGP. L'Administrateur-Comptable sera financé(e) sur le « projet IPM ».

Les responsabilités de cette UGP seront de :-

- assurer la direction, supervision et coordination de toutes les activités prévues par le projet en veillant au respect des procédures officielles en cours,
- veiller au respect des lignes budgétaires qui ont été prévues pour les activités et pour les moyens généraux,
- garder contact avec les différents partenaires du projet,
- informer le CdC de l'état d'avancement et des planifications du projet, et des éventuelles difficultés rencontrées,
- rédiger les rapports de l'intervention.

Il est à noter que telle que formulée dans ce projet, l'Unité de Gestion du Projet est une avancée allant dans le sens d'une meilleure intégration des éléments de la Déclaration de Paris. En effet, l'UGP est établie dans une « vision approche programme », dans le sens où elle est active non pas au niveau d'un seul projet mais au niveau d'un ensemble d'interventions d'un même secteur auprès des mêmes partenaires.

5.4. Responsabilités Financières

L'ensemble des fonds provenant de la contribution Belge, seront gérés entre les deux parties Belge et Rwandaise selon les principes de deux modes financiers de gestion :-

- la co-gestion pour les activités menées par l'UGP ainsi que le financement des prestataires de services, et
- la gestion en régie, effectuée par la CTB pour certains lignes budgétaires relatives aux moyens généraux (l'assistance technique, le suivi technique assuré par la CTB, les audits financiers et les évaluations).

Au vu de la prise en charge de certaines charges salariales par le projet AFSR (DELCO, DI, Comptable et Secrétaire) et par le projet IPM (Administrateur-Comptable), un très large pourcentage (97 %) du budget du projet est régi selon le mode de la co-gestion.

Il convient toutefois de noter ici que la prise en charge des charges salariales par le projet AFSR n'est valide que sur la durée de ce dernier concomitante avec le présent projet. Si le présent projet voit sa durée plus longue que celle du projet AFSR (ou si ce dernier n'est par exemple pas renouvelé), de nouveaux mécanismes de prise en charge des charges salariales devront être définis. Cette question sera utilement envisagée lors de la mission d'évaluation à mi-parcours.

Les charges salariales du DI seront financées par le MINAGRI.

Le paiement des salaires du Personnel d'Appui et celui des allocations diverses suivra les mécanismes financiers actuellement en vigueur au sein du projet AFSR.

LA CO-GESTION

La co-gestion dont il est fait référence dans ce projet est de la co-gestion « traditionnelle ». Toutes les dépenses liées aux activités menées par le projet ainsi que celles liées au fonctionnement de l'UGP et aux conventions-protocoles avec les prestataires tels que l'ISAR, RADA etc. seront gérées directement par l'UGP selon les principes suivants :-

En qualité de co-responsables ; les DI et DELCO assurent ensemble la gestion administrative, budgétaire et comptable du projet. Ils viseront chaque document officiel se rapportant à l'exécution de celui-ci, notamment ceux ayant trait aux procédures de marchés publics. Ils auront accès à tout document administratif, financier ou technique concernant les apports, tant Rwandais que Belge.

Un compte courant sera ouvert dans une banque commerciale à Kigali, actionné sous la double signature conjointe du DI et DELCO, afin de domicilier le fonds de roulement.

Ce fonds de roulement aura un plafond initial (montant à déterminer, référence à la gestion financière en vigueur au sein de AFSR). Selon l'utilisation du fonds de roulement et selon les besoins appréciés par l'Ordonnateur et le Co-ordonnateur (voir paragraphe suivant 5.5), le plafond peut être revu à la hausse.

Le fonds de roulement sera utilisé pour le paiement des factures ne dépassant pas un certain montant. Les factures au-delà de ce montant seront payées directement à partir du compte « mère » par l'Ordonnateur et le Co-ordonnateur.

Mensuellement, le DI et DELCO remettront à 1'Ordonnateur et au Co-ordonnateur un rapport comptable et les pièces justificatives y afférentes. Après vérification, 1'Ordonnateur et le Co-ordonnateur ré-alimenteront, le cas échéant, le fonds de roulement.

Le projet pourra également procéder à l'ouverture d'une petite caisse co-gérée.

Le DI et DELCO, s'assurent que les factures ou les déclarations de créance et leurs justificatifs présentées sont conformes aux conditions d'exécution des marchés et à la réalité des prestations fournies. Ils visent "POUR SERVICES RENDUS", « POUR TRAVAUX EXECUTES » ou "POUR RECEPTION CONFORME" les factures proposées. Le cas échéant, ils joindront leurs commentaires à l'attention de 1'Ordonnateur et du Co-ordonnateur.

C'est à l'UGP que revient la responsabilité de vérifier si les différentes pièces comptables sont en conformité avec les conditions requises. Elle procédera au payement des factures reçues en rapport avec l'exécution des activités du projet ou en rapport avec les dépenses relatives aux moyens généraux tout en veillant au respect des règles d'attribution des marchés publics.

Le comptable du projet AFSR sera chargé de la tenue de la comptabilité du projet ainsi que des planifications financières trimestrielles en utilisant le FIT, outil de gestion financière de la CTB.

Afin de faciliter la mise en œuvre du projet, eu égard aux responsabilités financières, le Tableau 8 donne un aperçu rapide des modalités financières de mise en œuvre des activités tout en précisant l'acteur intervenant pour chaque activité.

Les conventions-protocoles conclues avec l'ISAR, le RADA et le RHODA pour la production de matériel de souche (et d'autres activités liées à cette production) et de base ainsi que pour le

financement d'activités liées au contrôle de la qualité constituent la principale modalité financière aux montants les plus élevés.

Pour rappel, ces conventions sont préparées par les institutions requérantes, avec l'aide de l'UGP et seront renouvelées régulièrement sur toute la durée du projet. Ces conventions mentionnent d'une part les objectifs à atteindre, les modalités (échéance, compte en banque, montants, etc.) de paiement et d'autre part les mécanismes de suivi et d'évaluation. Les conventions-protocoles seront signées par le Représentant Résident de la CTB au Rwanda (sur base d'un mandat de la CTB permettant à ce dernier de donner un avis de non-objection et/ ou de signer les conventions), par l'institution requérante et par un Représentant du MINECOFIN.

Tableau 8 : Acteurs, Modalités d'Exécution et Budget des Activités du projet

Activité	Acteurs intervenant dans la réalisation de l'activité	Finalité de l'activité	Modalité de mise en œuvre	Budget
A 01 01	Equipe du projet	Gestion de l'information offre/ demande	Directement par le projet	133.000 €
A 02 01	Mission de consultation/ Equipe du projet	Inventaire matériel de souche, formations	Appel d'offre par le projet	1.000 €
A 02 02		Formation production matériel de souche	Appel d'offre par le projet	30.000 €
A 02 03	ISAR	Soutien à la production du matériel de souche	Protocole/ convention	171.000 €
A 02 04		Introduction de nouvelles variétés		18.000 €
A 02 05		Evaluation de nouvelles variétés		150.000 €
A 02 06		Assainissement des variétés infectées		78.000 €
A 02 07		Contribution financière banque de gènes		275.000 €
		Equipements laboratoire de biologie moléculaire		70.000 €
		Consommables laboratoire de biologie moléculaire		10.000 €
		Champs de conservation in situ		12.000 €
A 03 01	Mission de consultation	Inventaire des producteurs de matériel de base	Appel d'offre par le projet	2.000 €
A 03 02	Mission de consultation/ Equipe du projet	Formation production matériel de base		39.500 €
A 03 03	RADA	Production de matériel de base	Protocole/ convention	250.000 €
	RHODA			298.000 €
A 03 04	Associations paysannes	Renforcement des infrastructures (serres, etc.)	Base contractuelle	82.000 €
	Mission de consultation/ Equipe du projet	Sessions de formation	Appel d'offre par le projet	39.500 €
A 04 01	Mission de consultation/ Equipe du projet	Inventaire des producteurs de matériel commercial de plantation	Appel d'offre par le projet	5.500 €
A 04 02	Mission de consultation/ Equipe du projet	Formation pour élaboration de dossiers de financements		16.000 €
	Institution financière	Gestion de la ligne budgétaire pour crédits	Convention avec projet	250.000 €
A 04 03	Missions de consultation/ Equipe du projet	Formation à la préparation de micro-projets	Appel d'offre par le projet	20.000 €
		Evaluation de l'impact des micro-projets		3.000 €
		Suivi des micro-projets		16.000 €

Tableau 8 : Acteurs, Modalités d'Exécution et Budget des Activités du projet *(suite)*

Activité	Acteurs intervenant dans la réalisation de l'activité	Finalité de l'activité	Modalité de mise en œuvre	Budget
A 05 01	Mission de consultation/ Equipe du projet	Identification des acteurs impliqués dans commercialisation / distribution du matériel de plantation	Appel d'offre par le projet	2.000 €
A 05 02	Associations paysannes	Développement d'unités de stockage et de transport de matériel de plantation	Base contractuelle	137.000 €
		Conditionnement/ emballage		20.000 €
		Sessions de formation	Directement par le projet/ consultant	8.000 €
		Location ponctuelle de camions	Directement par le projet	2.500 €
A 06 01	Mission de consultation/ Equipe du projet	Inventaire des capacités de contrôle de qualité	Appel d'offre par le projet	3.400 €
A 06 02	Mission de consultation/ Equipe du projet	Formation en rapport avec le contrôle de qualité		21.600 €
	RADA	Achat des équipements et consommables pour contrôle de qualité	Protocole/ convention	35.000 €
		Voyages régionaux		7.000 €
A 07 01	Equipe du projet	Publications/ communication	Directement par le projet	31.000 €
A 07 02	Mission de consultation/ Equipe du projet	Renforcement des capacités organisationnelles des associations paysannes	Appel d'offre par le projet	16.000 €
A 07 03		Renforcement des capacités techniques de production auprès des associations paysannes		73.000 €
		TOTAL Lignes Budgétaires des Résultats 1 à 7 :		**2.326.000 €**

5.5. Modalités de Gestion de la contribution financière non remboursable

CONTRIBUTION BELGE

La contribution belge destinée à couvrir les différentes dépenses liées à la mise en œuvre des activités du projet sera co-gérée par l'Ordonnateur Rwandais désigné par le MINECOFIN, entité responsable pour le suivi financier du projet et par le Co-ordonnateur en la personne du Représentant Résident de la CTB à Kigali.

L'Ordonnateur Rwandais est chargé d'ordonnancer (approuver) et de liquider les dépenses imputables au budget du projet. L'Ordonnateur pourra désigner un Ordonnateur Délégué.

Le Co-ordonnateur a quant à lui le devoir de vérifier et d'approuver ces dépenses. La CTB pourra désigner un Co-ordonnateur Délégué.

COMPTES ET POUVOIR DE SIGNATURE

Dès la signature de la Convention de Mise en Oeuvre du projet entre l'Etat Belge et la CTB, un compte bancaire principal en Euros intitulé « Projet Racines & Tubercules – Compte Principal», sera ouvert auprès de la Banque Nationale du Rwanda. Ce compte principal est actionné par la double signature de l'Ordonnateur et du Co-ordonnateur ou de leurs Délégués respectifs. Ce compte sera alimenté trimestriellement par la CTB à la demande de l'Ordonnateur et du Co-ordonnateur (voir ci-dessous 'mise à disposition des fonds').

Ensuite, un compte opérationnel en FRW sera ouvert dans une institution bancaire sous l'intitulé «Projet Racines & Tubercules – Compte Opérationnel». Ce compte sera actionné par la double signature du Responsable (DELCO) et du Co-Responsable (DI) du Projet. Il sera approvisionné mensuellement à partir du compte principal à la demande des DELCO et DI après vérification de la comptabilité par l'Ordonnateur et le Co-ordonnateur tout en limitant les fonds sur ce compte opérationnel. Selon les besoins, un compte en devises et/ ou des caisses peuvent être ouverts.

Comme précisé dans la Convention Spécifique relative au projet, les intérêts éventuels générés par les comptes bancaires s'ajoutent au budget total du projet et seront régis comme ce dernier.

MISE À DISPOSITION DES FONDS

Premier transfert

Dès la signature de la Convention de Mise en Oeuvre entre l'Etat Belge et la CTB, un appel de fonds en co-gestion peut être introduit à la Représentation locale de la CTB. Le montant demandé doit correspondre aux besoins des trois premiers mois. L'appel de fonds doit être signé par l'Ordonnateur.

Transferts suivants

Afin de recevoir des fonds, le projet doit introduire à la Représentation locale de la CTB un appel de fonds (cash call) en co-gestion au début du mois précédant le trimestre suivant (par exemple début mars pour le trimestre Q2 avril-mai-juin). Cet appel de fonds doit être signé par les DELCO et DI et par l'Ordonnateur.

Le montant de l'appel de fonds est égal aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant augmenté dune réserve.

Le transfert de fonds par la CTB se fait au début du trimestre. La CTB peut aussi proposer un schéma de financement spécifique (paiements en plusieurs tranches ou paiement à la demande).

Le transfert des fonds se fait uniquement aux conditions suivantes :-

- La comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel ait été transmise à la Représentation locale de la CTB,
- La mise à jour de la programmation financière ait été transmise à la Représentation locale de la CTB, et
- Le montant de l'appel de fonds n'est pas supérieur au solde budgétaire.

En cas d'urgence, le projet peut introduire un appel de fonds anticipé en justifiant le besoin.

CONTRIBUTION RWANDAISE

La contribution Rwandaise sera essentiellement constituée des coûts du personnel national détaché auprès du projet (salaire du DI). (FRW 5.000.000/ an)

Elle inclura également les frais liés à la mise à disposition des infrastructures nécessaires pour le fonctionnement du projet (location d'entrepôts, de bureaux, eau, électricité, entretien divers). (FRW 16.000.000/ an)

Dans le même ordre d'idées, la mise à disposition d'infrastructures et de terrains servant à la production semencière pour le compte des instituts comme le RADA, le RHODA et l'ISAR en rapport avec le projet constituera un autre volet de la contribution Rwandaise. (FRW 40.000.000/ an)

Le total de la contribution Rwandaise s'élève à **250.000 EUR**.

PROCÉDURES LIÉES AUX MARCHÉS PUBLICS

Dans le cadre de la co-gestion, l'attribution des marchés de fournitures, travaux et services, la législation Rwandaise des marchés publics est d'application. Toutefois, les dossiers d'appel d'offres feront référence à la source du financement belge.

Les DI et DELCO participeront aux différentes étapes de l'attribution des marchés conformément à la réglementation en vigueur.

Pour être définitif, le dossier finalisé d'appel d'offres tel que publié, le choix de l'adjudicataire, l'attribution du marché et les projets de contrat ou de lettre de commande devront recevoir l'avis de non-objection des Ordonnateur et Co-ordonnateur. Ces derniers feront leurs remarques dans les 30 jours calendrier ; au-delà de ce délai, la proposition sera considérée comme approuvée.

Dans le cadre de la gestion des fonds en régie, la législation des marchés publics belges sera appliquée.

5.6. Gestion en “régie”

Certains moyens généraux du projet seront gérés par la CTB selon la législation Belge. Les activités concernées sont principalement :

- le contrat du DELCO affecté à la l’UGP ;
- les contrats d’évaluation et d’audit externe ;
- les frais de suivi interne de la CTB.

Ces lignes budgétaires affectées à ces activités seront gérées par la Représentation Résidente de la CTB à Kigali en concertation avec le DELCO, et seront contrôlées dans le cadre du système prévu par le Gouvernement du Royaume de Belgique.

5.7. Rapportage Administratif, Comptable et Financier

LA LIGNE DE BASE

L’établissement d’une Ligne de Base (Baseline Survey) décrivant la situation exacte de la filière de production de matériel de plantation de qualité au départ du projet est fondamental pour assurer son suivi et son évaluation.

La Ligne de Base sera recherchée au terme d’un processus de divers inventaires couplés avec des missions de consultation nationales et internationales. Il est bien entendu que les nombreuses réalisations du projet AFSR serviront de référence, dont notamment le rapport de la mission d’évaluation à mi-parcours, approuvé par le CdC.

Les niveaux des divers indicateurs seront déterminés, constituant la Ligne de Base ; celle-ci sera présentée au cours de la première réunion du CdC.

Le Tableau 9 résume les activités à entreprendre dès le début du projet et qui serviront à l’établissement de la Ligne de Base.

RAPPORTAGE

Chaque semestre, un rapport d’exécution complet est élaboré par les DI et DELCO. Il comprendra un rapport narratif des activités, une analyse des résultats et un rapport financier. Ce rapport sera élaboré selon les canevas définis par la CTB en accord avec la partie Rwandaise. Il sera présenté au CdC pour approbation.

Les institutions du MINAGRI responsables pour la mise en œuvre de certaines activités du projet comme les productions de matériel de souche et de base produisent des rapports semestriels d’exécution reprenant l’état d’avancement des activités et de l’exécution financière, ainsi que le planning d’activités et la programmation financière pour le semestre à venir. Les modalités de rapportage seront spécifiées dans les conventions-protocoles d´accord.

Tableau 9 : Liste des activités à entreprendre dès le début du projet

Activité	Etude/ Inventaire préliminaire
A 02 01	Inventaire du matériel de souche disponible au Rwanda
A 03 01	Inventaire des producteurs de matériel de base au Rwanda + capacités/ contraintes
A 04 01	Inventaire des acteurs dans la production de matériel commercial de plantation + capacités/ contraintes
A 05 01	Identification des acteurs et mécanismes en rapport avec la commercialisation/ distribution du matériel de plantation + capacités/ contraintes
A 06 01	Identification des mécanismes de contrôle de qualité + capacités/ contraintes

COMPTABILITÉ

Mensuellement, la comptabilité doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. La comptabilité doit être signée pour accord par le responsable (DELCO) et le co-responsable (DI) et transmise à l'Ordonnateur et au Co-ordonnateur. La comptabilité à envoyer à la Représentation locale de la CTB comprend un fichier électronique, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse.

PROGRAMMATION FINANCIÈRE

Trimestriellement, l'UGP élabore une programmation financière pour le trimestre en cours, les trimestres suivants et la ou les année(s) suivante(s). La programmation financière doit être faite selon les procédures de la CTB et doit être envoyée électroniquement à la Représentation locale de la CTB.

RAPPORTAGE FINANCIER AU COMITÉ DE CONCERTATION

A chaque réunion du Comité de Concertation, l'UGP présente l'information financière suivante :-

- Rapport d'exécution budgétaire,
- Mise à jour de la programmation financière,
- Liste des engagements importants,
- Aperçu des soldes bancaires,
- Liste des fonds reçus par mode de financement et paiements par le siège CTB (régie),
- Proposition de changement budgétaire si nécessaire, et
- Plan d'action lié aux recommandations d'un audit financier.

5.8. Mécanismes d'Appropriation des Adaptations au DTF

En fonction de l'évolution du contexte et du déroulement du projet, le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales et la CTB peuvent adapter le présent Dossier Technique et Financier.

Ces adaptations ne peuvent toutefois ni concerner l'objectif spécifique du projet, les budgets totaux et les durées de la Convention Spécifique et du projet. En effet, toute éventuelle modification de ces rubriques requiert un échange de lettres entre les parties Belge et Rwandaise.

Pour les aspects ci-dessous, l'approbation préalable du Comité de Concertation est requise :-

- les formes de mise à disposition de la contribution de la partie Belge et de la partie Rwandaise,
- les résultats intermédiaires, y compris leurs budgets respectifs,
- les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement du Comité de Concertation,
- le mécanisme d'approbation des adaptations du DTF,
- les indicateurs de résultats et d'objectif spécifique,
- les modalités financières de mise en œuvre de la contribution de chacune des parties.

Un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant.

La partie Rwandaise et la CTB informent l'Attaché de la Coopération et la DGD lorsque de telles modifications sont apportées au projet.

5.9. Suivi et Evaluation

La mise en œuvre des activités du projet va s'étaler sur une période de 36 mois. Il s'agit d'une période relativement courte mais bien suffisante pour permettre la mise en place d'une organisation efficiente en rapport avec l'amélioration de l'accès paysan au matériel de plantation amélioré.

Pour y parvenir, il sera nécessaire que les différentes activités prévues puissent démarrer très rapidement afin de ne pas perdre de temps au démarrage du projet. Le fait que l'UGP proposée pour ce projet soit déjà en place (à l'exception des Responsables de Composante) et est active dans le domaine semencier est un atout majeur.

Dans le même ordre d'idées, le Personnel d'Appui (finances, comptabilité et administration) sera le même que celui actuellement actif au niveau du projet AFSR, ce qui facilitera encore davantage le démarrage rapide des activités du projet.

MONITORING ET ÉVALUATION INTERNE

Il reviendra au Comité de Concertation d'assurer un système de suivi interne du projet. L'UGP sera responsable pour sa mise en œuvre ce système est généralement basé sur quelques procédures de rapportage et d'évaluation participative.

Sur une base mensuelle, l'UGP sera tenue de communiquer à l'Ordonnateur et au Co-ordonnateur du projet l'état des dépenses.

Tous les six mois, l'UGP préparera et soumettra au CdC un rapport d'exécution du projet détaillant l'état d'avancement des différentes activités planifiées antérieurement et présentant les activités programmées pour le semestre suivant. Pour permettre à tous les membres du CdC de prendre connaissance du contenu du rapport d'exécution, celui-ci devra être déposé au moins deux semaines avant la date de tenue de la réunion ordinaire du CdC.

En outre, à l'occasion de la préparation des rapports semestriels, les membres de l'UGP, établiront une analyse servant d'**évaluation interne** en tenant compte des différents indicateurs fixés au début de projet. Les rapports d'évaluation interne seront très courts pour permettre une lecture facile par les membres du CdC.

A la suite du déroulement des réunions du CdC, l'UGP préparera un compte-rendu de réunion qui sera envoyé pour approbation à tous les membres du CdC dans un délai ne dépassant pas 7 jours depuis la tenue de la réunion.

L'UGP coordonnera et appuiera, avec les apports techniques des prestataires de service, le suivi des indicateurs à tous les niveaux pour leur consolidation finale au niveau du projet.

Au terme de chaque campagne de production de matériel de plantation, un même processus d'évaluation participative avec tous les bénéficiaires et partenaires du projet, devrait permettre de dégager les tendances et évolutions des différents indicateurs.

Le rapport d'évaluation servira de référence pour les rapports semestriels d'activités (rapports d'exécution) et pour l'élaboration des plans semestriels d'activités du projet.

EVALUATION EXTERNE

Afin de disposer d'une analyse critique extérieure au contexte de déroulement du projet, il est prévu de faire appel à une évaluation externe de mi-parcours. Cette évaluation externe permettra de mesurer objectivement l'impact du projet en rapport avec la réalisation des résultats intermédiaires, l'efficacité de mise en œuvre des activités prévues et l'atteinte progressive de l'objectif spécifique. Cette évaluation de mi-parcours aura lieu vers le 18ième mois.

L'évaluation de mi-parcours envisagera tout particulièrement la question de la prise en charge des salaires des DELCO, DI, Secrétaire et Comptable au-delà de la période d'exécution du projet AFSR. En effet, ce dernier prend en charge ces charges salariales uniquement durant la durée concomitante de son exécution avec celle du présent projet.

Il sera enfin fait appel à une évaluation finale avant la clôture du projet. Cette évaluation externe se tiendra vers le 30ème mois et aura pour mission de juger de l'impact final du projet en rapport avec son objectif spécifique. Les études d'inventaires réalisées au début du projet en tant qu'activités proprement dites ayant permis l'établissement de la Ligne de Base seront accessibles aux évaluateurs qui s'en serviront comme référence dans leur démarche de détermination de l'impact du projet.

Une ligne budgétaire de 50,000 EUR est destinée à financer, en mode régie, les activités de suivi et d'évaluation.

Enfin, il est à noter que chacune des parties (Rwandaise et Belge) pourra à tout moment, moyennant information préalable de l'autre partie, procéder conjointement ou séparément à un contrôle (audit) ou à une évaluation du projet.

SUIVI PARTICULIER DES THÈMES DE LA COOPÉRATION BELGE

Les actions de la promotion de l'usage de matériel de plantation amélioré qui seront la base même de ce projet aboutiront à une augmentation des niveaux de production pour les racines et tubercules, les bananes et les espèces fruitières. Une des premières conséquences de cette augmentation significative des niveaux de production sera une importante diminution des problèmes de faim au niveau des ménages des agriculteurs en milieu rural. Par ailleurs, une plus grande disponibilité de productions fruitières constituera un complément alimentaire qui contribuera à améliorer la qualité des régimes alimentaires au niveau des mêmes ménages agricoles.

Dans une autre dimension, les surplus de production non utilisés au niveau des ménages eux-mêmes serviront à alimenter les marchés, ce qui pourra avoir un impact au niveau des revenus des ménages ruraux tout en assurant un meilleur approvisionnement en produits alimentaires au niveau des milieux urbains. Enfin, si des surplus de production subsistent, ils pourront également être exportés vers des pays voisins, ce qui pourra avoir un impact au niveau des équilibres entre importations et exportations de produits agricoles pour le Rwanda.

Il est donc évident que le projet aura un impact à divers niveaux qui sont chacun de nature à contribuer à lutter contre la pauvreté.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet aura pour effet majeur d'assurer des niveaux de production plus élevés grâce à l'utilisation de matériel de plantation de bonne qualité. Dans ce contexte, il pourra y avoir grâce à ce projet une diminution de la pression exercée sur les ressources naturelles. Etant donné la bonne qualité du matériel de plantation qui de ce fait véhiculera moins de pathogènes et ravageurs, les épidémies liées à ces pathogènes et/ ou ravageurs seront moins fréquentes et par conséquent il y aura moins de recours aux traitements phytosanitaires avec pesticides de synthèse, ce qui sera particulièrement bienvenu pour des questions de santé ainsi que d'environnement.

Par ailleurs, le fait que des variétés traditionnelles puissent être assainies et réutilisées dans les conditions rwandaises où elles sont très adaptées aux conditions agro-écologiques est également de nature à favoriser la protection de l'environnement et un développement durable dans la mesure où le système qui résultera de ce projet se basera sur une biodiversité de plus en plus grande.

De plus, le développement végétatif massif qui sera issu de l'usage du matériel végétal de bonne qualité contribuera à assurer une protection des sols contre l'érosion, ce qui est une forme très importante de protection de l'environnement et de développement durable. Dans les conditions de mise en œuvre de ce projet, on veillera à ne pas privilégier certaines variétés rares car ceci reviendrait à fragiliser le système en le rendant plus vulnérable vis-à-vis des maladies et ravageurs tout en contribuant parallèlement à la réduction de la biodiversité.

ECONOMIE SOCIALE EN MILIEU RURAL AU RWANDA

Le développement des actions d'encadrement et de renforcement des capacités soit sur un plan technique que sur un plan organisationnel et ce pour le bénéfice des coopératives/ associations paysannes actives dans les filières de multiplication des espèces concernées sera un centre d'intérêt majeur pour le projet.

Dans cette même démarche, les acteurs privés actifs dans mêmes filières seront également soutenus par les actions du projet en vue d'une plus grande professionnalisation des activités dans les filières semencières. L'appui apporté par le projet au monde associatif contribuera à renforcer l'économie

sociale en milieu rural au Rwanda, ce qui permettra à ces associations d'assurer une meilleure prise en charge des problèmes rencontrés par leurs membres ou leur voisinage immédiat.

Cela s'intègre parfaitement dans la nouvelle volonté politique du Gouvernement Rwandais qui prône la décentralisation de l'organisation administrative en vue entre autre d'assurer une plus grande participation des populations dans la planification et l'exécution des actions de développement. Il s'agira en quelque sorte d'une importante contribution au développement durable du pays basé sur la participation paysanne et amplifiée par les interventions des coopératives et associations paysannes.

PROMOTION DU GENRE

La part jouée par les femmes au niveau du monde agricole au Rwanda reste prépondérante. Lors des actions de formation et d'encadrement promues par le projet, une attention particulière sera portée à la participation des femmes. De cette manière, le projet contribuera à la promotion des femmes, ce qui n'est que le juste équilibre de la situation étant donné le rôle fondamental joué par celles-ci dans l'agriculture au Rwanda.

La facilitation de l'accès au crédit agricole à travers la ligne de crédit que le projet va agrandir au départ de la ligne de crédit actuelle du projet AFSR est également une action bénéfique qui profitera aussi bien aux hommes qu'aux femmes actives dans le secteur agricole et plus particulièrement pour la multiplication du matériel de plantation pour les espèces retenues à cet effet.

Enfin, l'incorporation du matériel commercial de plantation dans le système informel profitera également aux femmes et plus particulièrement aux femmes les plus pauvres ne sachant pas actuellement s'approvisionner en matériel de plantation de bonne qualité. Ainsi donc, l'équipe du projet, en collaboration avec le projet SNVA, veillera à ce que les micro-projets conçus pour faciliter l'incorporation du matériel de plantation au niveau du secteur informel bénéficient pour au moins 50% aux femmes.

LUTTE CONTRE LE VIH/ SIDA

Les séances de formation à l'endroit du monde associatif pourront constituer une opportunité pour faire passer certains messages très ponctuels en rapport avec la lutte contre le SIDA. Le projet veillera à inclure ce volet dans la Stratégie de Communication et à utiliser, si nécessaire, les budgets mis à sa disposition pour sa mise en œuvre.

Par ailleurs, l'augmentation générale des niveaux de production pour les racines et tubercules, les bananes et les espèces fruitières contribuera de manière globale à une meilleure alimentation au niveau du pays, ce qui aura un impact positif sur la santé en général et sur les conditions de vie des personnes atteintes par le VIH/ SIDA en particulier.

DROITS DES ENFANTS

Les droits fondamentaux pour les enfants concernent particulièrement l'éducation et la santé.

Le projet pourra constituer une occasion de sensibilisation des parents pour qu'ils fassent de la scolarisation de leurs enfants un objectif prioritaire. En améliorant la productivité au niveau des exploitations agricoles, le projet aura créé des conditions pour que l'on sollicite moins le travail des enfants au niveau des exploitations agricoles et que ces derniers soient de plus en plus envoyés dans les circuits de formation scolaires.

Par ailleurs, la disponibilité suffisante de produits alimentaires contribuera à améliorer le niveau d'alimentation au niveau des ménages, ce qui aura un impact positif direct sur la santé des enfants. De plus, l'augmentation des niveaux de revenus à la suite de la vente des produits agricoles des composantes retenues dans le cadre de ce projet permettra aux ménages de supporter plus aisément les frais liés à la scolarité de leurs enfants mais également les frais des soins de santé, ce qui encouragera les familles rurales à envisager d'aller faire soigner leurs enfants dans les centres de santé en cas de besoin.

AUDIT FINANCIER

AUDIT PROJET

Le projet doit être audité après un an d'activité et pendant la troisième année d'activité. L'audit portera sur :-

- La vérification de l'adéquation entre les comptes du projet et la réalité, et
- Le contrôle de l'existence et le respect des procédures administratives et financières.

Un budget de EUR 6,000 est prévu par session d'audit.

Le CdC charge le Représentant Résident de la CTB de l'élaboration des Termes de Référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée indépendante.

Le rapport d'audit doit être présenté au Comité de Concertation. Si nécessaire l'UGP élabore un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que des mesures correctives ont été entreprises.

D'autres audits pourront être décidés par l'Ordonnateur et le Co-ordonnateur si le projet venait à rencontrer des difficultés particulières. En effet, à tout moment, le CdC peut demander des audits supplémentaires s'il les juge nécessaires. Ceci peut s'avérer particulièrement précieux dans le contexte des importants montants liés aux conventions-protocoles conclues avec l'ISAR, le RADA et le RHODA pour la production de matériel de souche (et d'autres activités liées à cette production) et de base ainsi que pour le financement d'activités liées au contrôle de la qualité.

Sous proposition de l'UGP, le CdC peut approuver un audit de l'une ou l'autre de ces conventions, en préalable par exemple à la libération d'une tranche de payement. Ce rôle peut également être rempli lors d'un audit projet tel que décrit ci-dessus.

Un budget de EUR 10,000 est prévu pour l'ensemble de ces audits supplémentaires.

AUDIT CTB

Chaque année les comptes de la CTB sont audités par un Collège de Commissaires. Dans ce cadre, il réalise également des audits de projets. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'un projet soit audité par l'auditeur interne de la CTB.

5.10. Clôture de la Prestation

ASPECTS GÉNÉRAUX

Le projet 'Amélioration de l'Accès Paysan au Matériel de Plantation de Qualité pour les Racines, Tubercules et Espèces Fruitières' vise à contribuer à rendre effectives les grandes orientations définies par le Gouvernement de la République du Rwanda dans les documents comme la Vision 2020, le PSTA et la Politique Agricole Nationale.

Plus spécifiquement, il s'agit d'une intervention visant à ce que le matériel de plantation amélioré soit accessible au monde paysan en quantité et en qualité, ce qui résultera en une augmentation des niveaux de production pour les espèces végétales concernées conduisant ainsi à une augmentation des sources de revenus pour le monde rural. Afin d'assurer les conditions d'une poursuite des actions entamées dans le cadre du projet, des activités de soutien tant technique qu'organisationnel ainsi que des renforcements de capacités seront mises en avant afin que le bénéfice de l'expérience soit fortement perceptible chez les différents partenaires et bénéficiaires.

D'un côté pratique, l'UGP sera chargée, six mois avant la fin du projet, de préparer les opérations de clôture et de présenter le rapport final conformément aux procédures de la CTB. Elle devra également préparer un inventaire des équipements acquis en co-gestion et soumettre une proposition d'affectation des biens meubles et immeubles et du reliquat éventuel du budget du projet à la CdC, en tenant compte de l'objectif général et l'objectif spécifique.

CLÔTURE FINANCIÈRE

BILAN FINANCIER

Six mois avant la fin du projet, l'UGP élaborera un bilan financier selon les procédures de la CTB. Le bilan financier présenté au Comité de Concertation de clôture doit d'abord être vérifié par la CTB.

SOLDES

Les montants gérés en régie et non utilisés à la fin du projet, ainsi que le reliquat de la contribution financière non versé sur les comptes cogérés tomberont en annulation à la fin du projet. Le solde disponible sur les comptes bancaires cogérés sera réalloué d'un commun accord.

DÉPENSES APRÈS CONVENTION

Après la fin de la Convention Spécifique, il n'est plus autorisé de faire des dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la date de fin, actés dans le PV d la dernière réunion du CdC.

In fine, la partie Rwandaise prendra toutes les dispositions qui s'imposent pour assurer une poursuite du fonctionnement de toutes les infrastructures et capacités acquises grâce au projet.

6. ANNEXES

6.1. Cadre Logique

Le Cadre Logique du projet est présenté dans les pages qui suivent. Il mentionne l'Objectif Général, l'Objectif Spécifique et ses Indicateurs et Moyens de Vérification, de même que les Hypothèses formulées pour sa réalisation, les Résultats Intermédiaires (au nombre de sept) et leurs Indicateurs, Moyens de Vérification et Hypothèses spécifiques.

Enfin, le Cadre Logique mentionne les Moyens mis en œuvre, y compris les Actions et les Coûts de réalisation de chaque Activité (au nombre de 22).

Objectif Global
Contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté rurale et à la croissance économique à travers l'augmentation de la productivité des facteurs de production et la diversification des opportunités de revenus.

Objectif Spécifique
L'accès des agriculteurs au matériel de plantation performant et adapté aux systèmes de production agricoles est amélioré durablement, en quantité et en qualité, pour les racines, tubercules et les espèces fruitières.
Résultats Intermédiaires
R1. Le cadre de concertation décentralisé visant à ajuster l'offre de matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières à la demande paysanne (en qualité et en quantité) est renforcé.
R2. Le matériel de souche de variétés de R & T et fruitières adaptées aux conditions agroécologiques du Rwanda et répondant aux besoins des systèmes de production paysans et des consommateurs est disponible.
R3. La production du matériel de base de variétés de R & T et fruitières est assurée (en quantité et en qualité) pour répondre à la demande paysanne.
R4. La production du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières est professionnalisée et est assurée (en quantité et en qualité) par les secteurs privé et associatif.
R5. La commercialisation/distribution du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières est organisée en réponse à la demande paysanne.
R6. Le contrôle de qualité du matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières est organisé de manière adaptée et la qualité est promue à tous les niveaux de la chaîne de multiplication.
R7. Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs de la filière de multiplication du matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières sont renforcées.
Unité de Gestion de Projet

Amélioration de l'Accès Paysan au Matériel de Plantation de Qualité pour Racines, Tubercules et Espèces Fruitières - RWA/06/047/01

Objectif Global
Contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté rurale et à la croissance économique à travers l'augmentation de la productivité des facteurs de production et la diversification des opportunités de revenus.

Objectif Spécifique	Indicateurs de planification	Moyens de vérification	Risques et Hypothèses
L'accès des agriculteurs au matériel de plantation performant et adapté aux systèmes de production agricoles est amélioré durablement, en quantité et en qualité, pour les racines, tubercules et les espèces fruitières.	* Augmentation des quantités de matériel de plantation produit (chiffres de production) * Comportement des composantes du projet vis-à-vis des maladies et chiffres de production/composante et chiffres de rendement * Nombre de producteurs ayant reçu le matériel de plantation amélioré * Quantité de matériel de plantation utilisé dans le secteur informel de distribution du matériel de plantation * Impact de ces quantités de matériel produit sur son accessibilité en milieu rural * Impact des quantités de et de la qualité du matériel produites sur l'amélioration de la production en milieu paysan et des revenus des agriculteurs	* Cahier des ventes du matériel de plantation amélioré Statistiques Agricoles * Rapports divers d'activités * Rapports de mission(s) d'évaluation * Enquêtes diverses en milieu rural	Une grande partie des activités du projet se déroulant de manière "décentralisée" et auprès des organisations paysannes, les mécanismes et les mesures d'accompagnement de la décentralisation (telles que le Fonds de Développement Communautaire de District) sont en place et opérationnelles dans les districts d'activité du projet. De plus, ces institutions décentralisées accordent un intérêt majeur au développement rural productif tel que proposé dans ce projet. Enfin, le climat économique favorise l'implication de plus en plus active du secteur privé.

Amélioration de l'Accès Paysan au Matériel de Plantation de Qualité pour Racines, Tubercules et Espèces Fruitières - RWA/06/047/01

N°	Résultats Intermédiaires	Indicateurs	Moyens de vérification	Risques et Hypothèses
1	**Le cadre de concertation décentralisé visant à ajuster l'offre de matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières à la demande paysanne (en qualité et en quantité) est renforcé.**	Indicateurs d'exécution et de suivi * Nombre de commissions thématiques actives * Nombre de réunions de commissions thématiques organisées semestriellement et annuellement.	* Rapport d'évaluation des commissions thématiques * Rapports de réunions * Rapports d'activités du projet * Etat de la commercialisation/distribution du matériel de plantation de qualité	Les acteurs de l'actuel cadre de concertation mis en place par AFSR souhaitent une amélioration et disposent du temps nécessaire à la réalisation de celle-ci. Il existe un intérêt pour chacune des 4 composantes au niveau de chacune des provinces rurales du Rwanda et les autorités décentralisées collaborent dans la mise en route du projet.
		Indicateurs d'évaluation * Impact(s) des commissions thématiques sur l'ajustement offre/demande	Moyens de vérification * Rapports de suivi/évaluation du projet	
2	**Le matériel de souche de variétés de R & T et fruitières adaptées aux conditions agro-écologiques du Rwanda et répondant aux besoins des systèmes de production paysans et des consommateurs est disponible.**	Indicateurs d'exécution et de suivi * Nombre de nouvelles introductions et de sites d'évaluation du matériel introduit * Nombre de variétés locales assainies * Nombre de variétés conservées * Chiffres de production de matériel de souche * Nombre de champs de conservation in-situ	Moyens de vérification * Rapport de consultation * Rapports annuels (ISAR) dont état d'avancement Banque de Gènes	Rôles de l'ISAR dans la production du matériel de souche sont clairement définis et compris par l'ensemble des acteurs. Le personnel de l'ISAR est suffisant pour assurer ceux-ci. L'ISAR dispose déjà d'un réseau de contact lui permettant d'acquérir du nouveau matériel végétal. Les programmes de recherche de l'ISAR permettent de créer de nouvelles variétés végétales. Les cadres de l'ISAR mesurent bien l'intérêt de procéder à l'assainissement des variétés infectées.
		Indicateurs d'évaluation * Impact(s) des formations sur la production et le maintien du matériel de souche * Impact des conventions-protocoles sur la production et le maintien du matériel de souche	Moyens de vérification * Rapport de suivi/évaluations des conventions-protocoles * Rapports de formations * Rapport de suivi/évaluation des formations sur la production du matériel de souche	

Amélioration de l'Accès Paysan au Matériel de Plantation de Qualité pour Racines, Tubercules et Espèces Fruitières - RWA/06/047/01

N°	Résultats Intermédiaires	Indicateurs	Moyens de vérification	Risques et Hypothèses
3	**La production du matériel de base de variétés de R & T et fruitières est assurée (en quantité et en qualité) pour répondre à la demande paysanne.**	Indicateurs d'exécution et de suivi * Nombre d'acteurs des secteurs privé et associatif soutenus par le projet * Nombre de protocoles conclus * Chiffres de production de matériel de base	* Rapport de consultation * Rapports annuels ((ISAR), RADA, RHODA)	Rôles respectifs du secteur public et des secteurs privé et associatif dans la production du matériel de base sont clairement définis et compris par l'ensemble des acteurs. Les acteurs du monde associatif et privé manifestent la volonté d'améliorer leurs capacités de production du matériel de base.
		Indicateurs d'évaluation * Impact(s) des formations et des conventions-protocoles sur les chiffres de production du matériel de base * Niveau d'adéquation entre la demande paysanne et le matériel de base disponible	Moyens de vérification * Rapports d'évaluations des conventions-protocoles * Rapports de formations * Rapport d'évaluation du fonctionnement des commissions thématiques	
4	**La production du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières est professionnalisée et est assurée (en quantité et en qualité) par les secteurs privé et associatif.**	Indicateurs d'exécution et de suivi * Quantité de matériel certifié + matériel de qualité déclarée produit * Nombre de contrats conclus entre institution de crédit et multiplicateurs	Moyens de vérification * Suivi du projet (matériel certifié : suivi à 100 %, matériel qualité déclarée : échantillonnage (5 %)) * Contrats avec institution de crédit * Rapport de l'institution de crédit * Rapports de projets (SNVA, R&T – mise en évidence des synergies)	Rôles respectifs du secteur public et des secteurs privé et associatif dans la production du matériel commercial de plantation sont clairement définis et compris par l'ensemble des acteurs. Les multiplicateurs de matériel commercial de plantation estiment leurs activités potentiellement rentables et se lancent vers plus d'investissement en souscrivant à des crédits agricoles. Les associations paysannes acceptent de réserver une partie de leur production de matériel commercial de plantation pour les micro-projets visant son incorporation dans le système informel propre au secteur semencier au Rwanda.
		Indicateurs d'évaluation * Impact du crédit alloué sur la production (quantité et qualité) du matériel commercial de plantation par les secteurs privés et associatif * Impact des formations sur la production (quantité et qualité) du matériel commercial de plantation par les secteurs privés et associatif * Impact des micro-projets sur la production (quantité et qualité) du matériel commercial de plantation par les secteurs privés et associatif	Moyens de vérification * Rapport d'évaluation (crédit AFSR) * Rapport (d'évaluation) des formations * Rapports de suivi et d'évaluation des micro-projets	

Amélioration de l'Accès Paysan au Matériel de Plantation de Qualité pour Racines, Tubercules et Espèces Fruitières - RWA/06/047/01

N°	Résultats Intermédiaires	Indicateurs	Moyens de vérification	Risques et Hypothèses
5	**La commercialisation/distribution du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières est organisée en réponse à la demande paysanne.**	Indicateurs d'exécution et de suivi * Liste et localisation des activités d'amélioration emballage et conditionnement * Nombre d'unités de stockage opérationnelles	* Rapport de consultation * Rapports de suivi/évaluation du projet	Des acteurs économiques considèrent la distribution/commercialisation du matériel commercial de plantation comme étant une activité rentable. Les autorités au niveau local simplifient les procédures de mise à disposition aux coopératives/associations paysannes de terrains pour la construction d'unités de stockage du matériel de plantation.
		Indicateurs d'évaluation	Moyens de vérification	
		* Impact des unités de stockage et des activités d'emballage/conditionnement sur la commercialisation/distribution * Impact des formations sur la commercialisation/distribution * Impacts des commissions thématiques sur l'adéquation offre/demande et les améliorations de commercialisation/distribution	* Rapport d'évaluation (mi-parcours) * Rapports de formations * Rapport d'évaluation du fonctionnement des commissions thématiques	
6	**Le contrôle de qualité du matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières est organisé de manière adaptée et la qualité est promue à tous les niveaux de la chaîne de multiplication.**	Indicateurs d'exécution et de suivi	Moyens de vérification	Ressources humaines indispensables au contrôle de la qualité sont en place. Le RADA reconnaît la nécessité d'améliorer le niveau de formation des agents en charge du contrôle de la qualité du matériel de plantation (de souche, de base et commercial). Des systèmes de contrôle de qualité du matériel semencier sont opérationnels et efficaces dans d'autres pays de la Région.
		* Nombre de sessions de formation/sensibilisation sur le contrôle de la qualité * Nombre de voyages d'études organisés * Nombre d'analyses de contrôle de qualité réalisées avec l'appui du projet	* Rapport de consultation * Rapports annuels (RADA)	
		Indicateurs d'évaluation	Moyens de vérification	
		* Impacts des sessions de formation et des sessions de sensibilisation sur le fonctionnement du contrôle de la qualité * Impact(s) des équipements neuf et réhabilité sur le contrôle de la qualité * Impact(s) des voyages d'études régionaux sur le contrôle de la qualité	* Rapports de formations * Rapports de suivi/évaluation du projet * Rapports de mission (voyage d'études)	

Amélioration de l'Accès Paysan au Matériel de Plantation de Qualité pour Racines, Tubercules et Espèces Fruitières - RWA/06/047/01

N°	Résultat Intermédiaire	Indicateurs	Moyens de vérification	Risques et Hypothèses
7	**Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs de la filière de multiplication du matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières sont renforcées.**	Indicateurs d'exécution et de suivi		Les affectations du personnel du secteur public formé dans le cadre du projet sont cohérents et stables.
		* Nombre de brochures publiées et de messages passés dans les médias * Nombre de sessions de formation sur les aspects techniques et organisationnels	* Rapport de suivi de projet * Rapports de formations * Information utile relayée au CICA	
		Indicateurs d'évaluation	Moyens de vérification	
		* Impact de la mise en œuvre de la stratégie de communication (brochures, messages média, communications diverses) sur la réalisation de l'objectif spécifique * Impact général des sessions de formations (techniques et renforcements organisationnels) sur les niveaux de production (quantité et qualité) du matériel de plantation amélioré (quatre composantes du projet) * *Indice de confiance* : différences de prix entre « semences » certifiées et « semences » de qualité déclarée	* Rapports de suivi/évaluation du projet	

Amélioration de l'Accès Paysan au Matériel de Plantation de Qualité pour Racines, Tubercules et Espèces Fruitières - RWA/06/047/01

N°	Activités par Résultats Intermédiaires	Moyens	Coûts	Risques et Hypothèses
	Selon Résultat 1 : Le cadre de concertation décentralisé visant à ajuster l'offre de matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières à la demande paysanne (en qualité et en quantité) est renforcé.			
1	Renforcer et animer le cadre de concertation existant par la création de commissions thématiques pour chaque composante du projet.	* 5 à 10 membres par commission thématique * Secrétariat de commission (président, vice-président et secrétaire) * Matériel de bureau pour fonctionnement des comités et commissions * Frais de transport pour les membres des comités et commissions (sorties de terrain, etc.) * Organisation des réunions * Evaluation externe du travail des commissions	133.000 €	Acteurs de la filière semencière "intéressés", prêts à collaborer
			133.000 €	

Amélioration de l'Accès Paysan au Matériel de Plantation de Qualité pour Racines, Tubercules et Espèces Fruitières - RWA/06/047/01

N°	Activités par Résultats Intermédiaires	Moyens	Coûts	Risques et Hypothèses
	Selon Résultat 2 : Le matériel de souche de variétés de R & T et fruitières adaptées aux conditions agro-écologiques du Rwanda et répondant aux besoins des systèmes de production paysans et des consommateurs est disponible.			
1	Mettre à jour l'inventaire du matériel de souche disponible pour chaque composante du projet.	* Réunions projet et institution(s) concernée(s) produisant du matériel de souche * Mission de consultation	1.000 €	Réalisations, acquis et données de AFSR disponibles et utilisables
2	Renforcer les capacités de production et d'entretien du matériel de souche pour les composantes du projet.	* Sessions de formation (culture in vitro, greffage, diagnostic)	30.000 €	Les capacités techniques et professionnelles du personnel de l'ISAR existent et le personnel est prêt à améliorer ses performances et à contribuer à la réalisation de l'objectif spécifique
3	Soutenir la production du matériel de souche auprès de l'ISAR.	* Frais de production (conventions- protocoles)	171.000 €	
4	Soutenir l'introduction de nouvelles variétés améliorées pour chaque composante du projet.	* Frais pour achat de nouvelles accessions végétales * Participation à divers forum au niveau régional * Frais de transport des nouvelles introductions	18.000 €	
5	Financer l'évaluation des variétés améliorées introduites aux conditions agro-écologiques Rwandaises.	* Installation et suivi des champs d'essais des nouvelles introductions (station et milieu paysan)	150.000 €	
6	Faciliter l'assainissement des variétés locales pressenties performantes comme matériel de souche.	* Achat de 2 chambres de thermothérapie * Achat de consommables de chimiothérapie * Stage en culture de méristèmes	78.000 €	
7	Contribuer, pour chaque composante du projet, à la conservation du matériel végétal accepté comme matériel de souche.	* Complément de budget AFSR pour acquérir chambre de conservation dans la banque de gènes * Frais pour la maintenance in vitro * Champs de conservation en station de l'ISAR * Sessions de formation	367.000 €	
			815.000 €	

Amélioration de l'Accès Paysan au Matériel de Plantation de Qualité pour Racines, Tubercules et Espèces Fruitières - RWA/06/047/01

N°	Activités par Résultats Intermédiaires	Moyens	Coûts	Risques et Hypothèses
	Selon Résultat 3 : La production du matériel de base de variétés de R & T et fruitières est assurée (en quantité et en qualité) pour répondre à la demande paysanne.			
1	Mettre à jour l'inventaire des acteurs de production de matériel de base pour chaque composante du projet et leurs capacités de production.	* Rencontre des acteurs dans les zones de production du matériel de base * Mission de consultation	2.000 €	Réalisations, acquis et données de AFSR disponibles et utilisables
2	Renforcer les capacités de production du matériel de base pour chaque composante du projet.	* Sessions de formation du personnel RADA, RHODA (manipulation de mini-tubercules, suivi des maladies au champ, acclimatation)	39.500 €	
3	Soutenir la production du matériel de base pour chaque composante du projet par les organes officiels (RADA, RHODA) en préalable au transfert progressif de cette activité vers les secteurs privé et associatif.	* Frais de production (conventions - protocoles)	548.000 €	
4	Renforcer la production du matériel de base pour chaque composante du projet; promouvoir cette production auprès des secteurs privé et associatif professionnalisés.	* Renforcement des équipements de production (serre, etc.) auprès des associations produisant du matériel de base * Sessions de formation pour les (nouveaux) producteurs du matériel de base	121.500 €	Secteurs privé et associatif intéressés/actifs pour l'une ou l'autre composante au moins
			711.000 €	

Amélioration de l'Accès Paysan au Matériel de Plantation de Qualité pour Racines, Tubercules et Espèces Fruitières - RWA/06/047/01

N°	Activités par Résultats Intermédiaires	Moyens	Coûts	Risques et Hypothèses
	Selon Résultat 4 : La production du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières est professionnalisée et est assurée (en quantité et en qualité) par les secteurs privé et associatif.			
1	Mettre à jour l'inventaire des acteurs de production de matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) et leurs capacités/contraintes de production.	* Réunions entre projets et différents acteurs publics, privés et associatifs opérant dans la production de matériel commercial de plantation * Mission de consultation	5.500 €	Réalisations, acquis et données de AFSR disponibles et utilisables
2	Promouvoir et renforcer l'accès à un système de crédit pour les acteurs de production de matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières relevant des secteurs privé et associatif.	* Formation à la préparation de dossiers de financement (business plan) en vue de l'obtention de crédit * Evaluation du système de crédit en place (AFSR) * Renforcement de la ligne de crédit de AFSR	266.000 €	Institutions de crédit en place et opérationnelles dans les zones géographiques d'activité du projet
3	Soutenir des micro-projets en faveur de l'incorporation du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières au secteur informel.	* Evaluation de l'utilisation de la ligne budgétaire pour micro-projets de SNVA dans la réalisation de ce résultat intermédiaire * Formation à la formulation de micro-projets	39.000 €	Mécanisme de soutien aux propositions de micro-projets faites par OPAs tel que prévu dans projet SNVA est opérationnel
			310.500 €	

Amélioration de l'Accès Paysan au Matériel de Plantation de Qualité pour Racines, Tubercules et Espèces Fruitières - RWA/06/047/01

N°	Activités par Résultats Intermédiaires	Moyens	Coûts	Risques et Hypothèses
	Selon Résultat 5 : La commercialisation/distribution du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières est organisée en réponse à la demande paysanne.			
1	Identifier les acteurs, les mécanismes et les principales contraintes de la commercialisation/distribution du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) et faciliter l'échange d'information visant à l'émergence d'un réseau efficace de distribution.	* Réunions projet et tous les acteurs oeuvrant dans la commercialisation d'intrants agricoles * Mission de consultation	2.000 €	Secteur privé intéressé par l'une ou l'autre composante au moins et déjà actif dans distribution d'intrants agricoles
2	Soutenir les secteurs privé et associatif dans leurs initiatives de renforcement des structures de commercialisation/distribution du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée).	* Construction ou réhabilitation d'unités de stockage * Conditionnement et emballages des produits * Formation à la gestion des unités de stockage * Location ponctuelle de moyens de transport du matériel amélioré	167.500 €	Mécanisme de soutien aux propositions de micro-projets faites par OPAs tel que prévu dans projet SNVA est opérationnel
			169.500 €	

Amélioration de l'Accès Paysan au Matériel de Plantation de Qualité pour Racines, Tubercules et Espèces Fruitières - RWA/06/047/01

N°	Activités par Résultats Intermédiaires	Moyens	Coûts	Risques et Hypothèses
	Selon Résultat 6 : Le contrôle de qualité du matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières est organisé de manière adaptée et la qualité est promue à tous les niveaux de la chaîne de multiplication.			
1	Identifier les mécanismes de contrôle de la qualité pour chaque composante du projet et à chaque niveau de la chaîne de multiplication (matériel de souche, de base et commercial de plantation) ainsi que leurs contraintes.	* Mission de consultation	3.400 €	Acteurs de contrôle qualité - essentiellement secteur public- désireux de participer activement aux processus d'amélioration
2	Sensibiliser les acteurs publics à l'importance d'un contrôle performant de la qualité de la filière semencière au Rwanda et, pour chaque composante du projet et à chaque niveau de la chaîne de multiplication (matériel de souche, de base et commercial de plantation), contribuer à l'amélioration du système de contrôle de la qualité du matériel végétal de plantation.	* Réunions avec responsables du contrôle et autorités au MINAGRI * Voyages d'études régionaux * Equipements et consommables du labo de contrôle de RADA * Formation du personnel de contrôle de la qualité	63.600 €	Réalisations, acquis et données de AFSR/RADA disponibles et utilisables
			67.000 €	

Amélioration de l'Accès Paysan au Matériel de Plantation de Qualité pour Racines, Tubercules et Espèces Fruitières - RWA/06/047/01

N°	Activités par Résultats Intermédiaires	Moyens	Coûts	Risques et Hypothèses
	Selon Résultat 7 : Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs de la filière de multiplication du matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières sont renforcées.			
1	Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication en vue de la promotion de la multiplication et de l'accessibilité à un matériel végétal de plantation amélioré au Rwanda.	* Brochures et affiches publicitaires * Messages radio et télévision * Financer la participation des OPAs aux AgriShows annuels	31.000 €	Opportunités de communication existent à tous niveaux
2	Organiser des sessions de renforcement des capacités organisationnelles au profit du secteur associatif.	* Sessions de formations pour les OPAs	16.000 €	Institutions de renforcement des capacités organisationnelles répondant au contexte du Rwanda (telles CSC Centre de Services aux Coopératives) actives
3	Organiser des sessions de formation relatives aux méthodes de multiplication du matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières à chaque niveau de la chaîne de multiplication (matériel de souche, de base et commercial de plantation).	* Formation aux aspects techniques	73.000 €	Méthodologies de formation revues et adaptées tel que prévu dans projet SNVA sont en place ou en cours d'élaboration et utilisables pour organiser les formations prévues
			120.000 €	

6.2. Calendrier d'Exécution et Chronogramme

Le démarrage du projet est planifié fin 2007, début 2008. Il est mis en œuvre concomitamment avec les projets AFSR, SNVA (déjà opérationnels) et IPM (démarrage planifié simultané).

Comme indiqué au niveau du chronogramme (ci-après), certaines activités doivent démarrer rapidement avec le démarrage du projet et l'installation de l'UGP ; il s'agit notamment des activités qui permettront d'établir la Ligne de Base.

CHRONOGRAMME

				Mode d'exécution	YEAR 1				YEAR 2				YEAR 3			
					Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
A			L'accès des agriculteurs au matériel de plantation performant et adapté aux systèmes de production agricoles est amélioré durablement, en quantité et en qualité, pour les racines, tubercules et les espèces fruitières.													
A 01			Le cadre de concertation décentralisé visant à ajuster l'offre de matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières à la demande paysanne (en qualité et en quantité) est renforcé.													
A	01	01	Renforcer et animer le cadre de concertation existant par la création de commissions thématiques pour chaque composante du projet.	co-gestion												
A 02			Le matériel de souche de variétés de R & T et fruitières adaptées aux conditions agroécologiques du Rwanda et répondant aux besoins des systèmes de production paysans et des consommateurs est disponible.													
A	02	01	Mettre à jour l'inventaire du matériel de souche disponible pour chaque composante du projet.	co-gestion												
A	02	02	Renforcer les capacités de production et d'entretien du matériel de souche pour les composantes du projet.	co-gestion												
A	02	03	Soutenir la production du matériel de souche auprès de l'ISAR.	co-gestion												
A	02	04	Soutenir l'introduction de nouvelles variétés améliorées pour chaque composante du projet.	co-gestion												
A	02	05	Financer l'évaluation des variétés améliorées introduites aux conditions agro-écologiques Rwandaises.	co-gestion												
A	02	06	Faciliter l'assainissement des variétés locales pressenties performantes comme matériel de souche.	co-gestion												
A	02	07	Contribuer, pour chaque composante du projet, à la conservation du matériel végétal accepté comme matériel de souche.	co-gestion												

CHRONOGRAMME (suite)

				Mode d'exécution	YEAR 1				YEAR 2				YEAR 3			
					Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
A 03			La production du matériel de base de variétés de R & T et fruitières est assurée (en quantité et en qualité) pour répondre à la demande paysanne.													
A	03	01	Mettre à jour l'inventaire des acteurs de production de matériel de base pour chaque composante du projet et leurs capacités de production.	co-gestion												
A	03	02	Renforcer les capacités de production du matériel de base pour chaque composante du projet.	co-gestion												
A	03	03	Soutenir la production du matériel de base pour chaque composante du projet par les organes officiels (RADA, RHODA) en préalable au transfert progressif de cette activité vers les secteurs privé et associatif.	co-gestion												
A	03	04	Promouvoir et renforcer la production du matériel de base pour chaque composante du projet auprès des secteurs privé et associatif professionnalisés.	co-gestion												
A 04			La production du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières est professionnalisée et est assurée (en quantité et en qualité) par les secteurs privé et associatif.													
A	04	01	Mettre à jour l'inventaire des acteurs de production de matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) et leurs capacités/contraintes de production.	co-gestion												
A	04	02	Promouvoir et renforcer l'accès à un système de crédit pour les acteurs de production de matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières relevant des secteurs privé et associatif.	co-gestion												
A	04	03	Soutenir des micro-projets en faveur de l'incorporation du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières au secteur informel.	co-gestion												
A 05			La commercialisation/distribution du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) de variétés de R & T et fruitières est organisée en réponse à la demande paysanne.													
A	05	01	Identifier les acteurs, les mécanismes et les principales contraintes de la commercialisation/distribution de matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée) et faciliter l'échange d'information visant à l'émergence d'un réseau efficace de distribution.	co-gestion												
A	05	02	Soutenir les secteurs privé et associatif dans leurs initiatives de renforcement des structures de commercialisation/distribution du matériel commercial de plantation (certifié et de qualité déclarée).	co-gestion												

CHRONOGRAMME (suite et fin)

				Mode d'exécution	YEAR 1				YEAR 2				YEAR 3			
					Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
A	*06*		Le contrôle de qualité du matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières est organisé de manière adaptée et la qualité est promue à tous les niveaux de la chaîne de multiplication.													
A	06	01	Identifier les mécanismes de contrôle de la qualité pour chaque composante du projet et à chaque niveau de la chaîne de multiplication (matériel de souche, de base et commercial de plantation) ainsi que leurs contraintes.	co-gestion												
A	06	02	Sensibiliser les acteurs publics à l'importance d'un contrôle performant de la qualité de la filière semencière au Rwanda et, pour chaque composante du projet et à chaque niveau de la chaîne de multiplication (matériel de souche, de base et commercial de plantation), contribuer à l'amélioration du système de contrôle de la qualité du matériel végétal de plantation.	co-gestion												
A	*07*		Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs de la filière de multiplication du matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières sont renforcées.													
A	07	01	Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication en vue de la promotion de la multiplication et de l'accessibilité à un matériel végétal de plantation amélioré au Rwanda.	co-gestion												
A	07	02	Organiser des sessions de renforcement des capacitiés organisationelles au profit du secteur associatif.	co-gestion												
A	07	03	Organiser des sessions de formation relatives aux méthodes de multiplication du matériel de plantation de variétés de R & T et fruitières à chaque niveau de la chaîne de multiplication (matériel de souche, de base et commercial de plantation).	co-gestion												
Y			Réserve budgétaire (max 5% * total activités)													
Y	01	01	Réserve budgétaire COGESTION	co-gestion												
Z			Moyens généraux													
Z	*01*		*Frais de personnel*	co-gestion												
Z	*02*		*Investissements*	co-gestion												
Z	*03*		*Frais de fonctionnement*	co-gestion												
Z	*04*		*Audit et Suivi et Evaluation*	régie												

6.3. Termes de Référence du Personnel « long terme » affecté au projet

Le personnel de l'UGP étant essentiellement celui du projet AFSR, il n'y a pas lieu de re-détailler les termes de référence du DELCO, du DI, du Comptable etc.

Les TdR du DELCO et du DI sont néanmoins mentionnés ci-dessous, avec quelques adaptations mineures[7].

DELCO : FONCTION

Sous la direction du Représentant Résident de la CTB à Kigali, le Délégué à la Co-Gestion (DELCO) travaille en étroite relation avec le Directeur d'Intervention (DI) Rwandais et les autres membres de l'équipe de projet.

Conformément aux termes du Dossier Technique et Financier du projet, il assiste le Directeur d'Intervention pour la coordination opérationnelle du projet. Cette coordination concerne l'aspect technique du projet (l'atteinte de l'objectif spécifique et des résultats attendus du projet, la révision éventuelle de ceux-ci en cours de projet en fonction de l'évolution de son contexte, la résolution et/ ou la prise en compte de problèmes techniques et organisationnels ou de contraintes internes ou externes qui se déclareront en cours de vie du projet).

Cette coordination concerne aussi d'autres aspects également importants, tels que : la planification opérationnelle (anticipation, gestion, organisation, planification des activités et suivi des délais annoncés), la gestion financière (comptable, budgétaire et prévisionnelle), la gestion de la qualité (et des résultats du projet et de la manière dont le projet se déroule), la gestion des ressources humaines (y compris le dialogue avec les partenaires Rwandais et la motivation de l'ensemble de l'équipe de projet), la gestion des achats (en application de la législation Rwandaise ou Belge de passation des marchés publics, selon que la dépense est gérée respectivement en cogestion ou en régie), la gestion de la communication (interne et externe, y compris le reporting opérationnel et financier vers la CTB, la DGD et les partenaires Rwandais), et la gestion des risques liés aux projets, tels qu'identifiés dans le cadre logique du projet ou pouvant survenir en cours d'exécution du projet.

DELCO : TÂCHES

D'une façon générale, le Délégué à la Co-Gestion apporte un appui au Directeur d'Intervention dans :-

- L'atteinte des résultats intermédiaires :-
  - Assurer la programmation et la mise en œuvre des activités du projet ;
  - Organiser, coordonner et superviser l'exécution des activités du projet ;
  - Adapter la planification du projet selon les procédures officielles en vigueur.
- La gestion administrative et financière du projet (selon les procédures officielles en vigueur) ;
- La coordination avec les différents intervenants dans le secteur des semences, nationaux et internationaux ;
- La rédaction des documents et rapports de projet ;
- Le secrétariat du Comité de Concertation :-
  - Proposer l'ordre du jour du Comité de Concertation ;

[7] Ces TdR sont en version draft

- Transmettre aux Membres, au plus tard une semaine avant la réunion du Comité de Concertation, les documents préparatoires ;
- Rédiger les comptes-rendus des réunions.

De manière plus spécifique, le Délégué à la Co-Gestion est aussi :-

- responsable du fonctionnement et de l'accomplissement des tâches de la Cellule d'Appui à la filière semencière instituée au sein du RADA,
- en charge de coordonner les efforts consentis par le MINAGRI et le RADA pour favoriser l'émergence d'une filière semencière qui garantit l'accès aux producteurs à une semence de qualité,
- en charge de coordonner l'ensemble des actions qui contribuent à favoriser l'émergence d'un secteur privé semencier,
- en charge de coordonner les activités du volet de promotion de la qualité des semences à tous les niveaux,
- en charge de l'aide à la mise en place de stratégies appropriées pour assurer l'accroissement de la demande solvable en semences et plants certifiés,
- en charge de coordonner les activités visant à mettre en place des cadres de concertation et de coordination de l'ensemble des acteurs de la filière tant au niveau national (par espèces ou groupes d'espèces) qu'au niveau provincial,
- en charge de coordonner les actions visant à la mise en place d'une structure interprofessionnelle semencière,
- en charge d'apporter un appui à l'enregistrement des producteurs privés de semences,
- en charge d'apporter un appui aux activités visant à aider les producteurs pour produire une déclaration annuelle d'activité,
- en charge de coordonner la mise en place d'un programme d'appui au secteur privé,
- en charge de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de facilitation de l'accès au crédit en faveur des producteurs privés des semences,
- en charge d'apporter un appui important à la mise en place des cellules Régionales de promotion de la qualité des semences.

DELCO : PROFIL

- Ingénieur Agro-Economiste, disposant d'une formation universitaire ou équivalente;
- Expérience de minimum 5 ans de conduite opérationnelle de projet, de préférence en Afrique;
- Expérience avérée dans le développement et la coordination de filières de production agricole;
- Grande maîtrise du domaine spécifique de la distribution et de la commercialisation des intrants;
- Bonne expérience du secteur semencier aussi bien au stade de la production et de la certification qu'à celui de la gestion des ressources phytogénétiques ;
- Des connaissances dans le domaine du crédit agricole et de la micro-finance sont un avantage.
- Grande capacité à travailler en équipe dans un milieu multiculturel et multidisciplinaire ;
- Maîtrise (orale et écrite) du français, avec bonnes capacités rédactionnelles
- Maîtrise orale de l'anglais
- Bonne connaissance des applications informatiques de base (Word, Excel, Outlook, etc.).

DIRECTEUR D'INTERVENTION[8] : FONCTION

Sous la direction du MINAGRI et du Directeur du RADA, le Directeur d'Intervention (DI) Rwandais travaille en étroite relation avec le Délégué à la Co-Gestion (DELCO) et les autres membres de l'équipe de projet.

Conformément aux termes du Dossier Technique et Financier du projet, il assiste le Délégué à la Co-Gestion (DELCO) pour la coordination opérationnelle du projet. Cette coordination concerne l'aspect technique du projet (l'atteinte de l'objectif spécifique et des résultats attendus du projet, la révision éventuelle de ceux-ci en cours de projet en fonction de l'évolution de son contexte, la résolution et/ ou la prise en compte de problèmes techniques et organisationnels ou de contraintes internes ou externes qui se déclareront en cours de vie du projet).

Cette coordination concerne aussi d'autres aspects également importants, tels que : la planification opérationnelle (anticipation, gestion, organisation, planification des activités et suivi des délais annoncés), la gestion financière (comptable, budgétaire et prévisionnelle), la gestion de la qualité (et des résultats du projet et de la manière dont le projet se déroule), la gestion des ressources humaines (y compris le dialogue avec les partenaires Rwandais et la motivation de l'ensemble de l'équipe de projet), la gestion des achats (en application de la législation Rwandaise ou Belge de passation des marchés publics, selon que la dépense est gérée respectivement en cogestion ou en régie), la gestion de la communication (interne et externe, y compris le reporting opérationnel et financier vers la CTB, la DGD et les partenaires Rwandais), et la gestion des risques liés aux projets, tels qu'identifiés dans le cadre logique du projet ou pouvant survenir en cours d'exécution du projet.

DIRECTEUR D'INTERVENTION : TÂCHES

D'une façon générale, le Directeur d'Intervention apporte un appui au Délégué à la Co-Gestion dans :-

- L'atteinte des résultats intermédiaires :-
  - Assurer la programmation et la mise en œuvre des activités du projet ;
  - Organiser, coordonner et superviser l'exécution des activités du projet ;
  - Adapter la planification du projet selon les procédures officielles en vigueur.
- La gestion administrative et financière du projet (selon les procédures officielles en vigueur) ;
- La coordination avec les différents intervenants dans le secteur des semences, nationaux et internationaux ;
- La rédaction des documents et rapports de projet ;
- Le secrétariat du Comité de Concertation :-
  - Proposer l'ordre du jour du Comité de Concertation ;
  - Transmettre aux Membres, au plus tard une semaine avant la réunion du Comité de Concertation, les documents préparatoires ;
  - Rédiger les comptes-rendus des réunions.

De manière plus spécifique, le Directeur d'Intervention est aussi :-

- à préciser

DIRECTEUR D'INTERVENTION : PROFIL

- à préciser

[8] Les TdR du DI sont en version draft – à repréciser

RESPONSABLE DE COMPOSANTE POMME DE TERRE

Lieu d'affectation : basé(e) à Kigali avec des sorties de terrain très fréquentes en provinces.

Durée d'affectation : 36 mois

RESPONSABLE DE COMPOSANTE POMME DE TERRE : FONCTION

Sous la direction du Directeur d'Intervention (DI), le(la) Responsable de Composante travaille en étroite relation avec le Délégué à la Co-Gestion (DELCO), les autres Membres de l'UGP et les autres Responsables de Composante.

Conformément aux termes du Dossier Technique et Financier du projet, le(la) Responsable de Composante est un acteur clé dans la mise en oeuvre du projet. Son activité concerne les aspects techniques du projet (l'atteinte de l'objectif spécifique et des résultats attendus du projet, la réalisation des activités du projet).

Le(La) Responsable de Composante coordonne d'autres aspects également importants, tels que : la planification opérationnelle (anticipation, gestion, organisation, planification des activités et suivi des délais annoncés), la gestion des ressources humaines (y compris le dialogue avec les partenaires Rwandais et la motivation des partenaires) et le rapportage (structure et fréquence des rapports d'activités à déterminer au démarrage du projet).

Le(La) Responsable de Composante 'pomme de terre' sera recruté(e) dès le démarrage du projet et sera entièrement à charge de celui-ci. Sa mission sera de veiller à l'accomplissement sur le terrain de toutes les activités impliquant la composante pomme de terre en rapport avec la mise en œuvre du projet. Plus concrètement, il(elle) va participer de manière très active à la mise en pratique des différentes activités en vue d'améliorer l'accès à du matériel de plantation de qualité de pomme de terre.

RESPONSABLE DE COMPOSANTE POMME DE TERRE : TÂCHES

Organiser la préparation des réunions des commissions thématiques de la composante pomme de terre et contribuer à leur animation ;

Participer activement à l'élaboration de compte-rendus des réunions de commissions thématiques de la composante pomme de terre ;

En collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet, assurer la diffusion des informations issues des réunions des commissions thématiques de la composante pomme de terre ;

En collaboration avec les responsables du programme thématique pomme de terre de l'ISAR et avec la mission de consultation, participer dans l'élaboration d'un inventaire du matériel de souche de pomme de terre disponible au Rwanda ;

Toujours en collaboration avec les responsables du programme thématique pomme de terre de l'ISAR, tenir à jour le registre des variétés de pomme de terre nouvellement introduites et/ ou assainies dans le cadre du projet ;

A travers ses contacts de terrain, le(la) Responsable de Composante 'pomme de terre' sera également en charge de participer dans la détermination de tous les acteurs impliqués dans la production du matériel de base et du matériel commercial de plantation de pomme de terre ;

S'impliquer activement dans l'organisation de toutes les formations techniques en rapport avec la pomme de terre ;

Accompagner sur terrain les différentes missions de consultation quand la composante pomme de terre sera concernée ;

Participer dans l'établissement de contacts entre les multiplicateurs de matériel de plantation de pomme de terre et les distributeurs et/ ou utilisateurs finaux de ce même matériel de plantation;

Assurer un encadrement des producteurs ayant bénéficié de matériel de plantation de pomme de terre via le système de micro-projets ;

Apporter son concours dans l'organisation des séances de formation relative à l'amélioration du système de contrôle de qualité du matériel de plantation ;

Recueillir toutes les données de terrain relatives à la filière pomme de terre et nécessaires à l'élaboration des différents rapports du projet et les fournir à l'équipe de l'UGP ;

Mettre en œuvre et faciliter toute autre tâche, éventuellement sans rapport direct avec la composante dont il(elle) a la responsabilité, en faveur de la réalisation du projet.

RESPONSABLE DE COMPOSANTE POMME DE TERRE : PROFI L

Formation technique de niveau A0 dans le domaine des Sciences Agronomiques ;

Une expérience en production de pomme de terre serait un avantage substantiel ;

Esprit de synthèse et aptitude rédactionnelle ;

Aptitude à travailler longuement sur terrain avec possibilité d'intégration de questions pluridisciplinaires en rapport avec la pomme de terre ;

Maîtrise suffisante de l'outil informatique.

RESPONSABLE DE COMPOSANTE MANIOC ET PATATE DOUCE

Lieu d'affectation : basé(e) à Kigali avec des sorties de terrain très fréquentes en provinces.

Durée d'affectation : 36 mois

RESPONSABLE DE COMPOSANTE MANIOC ET PATATE DOUCE : FONCTION

Sous la direction du Directeur d'Intervention (DI), le(la) Responsable de Composante travaille en étroite relation avec le Délégué à la Co-Gestion (DELCO), les autres Membres de l'UGP et les autres Responsables de Composante.

Conformément aux termes du Dossier Technique et Financier du projet, le(la) Responsable de Composante est un acteur clé dans la mise en oeuvre du projet. Son activité concerne les aspects techniques du projet (l'atteinte de l'objectif spécifique et des résultats attendus du projet, la réalisation des activités du projet).

Le(La) Responsable de Composante coordonne d'autres aspects également importants, tels que : la planification opérationnelle (anticipation, gestion, organisation, planification des activités et suivi des délais annoncés), la gestion des ressources humaines (y compris le dialogue avec les partenaires Rwandais et la motivation des partenaires) et le rapportage (structure et fréquence des rapports d'activités à déterminer au démarrage du projet).

Le(La) Responsable de Composante 'manioc et patates douces' sera recruté(e) dès le démarrage du projet et sera entièrement à charge de celui-ci. Sa mission sera de veiller à l'accomplissement sur terrain de toutes les activités impliquant la composante 'manioc et patates douces' en rapport avec la mise en œuvre du projet. Plus concrètement, il(elle) va participer de manière très active à la mise en pratique des différentes activités en vue d'améliorer l'accès à du matériel de plantation de qualité de manioc et patates douces au niveau du monde paysan.

RESPONSABLE DE COMPOSANTE MANIOC ET PATATE DOUCE : TÂCHES

Organiser la préparation des réunions des commissions thématiques de la composante 'manioc et patates douces' et contribuer à leur animation ;

Participer activement à l'élaboration de compte-rendus des réunions de commissions thématiques de la composante 'manioc et patates douces ;

En collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet, assurer la diffusion des informations issues des réunions des commissions thématiques de la composante 'manioc et patates douces' ;

En collaboration avec les responsables des programmes thématiques manioc et patates douces de l'ISAR et avec la mission de consultation, participer à l'élaboration d'un inventaire du matériel de souche de manioc et de patates douces disponible au Rwanda ;

Toujours en collaboration avec les responsables des programmes thématiques concernés au niveau de l'ISAR, tenir à jour le registre des clones de manioc et de patates douces nouvellement introduites et/ ou assainies dans le cadre du projet ;

A travers ses contacts de terrain, le(la) Responsable de Composante 'manioc et patates douces' sera également en charge de participer dans la détermination de tous les acteurs impliqués dans

la production du matériel de base et du matériel commercial de plantation des deux espèces végétales à savoir le manioc et la patate douce ;

S'impliquer activement dans l'organisation de toutes les formations techniques en rapport avec le manioc et les patates douces ;

Accompagner sur terrain les différentes missions de consultation quand la composante manioc et patates douces sera concernée ;

Participer dans l'établissement de contacts entre les multiplicateurs de matériel de plantation de manioc et patates douces et les distributeurs et/ ou utilisateurs finaux de ce même matériel ;

Assurer un encadrement des producteurs ayant bénéficié de matériel de plantation de manioc et de patates douces via le système de micro-projets ;

Apporter son concours dans l'organisation des séances de formation relatives à l'amélioration du système de contrôle de qualité du matériel de plantation ;

Recueillir toutes les données de terrain relatives aux filières du manioc et de la patate douce qui s'avèrent nécessaires à l'élaboration des différents rapports du projet et les fournir à l'équipe de l'UGP.

RESPONSABLE DE COMPOSANTE MANIOC ET PATATE DOUCE : PROFIL

Formation technique de niveau A0 dans le domaine des Sciences Agronomiques ;

Une expérience en production de manioc et/ ou de patate douce serait un avantage substantiel ;

Esprit de synthèse et aptitude rédactionnelle ;

Aptitude à travailler longuement sur terrain avec possibilité d'intégration de questions pluridisciplinaires en rapport avec le manioc et/ ou les patates douces ;

Maîtrise suffisante de l'outil informatique.

RESPONSABLE DE COMPOSANTE BANANE

Lieu d'affectation : basé(e) à Kigali avec des sorties de terrain très fréquentes en provinces.

Durée d'affectation : 36 mois

RESPONSABLE DE COMPOSANTE BANANE : FONCTION

Sous la direction du Directeur d'Intervention (DI), le(la) Responsable de Composante travaille en étroite relation avec le Délégué à la Co-Gestion (DELCO), les autres Membres de l'UGP et les autres Responsables de Composante.

Conformément aux termes du Dossier Technique et Financier du projet, le(la) Responsable de Composante est un acteur clé dans la mise en oeuvre du projet. Son activité concerne les aspects techniques du projet (l'atteinte de l'objectif spécifique et des résultats attendus du projet, la réalisation des activités du projet).

Le(La) Responsable de Composante coordonne d'autres aspects également importants, tels que : la planification opérationnelle (anticipation, gestion, organisation, planification des activités et suivi des délais annoncés), la gestion des ressources humaines (y compris le dialogue avec les partenaires Rwandais et la motivation des partenaires) et le rapportage (structure et fréquence des rapports d'activités à déterminer au démarrage du projet).

Le(La) Responsable de Composante 'bananes' sera recruté(e) dès le démarrage du projet et sera entièrement à charge de celui-ci. Sa mission sera de veiller à l'accomplissement sur terrain de toutes les activités impliquant la composante 'bananes' en rapport avec la mise en œuvre du projet. Plus concrètement, il(elle) va participer de manière très active à la mise en pratique des différentes activités en vue d'améliorer l'accès à du matériel de plantation de qualité de bananes au niveau du monde paysan.

RESPONSABLE DE COMPOSANTE BANANE : TÂCHES

Organiser la préparation des réunions des commissions thématiques de la composante 'bananes' et contribuer à leur animation ;

Participer activement à l'élaboration de compte-rendus des réunions de commissions thématiques de la composante 'bananes' ;

En collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet, assurer la diffusion des informations issues des réunions des commissions thématiques de la composante 'bananes' ;

En collaboration avec les responsables du programme thématique 'bananes' de l'ISAR et avec la mission de consultation, participer à l'élaboration de l'inventaire du matériel de souche de bananes disponible au Rwanda ;

Toujours en collaboration avec les responsables des programmes thématiques concernés au niveau de l'ISAR, tenir à jour le registre des variétés de bananes nouvellement introduites et/ ou assainies dans le cadre du projet ;

A travers ses contacts de terrain, le(la) Responsable de Composante 'bananes' sera également en charge de participer dans la détermination de tous les acteurs impliqués dans la production du matériel de base et du matériel commercial de plantation des bananiers et plantains ;

S'impliquer activement dans l'organisation de toutes les formations techniques en rapport avec les bananes qui seront organisées dans le cadre du projet;

Accompagner sur terrain les différentes missions de consultation quand la composante 'bananes' sera concernée ;

Participer dans l'établissement de contacts entre les multiplicateurs de matériel de plantation de bananes et les distributeurs et/ ou utilisateurs finaux (planteurs) de ce même matériel ;

Assurer un encadrement des producteurs ayant bénéficié de matériel de plantation de bananes via le système de micro-projets ;

Apporter son concours dans l'organisation des séances de formation relatives à l'amélioration du système de contrôle de qualité du matériel de plantation ;

Recueillir toutes les données de terrain relatives à la filière 'bananes' qui s'avèrent nécessaires à l'élaboration des différents rapports du projet et les fournir à l'équipe de l'UGP.

RESPONSABLE DE COMPOSANTE BANANE : PROFIL

Formation technique de niveau A0 dans le domaine des Sciences Agronomiques ;

Une expérience en production de bananes serait un avantage substantiel ;

Esprit de synthèse et aptitude rédactionnelle ;

Aptitude à travailler longuement sur terrain avec possibilité d'intégration de questions pluridisciplinaires en rapport avec les bananes ;

Maîtrise suffisante de l'outil informatique.

RESPONSABLE DE COMPOSANTE ESPÈCES FRUITIÈRES

Lieu d'affectation : basé(e) à Kigali avec des sorties de terrain très fréquentes en provinces.

Durée d'affectation : 36 mois

RESPONSABLE DE COMPOSANTE ESPÈCES FRUITIÈRES : FONCTION

Sous la direction du Directeur d'Intervention (DI), le(la) Responsable de Composante travaille en étroite relation avec le Délégué à la Co-Gestion (DELCO), les autres Membres de l'UGP et les autres Responsables de Composante.

Conformément aux termes du Dossier Technique et Financier du projet, le(la) Responsable de Composante est un acteur clé dans la mise en oeuvre du projet. Son activité concerne les aspects techniques du projet (l'atteinte de l'objectif spécifique et des résultats attendus du projet, la réalisation des activités du projet).

Le(La) Responsable de Composante coordonne d'autres aspects également importants, tels que : la planification opérationnelle (anticipation, gestion, organisation, planification des activités et suivi des délais annoncés), la gestion des ressources humaines (y compris le dialogue avec les partenaires Rwandais et la motivation des partenaires) et le rapportage (structure et fréquence des rapports d'activités à déterminer au démarrage du projet).

Le(La) Responsable de Composante 'espèces fruitières' sera recruté(e) dès le démarrage du projet et sera entièrement à charge de celui-ci. Sa mission sera de veiller à l'accomplissement sur terrain de toutes les activités impliquant la composante 'espèces fruitières' en rapport avec la mise en œuvre du projet. Plus concrètement, il(elle) va participer de manière très active à la mise en pratique des différentes activités en vue d'améliorer l'accès à du matériel de plantation de qualité d'espèces fruitières au niveau du monde paysan.

RESPONSABLE DE COMPOSANTE ESPÈCES FRUITIÈRES : TÂCHES

Organiser la préparation des réunions des commissions thématiques de la composante 'espèces fruitières' et contribuer à leur animation ;

Participer activement à l'élaboration de compte-rendus des réunions de commissions thématiques de la composante 'espèces fruitières' ;

En collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet, assurer la diffusion des informations issues des réunions des commissions thématiques de la composante 'espèces fruitières' ;

En collaboration avec les responsables du programme thématique 'horticulture' de l'ISAR et avec la mission de consultation, participer à l'élaboration de l'inventaire de matériel de souche des espèces fruitières disponible au Rwanda ;

Toujours en collaboration avec les responsables des programmes thématiques concernés au niveau de l'ISAR, tenir à jour le registre des variétés des espèces fruitières nouvellement introduites et/ ou assainies dans le cadre du projet ;

A travers ses contacts de terrain, le(la) Responsable de Composante 'espèces fruitières' sera également en charge de participer dans l'identification de tous les acteurs impliqués dans la production du matériel de base et du matériel commercial de plantation des espèces fruitières ;

S'impliquer activement dans l'organisation de toutes les formations techniques en rapport avec les espèces fruitières qui seront organisées dans le cadre du projet;

Accompagner sur terrain les différentes missions de consultation quand la composante 'espèces fruitières' sera concernée ;

Participer dans l'établissement de contacts entre les multiplicateurs de matériel de plantation des espèces fruitières et les distributeurs et/ ou utilisateurs finaux (planteurs) de ce même matériel ;

Assurer un encadrement des producteurs ayant bénéficié de matériel de plantation des espèces fruitières via le système de micro-projets ;

Apporter son concours dans l'organisation des séances de formation relatives à l'amélioration du système de contrôle de qualité du matériel de plantation ;

Recueillir toutes les données de terrain relatives à la filière 'espèces fruitières' qui s'avèrent nécessaires à l'élaboration des différents rapports du projet et les fournir à l'équipe de l'UGP.

RESPONSABLE DE COMPOSANTE ESPÈCES FRUITIÈRES : PROFIL

Formation technique de niveau A0 dans le domaine des Sciences Agronomiques ;

Une expérience en horticulture serait un avantage substantiel ;

Esprit de synthèse et aptitude rédactionnelle ;

Aptitude à travailler longuement sur terrain avec possibilité d'intégration de questions pluridisciplinaires en rapport avec les espèces fruitières ;

Maîtrise suffisante de l'outil informatique.

6.4. Sigles et Abréviations

ABC	Agribusiness Centre
ADAR	Assistance à la dynamisation de l'agribusiness au Rwanda
ADENYA	Association pour le Développement de Nyabimata
AFSR	Appui à la Filière Semencière au Rwanda
AGCD	Administration Générale de la Coopération au Développement
AMVD	African Mosaic Virus Disease
ARMD	Rwanda Agricultural and Rural Market Developement Project
BP	Banque Populaire
BRD	Banque Rwandaise de Developpement
BTC/ CTB	Belgian Technical Cooperation/ Coopération Technique Belge
CdC	Comité de Concertation
CICA	Centre d'Information et de Communication Agricole
CIP	Centre International de la Pomme de Terre
CMVD	Cassava Mosaic Virus Disease
CS	Convention Spécifique
CTA	Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale
DAC/ CAD	Developement Assistance Criteria/ Critères d'Assistance au Développement
DELCO	Délegué à la Co-gestion
DGD	Direction Générale du Développement (Belgique)
DTF	Document Technique et Financier
EUR	Euro
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FIT	Financial Information Tool
FFS	Farmers' Field School (école paysanne au champ)
FLORIS	Société Rwandaise d'Exportation de Fruits, Légumes, Fleurs, Objets d'art et de Décoration
FOREDEM	Fonds de Refinancement et de Développement de la Microfinance
IITA	International Institute for Tropical Agriculture
INADES	Institut Africain pour le Développement Economique et Social
ISAR	Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda
IWACU	Centre de Recherce en Coopératives ("chez nous" en Kinyiarwanda)
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
MINALOC	Ministère de l'Administration Locale, de la Bonne Gouvernance, du Développement Communautaire et des Affaires Sociales
MINECOFIN	Ministère des Finances et de la Planification Economique
NDIS	National Decentralisation Implementation Secretariat
OPAs	Organisations Paysannes Agricoles
PAN	Politique Agricole Nationale
(PA)PSTA	(Projet d'Appui au) Plan Stratégique pour la Transformation de l'Agriculture
PSTA	Plan Stratégique pour la Transformation de l'Agriculture
R&T	Racines et Tubercules
R/ D	Recherche/ Développement
RADA	Rwanda Agricultural Developement Authority
RHODA	Rwanda Horticultural Developement Authority
RSSP	Rural Sector Support Project
SNS	Service National Semencier
SNVA	Système National de Vulgarisation Agricole
SWOT	Strenghts, Weakenesses, Opportunities and Threats
UGAMA/ CSC	Umuryango Ugamije Guhugura Amashyirahamwe/ Centre des Services aux Coopératives
UGP	Unité de Gestion de Projet
USAID	United States Agency for International Development
WB	The World Bank